

Conseil d'établissement
Séance du 30 janvier 2024

Délibération n°7
Portant avis sur l'accord de consortium Green Digital Skills

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;

Considérant que les projets et les contributions déposés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA), opéré par la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence Nationale de de la Recherche, contribuent à faire émerger des projets de réduction de l'empreinte environnementale du numérique,

Considérant que le projet Green Digital Skills (GDS), déposé dans le cadre de l'AMI CMA, réunit, avec le soutien actif de la Région Nouvelle-Aquitaine, du rectorat de Bordeaux et de l'Opco Atlas, un consortium composé de l'Académie de Bordeaux (collèges, lycées, BTS, Licence pro), des entreprises Edtech (Prof en Poche, TRALALERE, Vittascience), des Universités et Laboratoires de recherche de Pau et pays de l'Adour, d'écoles d'ingénieurs (CY Tech Pau/Cergy), des réseaux d'écoles de formation inclusive au numérique (Simplon, Emmaüs Connect), de l'économie circulaire (réseau d'entreprises locales de la marketplace Backmarket) et du numérique (Réseaux French Tech),

Considérant que CY Tech a choisi de participer à cet appel à manifestation d'intérêt et d'intégrer le consortium dans l'objectif de former de futurs experts et collaborateurs qui mettront en application les bonnes pratiques et les techniques enseignées pour réduire l'impact du numérique sur l'environnement,

Considérant que le projet GDS permettra de répondre aux besoins des entreprises sur des métiers en tension et des compétences d'avenir,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 15

Membres absents et non représentés : 14

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil d'établissement émet un avis favorable sur la signature, par le président de CY Cergy Paris Université, de l'accord de consortium Green Digital Skills tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 18 mars 2024

Publiée le : 18 mars 2024

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.
au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS
COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR - CMA
2022**

CATÉGORIE : DISPOSITIF DE FORMATION

DOCUMENT PRÉSENTATION PROJET

Green Digital Skills

Les données à fournir dans les premières pages, avant la description détaillée du projet, sont aussi demandées en ligne sur le site de soumission de l'action CMA et pourront faire l'objet d'une communication par l'ANR et la CDC dès la sélection des projets.

Acronyme	Green Digital Skills		
Titre du projet	Initier et former aux compétences et métiers du verdissement numérique		
Secteur(s) éligible(s) aux priorités France 2030 (voir annexe 2 de l'AMI)	Verdissement du numérique		
Type(s) de formation envisagée(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Scolaire	<input checked="" type="checkbox"/> Supérieur	
	<input checked="" type="checkbox"/> Formation continue		
Formation(s) visée(s)	Collèges, Lycées, BTS, Formations professionnelles du niveau Bac au Bac+⁵, Master, Diplôme d'ingénieur		
Branche professionnelle concernée (si pertinent)			
Suite d'un projet CMA « Diagnostic »	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser :		
Sur modèle(s) d'outil(s) PIA préexistant(s)	<input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, préciser : <input type="checkbox"/> CMQe <input type="checkbox"/> EUR <input type="checkbox"/> IDEFI <input type="checkbox"/> NCU <input type="checkbox"/> IFPAI <input type="checkbox"/> PFPE <input type="checkbox"/> Autre :		
Mots-clefs ⁽¹⁾	#numérique responsable #GreenIT #éco-conception #sobriété numérique #verdissement numérique #reconditionnement #réparation #économie circulaire #recyclerie #réemploi des équipements		
Chef de file	VMPS Corporation (Prof en Poche)		
Responsable du projet	NOM, Prénom, fonction		
	ESCUDE, Vincent, Président		
	Courriel	Téléphone	
	vincent@profenpoche.com	0622995134	
Durée du projet (maximum 5 ans)	60 Mois		
Aide totale demandée	5 797 931 €	Coût complet ⁽²⁾ HT	8 870 335 €

(1) Les expressions suivantes, trop génériques, ne sont pas permises : FI, FC, FTLV, formation initiale, formation continue, formation tout au long de la vie, formation, compétences, métiers, innovation, transformation, pédagogie, outils pédagogiques innovants, enseignement scolaire, enseignement supérieur, entreprises.

(2) Préciser le statut du candidat au regard de la TVA ; assujetti ou non assujetti. Le coût complet correspond aux dépenses éligibles ; indiquer le montant HT si assujetti.



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS
COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR - CMA
2022**

CATÉGORIE : DISPOSITIF DE FORMATION

DOCUMENT PRÉSENTATION PROJET

Green Digital Skills

LISTE DES MEMBRES DU CONSORTIUM

Organismes de formation ou d'accompagnement (universités, écoles, lycées, CFA, organismes privés, Pôle emploi, etc.).	Secteur(s) d'activité
Simplon France (75 écoles en France)	Organisme de la formation professionnelle
CY Tech (Pau et Cergy)	Ecole d'ingénieurs
EmmaüsConnect	Association et organisme de formation
Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA, Pau et Bayonne)	Université
Nouvelle-Aquitaine Open Source (NAOS)	Organisme de formation orienté entrepreneurs et collaborateurs
Académie de bordeaux	Éducation nationale. Implication de : BTS et Licence professionnelle pour la formation au supérieur Lycées et collèges professionnels et généraux pour les actions de sensibilisation au secondaire

Donneurs d'ordre publics dans l'achat de formation continue des chercheurs d'emploi (conseils régionaux, Pôle emploi, OPCO)

Région Nouvelle-Aquitaine - Lettre de soutien

Rectorat de Bordeaux - Lettre de soutien

OPCO ATLAS France - Lettre de soutien, commission en novembre 2022

Employeurs ou leurs représentants

(entreprises, groupements d'employeurs, organisations professionnelles, syndicats, fédérations professionnelles, , etc.)

Secteur(s) d'activité

Prof en Poche	Chef de file, expert en création de ressources pédagogiques numériques et de verdissement du numérique
OKAMAC	Reconditionneur spécialisé MAC - Partage d'expérience, ouverture d'un réseau - Lettre de soutien
French Tech Pau Béarn et Bordeaux	Réseau de 1200 acteurs économiques du secteur numérique
ALIPTIC	Ouverture d'un réseau entreprises et universités - Lettre de soutien
Backmarket	Réseau de partenaires oeuvrant pour le verdissement des équipements et experts de la réparation et du reconditionnement

AUTRES PARTICIPANTS AU PROJET (Collectivités territoriales, équipes de recherche, entreprises...)

Prof en Poche	Chef de file, expert en création de ressources pédagogiques numériques et de verdissement du numérique
TRALALERE	Entreprise de référence de l'EdTech, experte de la création de ressources pédagogiques numériques pour les jeunes et les réseaux éducatifs, et opérateur du programme national sur les usages responsables du numérique des jeunes
Vittascience	Entreprise spécialisée dans l'enseignement des sciences et du numérique, soutenue par le dispositif Édu-up de la DNE
Association IA PAU	Challenger les étudiants en intelligence artificielle - Mise en application des connaissances, apprendre en faisant

NOMBRE DE FORMÉS VISÉ À L'ISSUE DU PROJET

Niveau	Nombre d'apprenants formés [#] par ce projet via une formation du niveau** ...	Nombre de personnes sensibilisées [#] via une action du niveau*** ...	Dont personnes en formation continue à ce niveau***
Infra-bac et bac	Emmaüs : 500 pour formation réparation Simplon : 900 apprenant.es (formation réparation /reconditionnement)	Académie de Bordeaux : 50 Collèges par an soit 10 000 élèves ; 20 Lycées par an (GT et pro) soit 5 000 élèves -> plus de 30000 jeunes sensibilisés sur les 5 ans du projet entre la région académique et les acteurs privés impliqués sur la sensibilisation (TRALALERE, Pep, Vittascience) Emmaüs : 200 entreprises : 4000 salariés (niveau infra bac) et 10 collectivités	Simplon : 900 apprenants
Bac +1/2	Académie de Bordeaux : 300 élèves de BTS Systèmes Informatiques aux Organisations et 300 élèves de BTS Systèmes Numériques par an Simplon : 1500 apprenant.es (formation éco-conception logiciel) UPPA/UNITA : 416	UPPA : 6760 UPPA/UNITA : 832	Simplon : 1500 apprenants
Bac +3	UPPA : 975 UPPA/UNITA : 104	NAOS : 1 000 UPPA : 1690 UPPA/UNITA : 208	
Bac +4/5	CY Tech : 2000 Simplon : 3900 apprenant.es (formations éco-conception logiciel adossée à un parcours de niveau 6 +formations éco-conception IA) NAOS : 2500 UPPA : 600 UPPA/UNITA : 280 + Summer school : 60	IA PAU : 2550 étudiants et experts en IA UPPA : 4550 CY Tech via MOOC FUN : 60000 UPPA/UNITA : 560	Simplon : 3900 apprenants UPPA : 75 UPPA/UNITA : 1000

* y compris doctorat, doctorat d'exercice, études longues de santé...

** être précis sur le diplôme préparé, par exemple un étudiant en 1ère année de licence apparaît dans la ligne bac +3, niveau diplôme de licence

*** estimer le niveau de l'action de formation, une sensibilisation élémentaire sera, par exemple, en « Infra bac et bac », alors qu'une formation d'un très haut niveau d'expertise sera plutôt en « Après bac +5 ».

un apprenant suivant simplement un enseignement (une unité d'enseignement par exemple, une conférence...) sera considéré comme « sensibilisé » ; la notion de « formé » sera réservée à des apprenants inscrits dans un diplôme (mention/parcours/spécialité) ou une certification spécifiquement dédié(e), dans le champ visé.

NOMBRE DE FORMÉS VISÉ AU 31/12/2030

Niveau	Nombre d'apprenants formés [#] par ce projet via une formation du niveau** ...	Nombre de personnes sensibilisées [#] via une action du niveau*** ...	Dont personnes en formation continue à ce niveau***
Infra bac et bac	Emmaüs : 1500 avec formation réparation Simplon : 1575 apprenant.es (formation réparation /reconditionnement)	Plus de 50000 jeunes sensibilisés entre la région académique et les acteurs privés impliqués sur la sensibilisation Emmaüs : 800 entreprises : 16000 salariés (niveau infra bac) et 60 collectivités	Simplon : 1575 apprenants
Bac +1/2	Simplon : 2625 apprenant.es (formation éco-conception logiciel) UPPA/UNITA : étudiants 1372	UPPA/UNITA : 12584	Simplon : 2625 apprenants
Bac +3	UPPA : 1950 UPPA/UNITA : étudiants 520	NAOS : 5000 UPPA/UNITA : 3146	



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS
COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR - CMA
2022

CATÉGORIE : DISPOSITIF DE FORMATION

DOCUMENT PRÉSENTATION PROJET

Green Digital Skills

Niveau	Nombre d'apprenants formés [#] par ce projet via une formation du niveau** ...	Nombre de personnes sensibilisées [#] via une action du niveau*** ...	Dont personnes en formation continue à ce niveau***
Bac +4/5	Université de Limoges : 6000 étudiants CY Tech : 5800 étudiants Simplon : 6825 apprenant.es (formations éco-conception logiciel adossée à un parcours de niveau 6 +formations éco-conception IA) NAOS : 10000 UPPA/UNITA : étudiants 280 + Summer school = 120	IA PAU: 6000 étudiants et experts en IA CY Tech via MOOC FUN : 60000 UPPA/UNITA : 8470	Simplon : 6825 apprenants UPPA : 150



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS
COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR - CMA
2022**

CATÉGORIE : DISPOSITIF DE FORMATION

DOCUMENT PRÉSENTATION PROJET

Green Digital Skills

Résumé du projet (Non confidentiel – 4000 caractères maximum, espaces inclus)

Green Digital Skills entend faire découvrir les enjeux et compétences du verdissement numérique, et former à ces métiers d'avenir tant côté logiciel que matériel.

L'impact environnemental du numérique fait l'objet d'une prise de conscience politique et sociétale forte. Une utilisation vertueuse des outils numériques et une maîtrise de l'empreinte écologique du numérique s'imposent. De nouveaux métiers apparaissent, avec des gisements d'emplois stratégiques et durables, sur lesquels la France dispose d'atouts. Il s'agit d'anticiper et accélérer la filière des métiers du verdissement numérique. Cela implique une sensibilisation dès le collège et une montée en compétence des acteurs d'aujourd'hui et de demain.

GDS réunit avec le soutien actif de la Région Nouvelle-Aquitaine, du rectorat de Bordeaux, de l'Opco Atlas, un consortium riche diversifié :

- Académie de Bordeaux (collèges, lycées, BTS, Licence pro)
- entreprises Edtech (Prof en Poche, TRALALERE, Vittascience)
- Université et Laboratoire de recherche de Pau et pays de l'Adour, écoles d'Ingénieurs (CY Tech Pau/Cergy)
- réseaux d'écoles de formation inclusive au numérique (Simplon, EmmaüsConnect)
- acteurs de la formation professionnelle (NAOS), de l'économie circulaire (réseau d'entreprises locales de la marketplace Backmarket, recrute du personnel formé, à l'instar d'Okamac) et du numérique (Réseaux French Tech, cluster numérique néo-aquitain avec ALIPTIC, rassemblant des milliers d'entreprises).

Outre son expertise de l'éducation à la formation, le consortium bénéficie d'une expérience sur le domaine innovant du verdissement des algorithmes d'IA (Green AI). Sa connexion avec les acteurs du numérique permet d'agir directement sur les filières d'emplois et bonnes pratiques sur la réparation et le reconditionnement des EEE (Équipements Électrique et Électroniques).

GDS souhaite former aux compétences et métiers du verdissement du numérique de façon globale :

- Sensibilisation dès le secondaire
 - initiation aux enjeux du verdissement numérique : influencer sur les usages et vocations
 - découverte de ces métiers émergents : démocratiser l'accès à ces filières et formations
- Sensibilisation des entreprises et administrations au numérique écoresponsable : comprendre l'économie numérique circulaire, les bienfaits du réemploi et de la réparation
- Formation répondant aux besoins de la filière avec développement de
 - modules de formation initiale et continue des jeunes (Bac à Bac+5) et salariés aux compétences et nouveaux métiers du logiciel (sobriété logicielle & algorithmique) et du hardware (recyclage)
 - formation reconditionnement et réparation d'appareils numériques pour les personnes éloignées de l'emploi
 - formation de formateurs pour les encadrants techniques de chantiers et entreprises d'insertion (bases théoriques et pratiques du métier de reconditionneur).

Ces modules numériques innovants seront validés par l'académie de Bordeaux pour le secondaire, ceux de formation continue feront l'objet d'un dépôt pour certification auprès de France Compétence.

Le public visé est vaste: secondaire (filieres générale/professionnelle), supérieur Bac+1à+5, milliers d'entreprises, collectivités, grand public, sans oublier les personnes éloignées de l'emploi et formateurs.

GDS dispose d'un ancrage régional sur le grand Sud-Ouest, avec une ambition de déploiement national puis européen (programmes d'éducation comme UNITA). Le projet dure 60 mois avec une phase de co-construction de référentiels et kits pédagogiques, puis d'expérimentations, amélioration continue et certification, jusqu'à son autonomie financière en fin du projet.

Objectif: former professeurs et formateurs pour toucher +35000 élèves, +13000 étudiants, futurs acteurs du numérique, 6000 collaborateurs en entreprise/administration et sensibiliser +100000 personnes. Nous sommes fiers de contribuer aux objectifs France 2030 et à la transformation de pratiques nécessaires à la pérennité de nos entreprises et de notre environnement.

1. DESCRIPTION DU PROJET DE DISPOSITIF(S) DE FORMATION

1.1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Parmi les priorités [France 2030](#) et le bilan des [Etats Généraux du Numérique](#) de 2020 (propositions [29](#) et [30](#), un numérique souverain et responsable), la thématique « [Verdissement numérique](#) » que nous avons choisie de traiter fait pleinement écho aux actions que nous menons actuellement sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans le cadre de l'objectif 100 villes de l'UE neutres en carbone en 2030, avec l'agglomération et la ville de Pau. Conscients des impacts du numérique sur l'environnement, il est fondamental de former les futurs experts à ces enjeux. Le chef de file, "Prof en Poche", est engagé dans la voie de la sobriété numérique avec des travaux de recherche et développement, sur l'éco-conception et l'optimisation des algorithmes d'Intelligence Artificielle (IA), en partenariat avec le CNRS et l'ADERA, ainsi qu'avec l'ISAE-SUPAERO. Grâce aux actions menées, en 12 mois, nous avons divisé par 10 la consommation énergétique de nos algorithmes d'IA. Forts de cette expérience, nous avons décidé de rassembler une pluralité d'acteurs impliqués dans la formation, la réparation, l'IA et l'animation du tissu-socioéconomique de façon à créer des supports et des actions de sensibilisation et de formation sur le numérique éco-responsable, sur la réparation et le reconditionnement (*Enjeu 1- Action 1 & 2 / Enjeu 3 – Action 5*). Les livrables seront co-construits par des entreprises, des associations, des organismes de la formation professionnelle, des laboratoires de recherche, des universités et écoles d'ingénieurs ainsi que des acteurs publics pour être intégrés dans des cursus existants du Bac au Bac+5. Sur le thème du numérique, les livrables viendront combler les manques des formations existantes en termes d'éco-responsabilité et de sauvegarde des ressources. Sur le thème du reconditionnement, une formation sera entièrement créée.

Notre engagement commun avec les French Tech, NAOS, Emmaüs Connect et les pôles de compétitivité nous permet de toucher un large spectre d'entreprises du numérique. Ces communautés actives d'employeurs feront la passerelle entre les formations et le monde du travail. Cela facilitera l'impact de nos actions auprès des collaborateurs en entreprise. (*Enjeu 2 - Action 4*).

Concernant les plus jeunes, notre engagement en faveur de l'éducation en primaire, avec le développement de « [Mathia](#) » dans le cadre du [P2IA](#), Partenariat d'Innovation en Intelligence Artificielle, avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (MENJ) nous permet de nous appuyer sur des liens forts avec le monde de l'enseignement. Cette opportunité nous positionne naturellement sur la sensibilisation à destination des professeurs et des élèves, dès le secondaire, grâce à l'Académie de Bordeaux et à sa Rectrice, partenaire active du projet et également Rectrice des Académies de Poitiers et Limoges. Le positionnement sur la sensibilisation dès le secondaire est un enjeu stratégique qui permettra de communiquer sur les formations du supérieur que nous développerons et d'orienter vers les métiers et in fine, les compétences d'avenir en incluant la dimension "verdissement du numérique". (*Enjeu 2 – Action 3*)

Chef de file, « Prof en Poche » s'appuie sur des partenaires nationaux incontournables du secteur de la formation, de la pédagogie, de la recherche, du numérique éco-responsable, ou de la réparation avec :

- **Simplon, CY Tech, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)** pour la formation continue ou initiale dans le supérieur, du Bac au Bac+5, dans une démarche de co-conception : du référentiel de compétences, des scénarios et ressources pédagogiques pour la formation des apprenants.
- **Nouvelle-Aquitaine Open Source (NAOS)** pour la formation et la sensibilisation des collaborateurs en entreprise via la NAOS Academy et **Emmaüs Connect** pour la création d'une formation Réparation Reconditionnement et l'acculturation des collaborateurs et administrations.



- **Green AI UPPA** : du Laboratoire de Mathématiques et de leurs Applications de l'Université de Pau pour leurs expertises et outils pour le verdissement de l'IA et **ISAE SUPAERO** pour la recherche sur l'IA verte et pour la co-conception des ressources du module Eco-conception IA.
- **L'Académie de Bordeaux** : pour la co-conception et le développement des ressources pédagogiques de sensibilisation à destination des enseignants et élèves, pour l'ouverture des classes pilotes du collège au BTS (cursus généraux et professionnels) et pour la dissémination des actions de sensibilisation dans d'autres académies au niveau national.
- **TRALALERE** : pour le développement des ressources pédagogiques de sensibilisation à destination des enseignants et élèves, et la diffusion des ressources de sensibilisation, au sein d'une plateforme LMS (Learning Management System) et de projets éducatifs.
- **VITTASCIENCE** : pour le co-développement d'un outil de mesure de l'impact carbone des élèves lors des actions de sensibilisation au secondaire et **IA PAU** pour l'organisation de Data Challenges à impact. Objectif : mettre en action pour retenir et faire avancer les entreprises du territoire.
- **La French Tech Bordeaux** pour la diffusion des contenus de sensibilisation et des formations aux collaborateurs des milliers d'entreprises partenaires
- **L'OPCO ATLAS France** pour le soutien au projet, le financement des formations du numérique, dispensées par les partenaires et **ALIPTIC** pour la dissémination des actions à des milliers d'entreprises complémentaires et à d'autres universités.
- **BACKMARKET, OKAMAC et leur réseau** : pour la définition des compétences métiers "réparation/reconditionnement", pour l'ouverture d'un réseau national de reconditionneurs, réparation, recycleurs pour les milliers d'entreprises et les partenaires académiques du projet ainsi que pour le partage d'expériences, la présence aux événements organisés durant du projet.
- **Prof en Poche** : pour la co-conception et le co-développement des ressources, le développement d'un site compagnon donnant accès à toutes les ressources produites, pour le pilotage global, la communication et la dissémination des actions et l'organisation des événements du projet.

1.2. DESCRIPTION DU OU DES DISPOSITIFS DE FORMATION

1.2.1. Les métiers et compétences

Les métiers visés par ce projet couvrent de manière transversale l'ensemble des métiers du numérique, ainsi que l'anticipation du développement de nouveaux métiers dédiés au verdissement numérique.

Les compétences et les métiers du numérique vont évoluer pour intégrer l'enjeu environnemental, et de nouveaux métiers apparaissent à la croisée de ces deux enjeux. Les partenaires membres du consortium s'engagent à déposer au répertoire spécifique une **certification** pour les **trois modules de formation développés** pour l'inscription au **RNCP et RS (France compétences)**, ainsi qu'à intégrer le verdissement numérique dans leurs matrices de compétences (cycle ingénieur) et contrats d'objectifs et de performance.

Nous détaillons davantage les compétences avec une fiche spécifique par module, dans les annexes p 5, 6, 14, 15, 29.

Périmètre	Filière
Stratégie, Contenus, Frontend (client), UX & UI, Architecture, Spécifications, Backend (serveur), Hébergement, Assistance en informatique	Infrastructures & cybersécurité, développement d'application, Fondamentaux numériques, Data et IA - Cloud et devops

ACTIONS	COMPÉTENCES	MÉTIERS
<p>Module de Sensibilisation au secondaire</p> <p>6^e - Terminale</p> <p>> Collèges & Lycées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les impacts du numérique et de nos usages numériques sur l'environnement ; Adopter un comportement numérique éthique et responsable, fonder ses choix sur des faits ; Comprendre les responsabilités individuelle et collective en matière de préservation des ressources ; Comprendre le cycle de fabrication d'un appareil et son coût environnemental. - Découvrir les nouvelles compétences et métiers du verdissement numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation à tous les métiers d'avenir pour les élèves du secondaire.
<p>Module 3 - Formation Réparation Reconditionnement + création formation</p> <p>Niveau Bac</p> <p>> Filière professionnelle et générale</p>	<p>Établir un diagnostic complet d'un ordinateur ou d'un terminal mobile - Qualifier les pannes - Mettre un ordinateur en état de fonctionnement - Réinitialiser un poste de travail reconditionné - Réaliser des tests pour garantir le bon fonctionnement d'un appareil reconditionné - Effectuer des réparations simples sur du matériel mobile.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Technicien informatique ▪ Réparateur ▪ Reconditionneur
<p>Module 2 - Formation Éco-conception logiciel</p> <p>Bac+2/3/4/5</p> <p>> Filière professionnelle et générale</p>	<p>Connaître les impacts environnementaux du numérique - Comprendre pourquoi et comment une démarche d'éco-conception permet de réduire ces impacts - Accompagner l'expression du besoin - Analyser un cahier des charges - Appliquer les pratiques d'éco-développement - Analyser un service numérique - Optimiser un service numérique - Participer à la diffusion des enjeux, des connaissances et des bonnes pratiques d'éco-conception des services numériques en environnement professionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eco concepteur Web ▪ Eco concepteur Logiciel ▪ Eco concepteur Big Data ▪ Green IT Manager ▪ Data écologiste ▪ Ingénieur Data écologiste ▪ Ingénieur en efficacité énergétique ▪ Consultant Green IT ▪ Green Data analyst
<p>Module 1 - Formation Éco-conception IA</p> <p>Bac+3/4/5</p> <p>> Filière professionnelle et générale</p>	<p>Connaître les impacts environnementaux du numérique - Comprendre et évaluer la consommation énergétique d'un algorithme - Exploiter ses compétences mathématiques pour éco-concevoir un modèle d'IA - Paramétrer un modèle en éco conception - Optimiser un service numérique - Analyser et optimiser ses données (Good data vs. Big data) - Connaître et éco-concevoir l'IA dans le cloud. Exploiter les technologies embarquées pour réduire l'impact.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingénieur IA ▪ Data scientist ▪ Architecte big data ▪ Architecte cloud ▪ Data management ▪ Data Analyst ▪ Responsable Marketing IA ▪ Analyse Financier IA ▪ RH IA
<p>Module de Sensibilisation Entreprises & Administrations</p> <p>Tous niveaux</p> <p>> Collaborateurs Entreprises & Administrations</p>	<p>Sensibiliser sur les usages sains du numérique : Comprendre le cycle de fabrication d'un appareil, son coût environnemental - Apprendre les gestes simples permettant de prolonger la durée de vie des équipements - Mettre en place leur stratégie numérique responsable sur la dimension "équipement solidaire" - Dissocier le matériel allant au déchet du matériel qui peut être réemployé - Juger les choix des équipements - Connaître les premiers gestes de réparation - Connaître le processus de réemploi des équipements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DSI (Direction des Systèmes d'Information) ▪ Chefs de projets ▪ Service juridique ▪ Service achat ▪ Service QRSE

1.2.2. Le projet

Les compétences à cheval entre le numérique et l'environnement sont recherchées. L'objectif du consortium est de former des futurs experts et collaborateurs qui sauront mettre en application les bonnes pratiques et les techniques enseignées pour réduire l'impact du numérique sur l'environnement. Cela permettra de répondre aux besoins des entreprises sur des métiers en tension et des compétences d'avenir, parmi lesquels : recruter ou former des collaborateurs aux problématiques des impacts du numérique sur l'environnement ; réduire l'impact écologique et carbone ; s'engager dans des démarches RSE ; réduire les coûts de consommation énergétique ; [Répondre aux nouvelles lois et réglementations.](#)

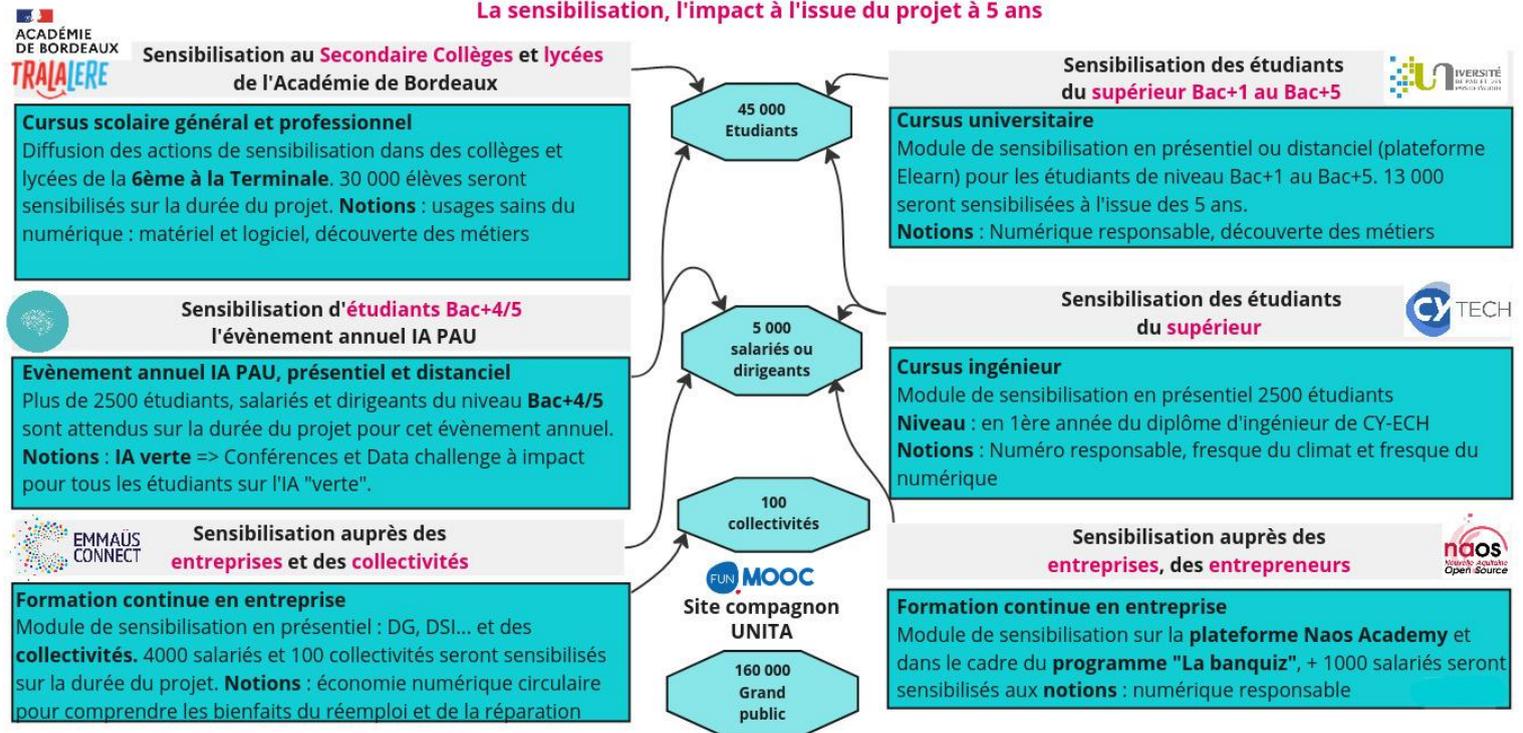
Le consortium sera impliqué dans des **actions de sensibilisation**, dès le **secondaire** en amont de la **formation** des apprenants du supérieur. L'inquiétude combinée à une méconnaissance des moyens d'action crée un sentiment d'impuissance et d'éco-anxiété devant les enjeux mondiaux de la transition écologique. **Le public visé est vaste et inclusif**, il compte des demandeurs d'emploi (63% des apprenants chez Simplon), des salariés en formations professionnelles (formations courtes), des étudiants en formation initiale ou continue, des élèves du secondaire (collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels), des personnes en situation de handicap, seniors, femmes, hommes, personnes étrangères ainsi que l'ensemble des internautes anglophones et francophones souhaitant s'approprier notre contenu en autonomie. Ces modules développés seront dispensés dans des formations allant **du collège au niveau Bac+5, avec un focus particulier sur la continuité des apprentissages entre Bac-3/Bac+3.**

1.2.2.1 Sensibilisation du secondaire à l'entreprise

Une mise en commun des expertises éditoriale et pédagogique pour produire des ressources en **lien** avec les **programmes scolaires**, la **formation** et l'**orientation** vers les **métiers d'avenir** "Green IT".



La sensibilisation, l'impact à l'issue du projet à 5 ans



TRALALERE (opérateur d'*Internet Sans Crainte*), Vittascience & Prof en Poche (Edtech), l'Académie de Bordeaux, NAOS, Emmaüs Connect et leurs réseaux, agiront en synergie pour :

- Sensibiliser au numérique éco-responsable, promouvoir les bonnes pratiques de sobriété numérique (usages, conservation, recyclage, reconditionnement)
- Acculturer les élèves aux métiers émergents, à un âge de choix d'orientation professionnelle ;
- Accompagner le volet éducatif avec des ressources numériques variées, et former les agents
- Acculturer entreprises et collectivités à l'achat et la réutilisation de leur parc informatique.

Les experts du consortium établiront un **référentiel de compétences** visées en appui des programmes d'enseignement ; et en partant des **usages numériques des jeunes**, ils co-construiront des ressources adaptées, pour mettre les différents publics en situation active d'apprentissage.

Publics visés : apprenants du secondaire, étudiants, communauté éducative (y compris dans le périscolaire et les équipes encadrantes), collaborateurs en entreprises et administrations.

A. Dès le secondaire

Éducation Nationale		Partenaires		Collèges	Lycées		
				Axe logiciel éco-conception logiciel et IA Axe usages matériels Réparation & conditionnement	> Filière générale et technologique > Filière Pro	2 nd e Enseignement (SNT) 2 nd e Pro Familles des métiers transitions numérique et énergétique	Bac STMG Bac STI2D Spécialité info et numérique Bac Pro Systèmes numériques Métiers de l'électronique et environnements connectés

Les actions de sensibilisation articulent dès le collège et lycée :

Sensibilisation aux enjeux du verdissement numérique	→ influencer sur les usages et les vocations
Découverte des métiers du verdissement numérique	→ comprendre les besoins de ces filières → démocratiser l'accès à ces métiers émergents

- **Des ressources numériques engageantes pour sensibiliser au verdissement numérique**

Elles s'appuieront sur des collections existantes (annexes p7), objets d'une diffusion déjà large dans les réseaux éducatifs, périscolaires et à la maison (Internet Sans Crainte/TRALALERE), tels que :

- des vidéos de sensibilisation pour les plus jeunes (avec Vinz et Lou),
- des parcours interactifs type "[Ma vie numérique](#)" partant des usages numériques des jeunes, appliqués aux enjeux du verdissement, les invitant au questionnement collectif et passage à l'action,
- un test d'auto-positionnement "ma consommation numérique en CO₂" (avec Vittascience).
- un serious game (2050 energy) pour aborder le développement durable à différentes échelles.

- **Une découverte des nouvelles compétences et métiers "GreenTech"**

Des ressources accompagneront les élèves de collège et lycée au moment de leur orientation, pour découvrir ces métiers, susciter des vocations et les accompagner à s'engager dans ces voies, avec :

- des parcours interactifs avec exercices d'application et vidéos type "CitizenCode" (annexe p7à13) pour comprendre les enjeux, compétences et nouveaux métiers du verdissement numérique
- des vidéos métiers "interview/journée type" et visites d'entreprises de réparation/reconditionnement.

En complément de la **cohérence portée par le continuum de curriculum** (de l'enseignement SNT au bac pro), nous créerons des **ponts entre sensibilisation et formation**, avec 2 axes communs :

- L'axe logiciel pour prendre conscience du lien entre usages (ex : streaming, notifications, etc.) et éco-responsabilité, fera écho aux parcours de formation "éco-conception logicielle et IA".
- L'axe des usages matériels (conservation des équipements électroniques, fabrication, déchets, réparation) fera écho aux enjeux du parcours formation "réparation et reconditionnement".

→ Pour la **communauté éducative**, nous développerons deux outils de prise en main :

- Une **plateforme LMS avec des fonctionnalités permettant l'animation des ateliers** ou des interventions en groupe (en scolaire et hors scolaire), s'appuyant sur la plateforme TRALALERE. Les ressources sont également diffusées sur les sites concernés (Vinz et Lou, CitizenCode, Internet Sans Crainte), permettant de toucher un large public dans le secondaire et de pérenniser la diffusion.
- Un **parcours d'autoformation** permettant d'acquérir les connaissances nécessaires à la mise en place des séances (du type : www.internetsanscrainte.fr/formations/auto-formationen)

- Les **étudiants du supérieur** seront sensibilisés par CY Tech en première année d'ingénieur, par l'UPPA qui sensibilisera tous les étudiants sur la plateforme Elearn, par l'Association IA PAU avec des conférences et des événements Data Challenge.

B. Dans les entreprises et les administrations

NAOS (Nouvelle-Aquitaine Open Source, pôle de compétences régional en logiciels et technologies libres, certifié Qualiopi), **Prof en Poche** et **Emmaüs Connect** seront en charge de la sensibilisation des collaborateurs en entreprise. Le centre de formation "NAOS Academy" aspire à démocratiser les usages du numérique ouvert pour un numérique plus sûr, souverain et **vert**. Il participe à la mise en place d'actions de sensibilisation au numérique éco-responsable pour les **entreprises** en intégrant les modules sur "NAOS Academy" et lors du programme de formation de startups "La Banquizz". Avec

les partenaires, French Tech Bordeaux, pôles de compétitivité, Technopôles, il permettra la diffusion de modules pour sensibiliser en ligne au démarrage du projet près de 500 entrepreneurs / collaborateurs.

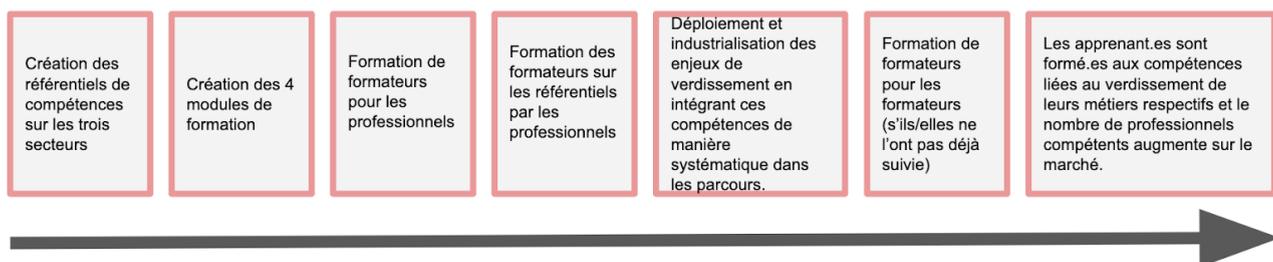
Emmaüs Connect (association, organisme de formation) assurera des actions de sensibilisation **des collectivités et entreprises** (Directions générales, Directions informatiques et juridiques). Axées sur l'économie numérique circulaire pour comprendre les bienfaits du réemploi et de la réparation (via par exemple une "fresque du numérique solidaire"), elles permettront la prise en compte des critères environnementaux et l'Économie Sociale et Solidaire lors du renouvellement du parc informatique. La mise en place d'un processus de don sera proposé en fin de vie des équipements, auprès d'une association ou entreprise d'insertion pouvant reconditionner le matériel. Il s'agit de comprendre le cycle de fabrication et le coût environnemental des équipements, et d'apprendre à prolonger leur durée de vie. En 2030, 800 entreprises et 1600 salariés seront sensibilisés **en présentiel**, aidant collectivités et entreprises dans la construction de leur feuille de route numérique responsable.

→ Green Digital Skills sensibilise ainsi les jeunes du secondaire au supérieur, mais aussi collaborateurs et administrations. Les ressources développées pourront être utilisées dans le supérieur chez les partenaires intégrant les modules de formations. La stratégie est d'informer les jeunes sur les nouvelles compétences enseignées et les métiers d'avenir afin de les aider à trouver leur orientation.

1.2.2.2 Les dispositifs de formation

En année 1, les experts du consortium travailleront ensemble à la construction de référentiels, en faisant appel à des experts extérieurs lors des comités scientifiques et à des partenaires professionnels pour rester au plus proche du terrain (Annexe-Simplon-3 page 22). Ces référentiels permettront à la fois de construire les fiches pour France compétences, préparer la mise à jour des programmes de l'enseignement supérieur¹ et de structurer les contenus et parcours pédagogiques. Ce travail préliminaire permettra ensuite de créer les contenus sous forme de sous-modules autonomes avec une granularité suffisante et adaptée pour être intégrés librement au sein des différents parcours de formation.

Afin de disséminer ces compétences de la manière la plus large possible, nous prévoyons des dispositifs permettant une large diffusion via un effet démultiplicateur: (Annexe-Simplon-9)



A. Module de formation : Eco conception Intelligence Artificielle (IA)

Depuis plusieurs années, l'IA se généralise. Elle est de plus en plus utilisée dans des secteurs d'activités variés et, [ce n'est plus un secret](#), l'IA est [très consommatrice en énergie](#).

Le module proposé permet de former les experts de demain à réduire la consommation énergétique liée à leurs usages de l'IA. Ce savoir-faire novateur et original n'est pas enseigné à l'heure actuelle. Il est pourtant au cœur des pratiques et des engagements des acteurs du projet.

L'objectif est d'enseigner les impacts du numérique et de l'IA sur l'environnement et de permettre la mise en pratique de travaux d'éco-conception des algorithmes d'IA pour réduire la consommation de l'IA en optimisant les algorithmes (amélioration du rapport coût énergétique/performance des

¹ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enseigner-la-transition-ecologique-dans-le-superieur-51505

modèles) et en améliorant les jeux de données (good data, spécialisation, uniformisation) pour limiter leur volume, leur stockage et les coûts de calculs inhérents à leurs dimensions (Big Data).

Nous proposons en annexe une version beta des thématiques qui pourront constituer les sous-modules d'éco-conception IA (Annexe page 6), une version beta du bloc de compétences pour la formation en cycle ingénieur CY Tech (Annexe page 15), et une ébauche de référentiel de compétences pour certification au RS (Annexe Simplon 6 page 29). Un module destiné aux développeurs en IA se basera sur ce référentiel de compétences et sera développé sous la forme d'un scénario pédagogique (Annexe-Simplon-4 page 23)

Détails sur les formations qui vont intégrer le Module 1 : Eco conception IA (annexe p 46)

Les partenaires impliqués dans la co conception du référentiel, des scénarios pédagogiques et des contenus



Les formations qui vont intégrer le Module 1 : Eco Conception IA



Ingénieur IA, Data Science et High Performance Data Analytics - Bac+5

-Niveau : 7, code RNCP36556

-Modalités : formation initiale et continue, en alternance, en présentiel et sur les 3 ans du cycle ingénieur

-Pédagogie : approche par compétences, pédagogie par projets, évaluation individuelle des connaissances, compétences métiers apportés par des professionnels (cours, projets, conférences)

-Volumétrie : 170 diplômés en IA chaque année

-Lieu formation : Pau et Cergy

SIMPLON.CO Certification : TP Développeur en intelligence artificielle équivalent Bac+3/4

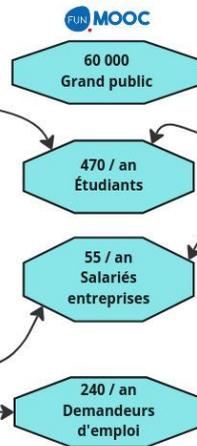
-Niveau 6, RNCP34757

-Modalités : formation continue ou en alternance, en présentiel

-Pédagogie : pédagogie active, approche par compétences, apprentissage par projets, suivi individualisé de la montée en compétences (Simplonline), rencontre de professionnels

-Volumétrie : 240 demandeurs d'emplois /an et 30 collaborateurs /an

-Lieu formation : France métropolitaine, territoires d'outremer



Licence informatique + Licence mathématique + BUT Informatique (Bac+3) Master Mention Informatique & Master Mathématiques (Bac+5) Certification professionnelle pour les collaborateurs

-Niveau : 6 Licence Informatique (Bac+3), BUT Informatique (Bac+3) 7 Master Mention Informatique & Master Mathématiques (Bac+5) 6 à 7 : Certification professionnelle pour les collaborateurs.

-Modalités : formation initiale et continue, en alternance, en présentiel + formation courte pour les collaborateurs

-Pédagogie : approche par compétences, pédagogie par projets, évaluation individuelle des connaissances, compétences métiers apportés par des professionnels (cours, projets, conférences)

-Volumétrie : 300 étudiants / an et 25 collaborateurs / an

-Lieu formation : Pau, Anglet et Mont de Marsan

A l'issue de ce Module les apprenants sauront

- identifier les enjeux climatiques et énergétiques mondiaux liés au numérique
- appréhender les modèles d'IA et décider des meilleures solutions
- calculer et minimiser la consommation des algorithmes d'IA

B. Module de formation : Éco-conception Logiciel

En 10 ans, la taille moyenne d'une page web [a été multipliée par plus de 4](#), le nombre d'objets connectés aura été multiplié [par 5 d'ici 2025](#) (75 milliards) et en moyenne un Français change de téléphone [tous les deux ans](#).

Le module proposé permettra de réduire l'impact des logiciels, applications et sites web sur l'environnement. L'objectif est d'enseigner ces impacts et proposer la mise en pratique d'une démarche d'éco-conception "by design" permettant de développer une architecture et un code optimisés. La prise en compte de l'inclusion numérique dans la démarche d'éco-conception permettra également de limiter l'impact du matériel numérique, notamment en évitant son obsolescence logicielle.

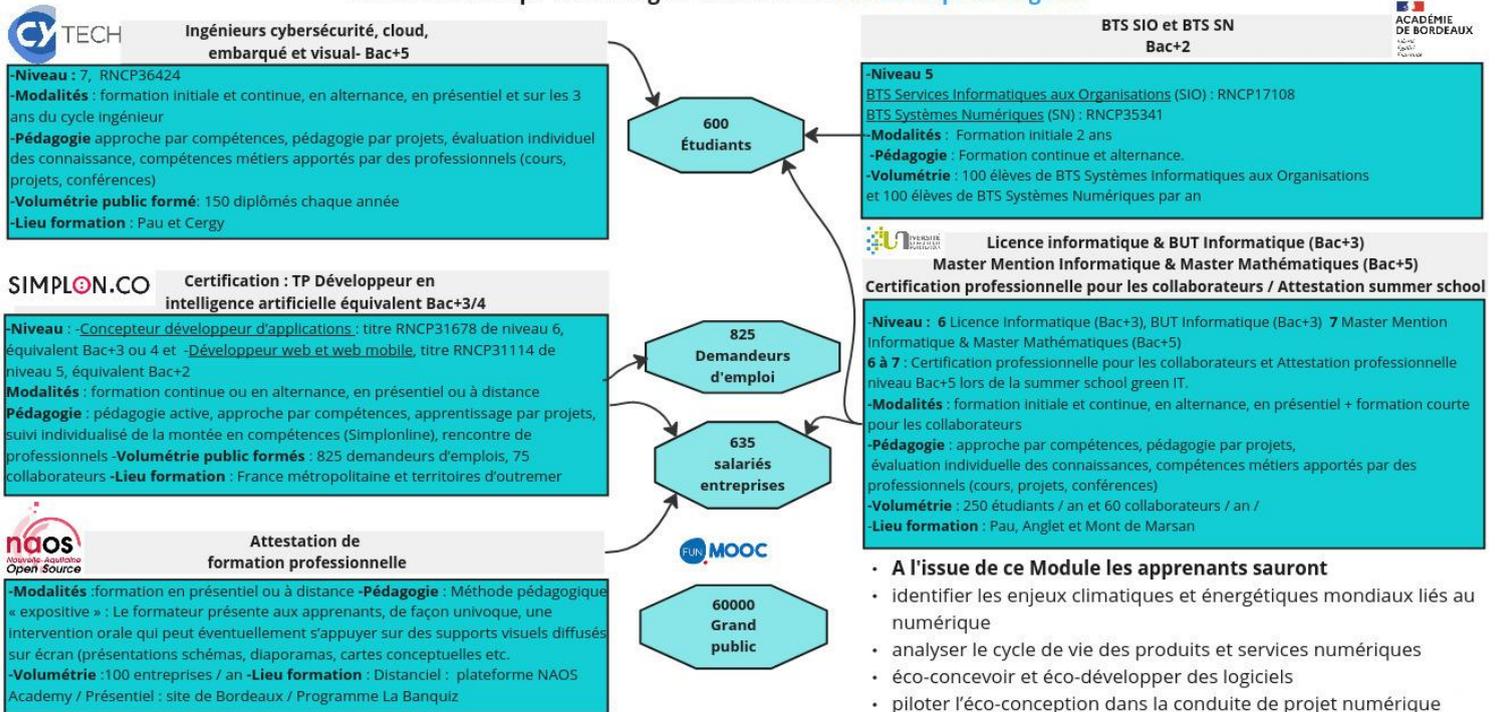
Nous proposons en annexe une version beta des thématiques qui pourront constituer les sous-modules d'éco-conception logiciel (Annexe page 5), ainsi qu'une ébauche de référentiel de compétences pour certification au RS (Annexe Simplon 7 page 29). Un module destiné à enrichir les formations de développeur et de concepteur-développeur se basera sur ce référentiel de compétences et sera développé sous la forme d'un scénario pédagogique (Annexe-Simplon-4 p 23)

Détails sur les formations qui vont intégrer le Module 2 : Eco conception logiciel (annexe p45)

Les partenaires impliqués dans la co conception du référentiel, des scénarios pédagogiques et des contenus



Les formations qui vont intégrer le Module 2 : Eco Conception Logiciel



C. Module de formation : Réparation et Reconditionnement

Dans un contexte où la phase de production des équipements numériques représente plus de 75% de l'empreinte environnementale du numérique (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau et de ressources), il est primordial pour le consortium de se positionner sur l'action 5. L'objectif du module (Annexe-Simplon-4 page 23) est d'enrichir, avec l'aspect environnemental, la formation technicien-ne d'assistance en informatique dispensée par Simplon, destinée à former essentiellement des demandeurs d'emploi. Le module s'appuiera sur le référentiel de compétences envisagé (Annexe-Simplon-8). L'aspect novateur dans ce module consiste également dans les synergies et partenariats mis en place avec Prof en Poche, Emmaüs Connect, Backmarket, Okamac, autant de structures qui apportent au projet tout un réseau de partenaires experts de la réparation et du reconditionnement de l'ESS. Il sera proposé aux apprenants des événements comme des visites d'usines, des ateliers de sensibilisation par la mise en pratique des savoirs avec un réseau d'employeurs mobilisés, la participation à des événements d'acculturation organisés ou communiqués par le consortium.

D'autre part, Emmaüs Connect, en relation avec Simplon et Prof en Poche pour la co-conception, propose de :

- construire une formation autour du reconditionnement et de la réparation des appareils numériques à destination des personnes éloignées de l'emploi
- construire une formation de formateurs à destination des encadrants techniques des chantiers et entreprises d'insertion, mais aussi des ESAT, ressourceries et recycleries afin d'acquérir les bases théoriques et pratiques du métier de reconditionneur

Détails sur les formations qui vont intégrer le Module 3 : Réparation et reconditionnement (annexe p 47)

Les partenaires impliqués dans la co conception du référentiel, des scénarios pédagogiques et des contenus



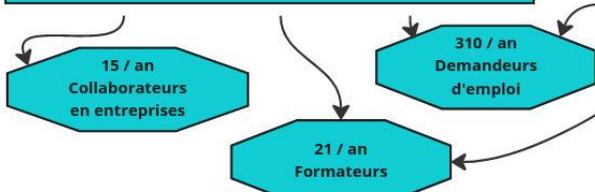
- **Simplon** va intégrer le Module 3 : Réparation Reconditionnement dans un cursus existant.
- **Emmaus Connect** va développer une formation Réparation Reconditionnement



SIMPLON.CO

Certification TP Technicien-ne d'assistance en informatique
Niveau Bac

-Niveau 4, RNCP225
-Modalités : formation continue ou en alternance, en présentiel
-Pédagogie : pédagogie active, approche par compétences, apprentissage par projets, suivi individualisé de la montée en compétences (Simplonline), rencontre de professionnels
-Volumétrie public formé : 225 demandeurs d'emplois
-Lieu formation : France métropolitaine, territoires d'outremer



Certification professionnelle par l'Organisme de Formation d'Emmaus Connect
Développement d'une formation "Réparation/Reconditionnement"

Niveau prévu : à définir en année 1
Modalités : formation en continu ou en alternance et en présentiel
Pédagogie : pédagogie adaptée déjà déployée auprès des publics Emmaüs Connect depuis 10ans. Les contenus, formats et rythmes seront complètement adaptés aux exigences du métier mais aussi de la spécificité des publics en insertion.
Volumétrie : 70 personnes en situation de précarité et éloignées de l'emploi + 6 encadrants techniques des chantiers et entreprises d'insertion en année 3, 500 à la fin du projet.
Lieu de la formation : Espace solidarité numérique (Bordeaux) ou chez le commanditaire
Calendrier de création de la formation :
2023 : création de la formation
2024 : expérimentation auprès d'une cohorte de 20 personnes en situation de précarité expérimentation auprès d'un chantier d'insertion
2025 : expérimentation auprès d'une cohorte de 50 personnes en situation de précarité expérimentation auprès de 5 chantiers d'insertion et/ou entreprises d'insertion retour d'expérience adaptation de la formation selon les retours et mis en commun

A l'issue de ce Module les apprenants sauront :

- comprendre le cycle de fabrication d'un appareil, son coût environnemental
- mettre en pratique des gestes simples permettant de prolonger la durée de vie des équipements
- dissocier le matériel allant au déchet du matériel qui peut être réemployé
- juger les choix des équipements, les réparer et les reconditionner

D. Les modalités pédagogiques

- Apports théoriques sur les connaissances fondamentales en éco-conception (fiches de cours, quiz adaptés en modes présentiel et distanciel, podcasts, vidéos).
- Une démarche inductive et déductive (travaux de sous-groupes, quiz, jeux...) : Analyser le cycle de vie du service numérique, identifier les leviers d'optimisation, analyse collective de site web, de logiciels et d'algorithmes avec les outils abordés durant la formation.
- Des ateliers de mise en pratique pour concrétiser la démarche d'éco-conception.
- Une **approche par compétences** et entrée dans les apprentissages par les **situations professionnelles**. (Annexe-Simplon-2 page 21)
- Retour d'expérience : exemples de projets éco-conçus issus de l'expérience du collectif numérique responsable.
- Fiches pédagogiques, documents et présentations numériques remis aux étudiants.
- Notebook d'exercices à télécharger, jeux de données, boîte à outils.
- Conférences et data challenge IA PAU.

E. Accès, accompagnement et suivi des compétences

★ Accès aux formations développées

Les trois Modules présentés seront mis en avant grâce à plusieurs partenaires qui engageront des actions ayant pour but de permettre l'information et l'orientation vers les formations développées :

- Sensibilisation et communication auprès de structures cibles
- Informations collectives organisées auprès des demandeurs d'emploi.
- Petits-déjeuners d'information au sein des locaux des partenaires (Simplon, CY Tech, UPPA).
- Journées portes ouvertes avec des ateliers de sensibilisation à la sobriété numérique.

La diffusion d'information sur le dispositif répond à 3 objectifs principaux :

- Clarifier les éléments de la formation afin d'éviter les déceptions et les ruptures de parcours.
- Faire découvrir l'équipe qui anime la formation.
- Échanger avec les candidats sur leur projet, la formation, leurs craintes, leurs freins.

★ L'accompagnement et le suivi des compétences

Afin d'accompagner au mieux sur l'ensemble du parcours (présentiel et en ligne), il est prévu de mobiliser chez les partenaires une équipe pluridisciplinaire.

Le principal geste quotidien du formateur est le suivi de la montée en compétences de ses apprenants. L'évaluation est mise en œuvre en tant que modalité pédagogique, c'est l'étape de retour ou feedback donné à l'apprenant, essentielle pour guider, acter ses apprentissages et lui permettre de passer à l'étape suivante dans sa progression. De façon globale, c'est elle qui permet d'identifier l'état d'avancement du collectif et des individus et de savoir à quelles prochaines situations professionnelles les apprenants doivent se confronter. C'est ainsi que se construit la progression pédagogique (Annexe-Simplon-10 page 31). Simplon utilise par exemple dans ses formations la plateforme pédagogique Simplonline pour proposer d'évaluer tout au long de la formation la montée en compétence des apprenants (Annexe-Simplon-5 page 24).

F. Formation des formateurs

Emmaüs Connect et ses partenaires projet créent une formation de formateurs pour acquérir le savoir-faire d'un reconditionneur. CY Tech accompagne chaque année leurs enseignants, le savoir est transmis en interne. Les enseignants de l'éducation nationale sont formés dans le cadre de l'EAFIC. L'organisme Simplon forme des formateurs sur tous les modules et thèmes développés. Enfin, tout le contenu sera accompagné d'un ensemble de ressources disponibles sur le site compagnon (documentation, fiches d'accompagnement pédagogique, proposition de séances).

G. Participation des employeurs

Ce projet est soutenu par des réseaux d'employeurs et d'acteurs du secteur numérique, de la réparation et du reconditionnement. A cet effet, les réseaux **French Tech**, **NAOS**, **Emmaüs CONNECT**, ou encore **ALIPTIC** seront mobilisés. Ils représentent et sont partenaires de milliers d'entreprises. Elles seront sollicitées pour des actions diverses : l'embauche d'apprenants, dès le secondaire avec les stages de découverte, ou en alternance dans le supérieur. Ils permettront le lien avec le monde du travail. D'autres partenaires comme **Backmarket** ou **Okamac** et leur réseau d'experts métiers sur la réparation et le reconditionnement permettront le partage d'expérience, la visite d'usine et la mise en situation réelle pour une prise de conscience des élèves du secondaire et des apprenants. Ils nous accueilleront également pour développer des capsules de vidéos métiers comme par exemple : "Qu'est ce qu'un reconditionneur / un réparateur ?".

Les employeurs représentent aussi un des publics visés par les formations, dispensées par Simplon et NAOS Academy. Côté sensibilisation, Emmaüs Connect touchera les employeurs, pour sensibiliser au numérique éco-responsable, et au passage à l'action sur le réemploi d'équipement informatique. Enfin, l'ouverture à des milliers d'entreprises et aux régions d'un réseau de reconditionneurs, recycleurs solidaires, partenaires Emmaüs Connect, permettra d'avoir un impact environnemental et social fort.

1.3. RÉSULTATS ET MESURE DE L'IMPACT

1.3.1 Critères succès et risques identifiés

=> Objectif de sensibiliser et former

Formation

Nombre de personnes formées	>13500
NBRE personnes en formation continue	>6700

Taux de réussite Certification	>90%
Rétention des candidats : Taux d'abandon	<2%

NBRE formés niveau de diplôme infra-bac	>1200
NBRE formés niveau supérieur	>12000

NBRE sensibilisés niveau de diplôme infra-bac	>32000
NBRE sensibilisés niveau supérieur	>72000

Sensibilisation

Personnes sensibilisées	>104000
-------------------------	---------

Risques identifiés

- Non adoption par la communauté enseignante
- Abandon en cours de formation

1.3.2 Synergies et complémentarités

Les synergies sont nombreuses grâce à la complémentarité des membres, et se mesurent grâce aux milliers d'entreprises dans leurs réseaux, à l'extension des actions de Simplon à ses 75 écoles en France, l'extension des actions de sensibilisation au secondaire dans les établissements de l'Académie de Bordeaux aux établissements des Académies de Poitiers et de Limoges, supervisés par la même Rectrice. L'impact et les synergies vont même au-delà du territoire national grâce à l'UPPA, membre du réseau d'Universités UNITA, qui étend les actions à des universités italiennes, portugaises, espagnoles, et roumaines. Grâce à CY Tech, également, membre d'EUTOPIA, l'alliance européenne qui réunit des universités au Royaume Uni, en Belgique, en Espagne, en Suède et en Slovénie. Enfin, la diffusion de MOOC permettra potentiellement d'atteindre des millions de personnes dans le monde.

Notre projet se positionne également en complémentarité du parcours de montée en compétences sur le numérique responsable dispensé par l'INR, notamment de par les cibles envisagées et de par la volonté de sensibiliser et de former sur de nouveaux référentiels afin de garantir la professionnalisation des acteurs concernés.

1.3.3 Efficacité pédagogique du projet

La méthodologie



Les indicateurs

Prise en main par les équipes pédagogiques / Taux de satisfaction / Prise de conscience des enjeux du verdissement numérique / Compréhension des nouvelles compétences visées / Volonté d'en savoir plus / Taux d'obtention des certifications / Taux de sorties positives des formations

1.4. DIFFUSION DES DISPOSITIFS ET DES RÉSULTATS

1.4.1. Site compagnon

Le site compagnon, accessible en permanence, servira de support public au service du projet. Il permettra d'informer et de communiquer dans une démarche de dissémination et d'explication des objectifs et enjeux. Tous les liens d'accès aux différentes ressources déployées y seront disponibles afin d'orienter et de mettre en visibilité les productions et les formations. Il donnera accès à un



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS
COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR - CMA
2022**

CATÉGORIE : DISPOSITIF DE FORMATION

DOCUMENT PRÉSENTATION PROJET

Green Digital Skills

ensemble de données créées spécifiquement pour le projet et disponible gratuitement (ex : carte des reconditionneurs proches de chez soi, jeux de données, bases de connaissances). Enfin, il permettra de publier des témoignages et des restitutions des actions menées.

1.4.2. Plateforme LMS de sensibilisation

La plateforme LMS permettra d'accéder aux ressources de sensibilisation pour le secondaire, d'organiser et fournir le matériel pédagogique en ligne et d'accompagner le travail des enseignants. Répondant aux impératifs de l'éducation nationale (en matière d'usages pédagogiques, de RGPD, et d'articulation avec les dispositifs numériques nationaux), elle permet aux enseignants de gérer leurs classes, groupes et élèves, de trouver des parcours clé en main, d'assigner des parcours ou leçons, de suivre la réalisation ou progression individuelle ou collective des élèves.

1.4.3. Massive Open Online Course (MOOC)

Afin d'augmenter l'impact du projet et l'appropriation des contenus de formation par la communauté enseignante et étudiante internationale, la majorité du contenu sera accessible sous la forme de MOOC. Plusieurs plateformes seront utilisées en fonction des spécificités de contenu, des auteurs ou des objectifs. Il est notamment prévu la publication d'un cours sur la plateforme FUN, structure ministérielle rendant le MOOC accessible à 2 millions de personnes du monde francophone.

1.4.4. Partenaires

Une relation privilégiée sera maintenue avec les partenaires engagés sur le projet afin de partager les retours d'expériences et l'impact (centres sociaux, Pôle Emploi, PLIE, SDSEI, Cap Emploi et Missions Locales). Comme abordé dans la partie sur les synergies, les partenaires du projet permettront un impact national et européen, grâce au réseau d'université UNITA.

2. ORGANISATION ET PILOTAGE DU PROJET

2.1. ORGANISATION DU CONSORTIUM

Nous proposons au jury une vision de l'important travail engagé ([via le lien suivant](#) et disponible en annexe page 33) par le consortium sur l'année 2022 afin de proposer la meilleure offre possible. Des groupes de travail : "Pédagogie" - "Design (développement)" - "Accompagnement, communication" - "Pilotage" ont été constitués et impliqués avant la mise en commun et synthèse sur ce document de soumission. Ces groupes se sont divisés en sous-groupes qui ont été définis en fonction des actions, des contenus, des publics cibles et des partenaires impliqués. L'entente entre les membres du consortium a été excellente et efficace. Nous avons hâte de poursuivre tous ensemble les travaux engagés. Le chef de projet de chaque partenaire est présent à chaque rencontre organisée puis fait le lien en interne. Quant au chef de file, Prof en Poche, il coordonne les actions, fait le lien entre les membres, anime les groupes de travail, s'assure du bon déroulement du projet et du respect du planning prévisionnel.

2.2. PILOTAGE DU PROJET

Durant le projet, nous allons co-concevoir les ressources en intégrant les différents membres du consortium concernés qui seront chargés de développer et d'implémenter, à partir d'un socle commun, les différents modules de formations.

Gouvernance



COMITÉ DE PILOTAGE

Constitué des chefs de file des parties prenantes de chaque Action et Enjeux, ainsi que des organismes publics. Le Comité de pilotage intégrera dans sa démarche la coordination et la concertation de l'ensemble des parties prenantes, la présentation de l'avancement des dispositifs et des indicateurs d'avancement ainsi que la remontée des besoins et des recommandations pour garantir le succès du projet.



COMITÉ SCIENTIFIQUE

Constitué d'experts des domaines liés à l'environnement, au développement durable, à la biodiversité, au numérique et la pédagogie.



COMITÉ PÉDAGOGIQUE

Constitué des parties prenantes opérationnelles qui œuvrent à la construction des référentiels de compétences. Validation et coordination, alignement des différents objectifs et compétences visées, modalités d'évaluation.

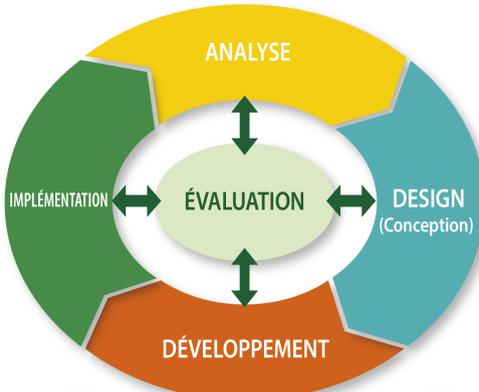


CHEF DE PROJET PEP

Animation globale du projet et des acteurs. Gestion des plannings des actions à mener dans la phase de co-construction des dispositifs, des livrables pédagogiques et de l'amélioration continue tout au long de l'AMI CMA.

PLANNIFICATION

Ingénierie pédagogique



Notre démarche d'ingénierie pédagogique s'appuie sur la méthode PADDIE, enrichie d'une phase de planification en amont, et maintenance régulière en fonction de l'évolution du référentiel de connaissances et REX des formateurs, professeurs et apprenants. Nous nous appuierons sur cette méthode largement éprouvée, en mode agile, avec la phase d'évaluation en mode itératif, à toutes les étapes du projet d'ingénierie de formation.

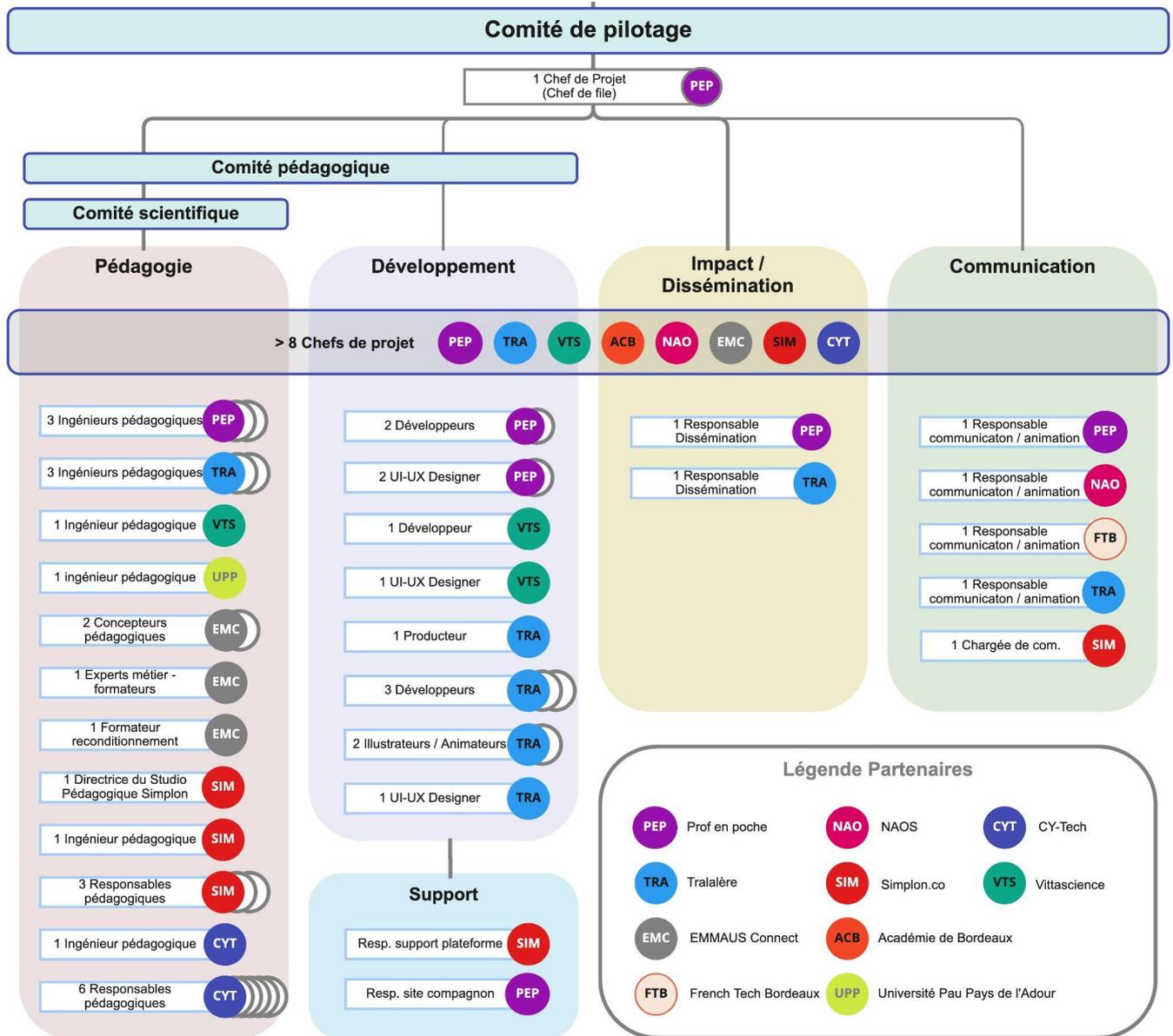
Schéma de notre méthode de développement de formations :

PADDIE+M

Indicateurs d'avancement projet (KPI / Communication des résultats) :

- Périmètre (Écart de couverture formation) → Délais (Écart de délais) → Coûts (Écart de coût)
- Ressources (Nombre de jours-hommes x % Réalisation / Nombre de jours-hommes planifiés)

Les équipes :



Planning visuel phases et jalons projets.

Répartition sur les 5 années autour de la construction des modules de formations

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Création des référentiels de compétences éco-conception IA / Logiciel / Réparation - Reconditionnement Définition des notions et enjeux.	Conception des 3 modules.	Création des contenus / kits pédagogiques Alimentation du Site compagnon et LMS Sensibilisation	Expérimentations dans les établissements secondaires, entreprises et administrations. Itérations avec les modules développés suite aux retours d'expérience	Implémentation et mise à disposition des méthodologies pour former les formateurs. Communication / Dissémination

D'autres jalons viendront ponctuer le projet avec une première recette à 18 mois, puis à 36 mois et des mesures d'impact annuelles à partir de la deuxième année. Un planning Gantt est fourni en annexe page 32.

2.3. PÉRENNITÉ DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE

Le projet s'inscrit dans la durée et les partenaires prévoient de poursuivre l'exploitation des ressources au-delà de la fin du projet. Les partenaires seront libres d'exploiter leurs propres ressources individuellement, le consortium pourra collectivement exploiter des ressources co-produites qui feront alors l'objet de co-éditions. Les modèles économiques devront permettre d'assurer une équité et un large accès aux ressources.

Pour la sensibilisation, la plateforme de sensibilisation sera diffusée, en combinant équité (pour un accès aux différentes populations, notamment les zones d'éducation prioritaires) et équilibre économique (permettant de financer la maintenance et l'effort de dissémination du dispositif). Les partenaires du consortium pourront vendre leurs droits de diffusion, obtenir des financements auprès de collectivités, ainsi que des cofinancements privés. La plateforme et ses ressources de sensibilisation seront proposées à l'international, ce qui permettra de cofinancer les coûts d'exploitation en France.

Pour les formations, les modules sont intégrés dans des formations déjà financées, qui ont déjà un modèle économique. L'utilisation du CPF ou le financement via un OPCO (ATLAS, partenaire du projet) sera possible pour faire monter en compétences de nouveaux formateurs ou apprenants, ce qui garantira la pérennité de leur formation sur ces compétences et donc la pérennité des dispositifs qui continueront à être proposés au catalogue de formation. De la même façon, les actions de formation se poursuivront par une intégration officielle dans les maquettes pédagogiques du diplôme d'ingénieur et par une pérennisation à travers les prochaines demandes d'habilitations auprès de la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) chez les partenaires concernés.

Tout au long du projet, des ressources pédagogiques et des outils d'évaluation de codes seront générés. Ces connaissances seront mises à disposition au fur et à mesure de leur création au fil des années au travers des data challenges organisés. En outre, pour ce qui est de la plateforme mise en place par l'association IA PAU, nous la diffuserons sous licence open-source.

3. JUSTIFICATION DES DÉPENSES DU PROJET

N°	Titre de l'action / de l'axe	Principaux postes de dépenses	Budget prévu (k€)	Aide demandée (k€)
1	Action 1 - Formation des formateurs	Formation des enseignants (2ndaire) Formation des formateurs/enseignants pour le supérieur	2 034	1 394
2	Action 2 - Formations pour les apprenants	Formation des apprenants, du niveau Bac au niveau Bac+5 en passant par des certifications et attestations de formations professionnelles	2 145	1 432
3	Action 3 - Sensibilisation au Secondaire	Sensibilisation des élèves dès le 2ndaire au numérique éco responsable, à la découverte des métiers du futurs	2 032	1 249
4	Action 4 - Acculturation des entreprises et des administrations	Sensibilisation des entreprises et des administrations au numérique éco responsable et à la seconde main	1 706	1 083
5	Action 5 - Formation en réparation/ reconditionnement	Développer et Enrichir des formations permettant de former les apprenants à la réparation et au reconditionnement de matériels électroniques	953	638
TOTAUX			8 870	5 798

Accord de Consortium entre les membres du Projet Green Digital Skills

Programme France 2030 « Compétences et métiers d'avenir »



Prof en Poche

SIMPLON.CO



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE



vitta
science

TRALALERE



Article 1 – Objet de l’Accord de Consortium	7
Article 2 - Définitions	7
Article 3 – modalités, calendrier de réalisation et coûts du Projet	9
3.1 Partenaires	9
3.2 Modalités et calendrier de réalisation	9
3.3 Coût total du Projet	9
Article 4 – Modalités, versements de la Subvention	9
4.1 Dépenses éligibles à la Subvention	9
4.2 Encadrement de la Subvention	9
4.3 Montant de la Subvention	10
4.4 Modalités de versement de la Subvention	10
4.4.1 Les restitutions attendues	11
4.4.2 Suspension des versements	12
4.5 Non-assujettissement de la Subvention à la TVA	12
Article 5 - Gouvernance du Consortium	12
Article 6 – Engagements des Partenaires	15
6.1 Engagement des Partenaires, du Chef de file pour son compte et pour celui des Partenaires	15
6.1.1 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et lutte contre la corruption (LAC).	15
6.1.2 Sanctions internationales	16
6.2 Collaboration de bonne foi	17
6.3 Réalisation du Projet	17
6.4 Obligation d’information et de suivi	17
6.5 Obligations comptables liées à la Subvention	18
6.6 Objectifs et évaluation	18
6.7 Responsabilité	19
Article 7 – Confidentialité	19
Article 8 – Communication, Propriété intellectuelle et Exploitation	20
8.1 Communication	20
8.2 Propriété intellectuelle	20
8.3 Propriété des Connaissances propres	21
8.4 Propriété des Connaissances nouvelles	21
8.5 Protection des Connaissances nouvelles	21
8.6 Exploitation des Connaissances nouvelles	22
8.6 Protection des données à caractère personnel	22
Article 9 – Durée	23
Article 10 – Résiliation de l’Accord de Consortium	23
Article 11 – Stipulations générales	24
11.1 Notifications	24
11.2 Cession des droits et obligations	24
11.3 Nullité	24
11.4 Intégralité de l’Accord de Consortium	25
11.5 Modification de l’Accord de Consortium	25
11.6 Renonciation	25

11.7 Litiges et Juridiction	25
11.8 Documents contractuels	26
ANNEXE 1 – PRÉSENTATION DU Projet	28
1. Chef de file :	28
2. Stratégie/Thématique retenue :	28
3. Contexte : (15 lignes maximum)	28
4. Description du Projet	28
5. Objectifs opérationnels du Projet : Actions, Partenaires impliqués, budget global et calendrier des livrables par action.	30
6. Répartition du budget HT, par Partenaire, par action, par nature de dépenses et par année :	46
7. Répartition de la Subvention par Partenaire (TTC) :	62
8. Apports des Partenaires (TTC) :	63
9. Durée du Projet et Calendrier synthétique :	63

IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

A l'initiative du Chef de file, un Consortium de structures a été imaginé puis rassemblé pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Compétences et Métiers d'Avenir" (CMA), désigné le Programme. Au sein de l'objet France 2030, le présent Programme vise à anticiper autant que possible et contribuer à satisfaire les besoins en emploi ou en compétences des entreprises.

Le volet de ce Programme auquel a choisi de répondre le Chef de file est le volet Dispositif de formation, visant à développer des actions de formation et de sensibilisation pour accompagner le déploiement de Plan France 2030, à savoir, le verdissement du numérique.

Ainsi, Le Chef de file a été sélectionné dans ce cadre afin de bénéficier d'un financement du Programme en vue de la réalisation Projet « Green Digital Skills », tel que décrit en annexe 1. Ce Projet a été imaginé, conçu et proposé par lui seul, à tous les Partenaires. Il est à la tête de la gouvernance.

Le Chef de file s'est présenté avec un Consortium, rassemblé à son initiative et sur sa proposition, et a alors sollicité, en son nom et au nom de ses Partenaires, (ci-après les « Partenaires ») un financement dans le cadre de l'AMI précédemment décrit.

Il a ainsi été décidé d'attribuer au Chef de file, au titre du Programme, une Subvention d'un montant maximum indiqué dans l'article 4.3 de la présente convention (ci-après « la Subvention »).

C'est dans ce cadre spécifique du Projet "Green Digital Skills", qu'est établi le présent Accord de Consortium.

Le consortium comprend tous les Partenaires cités ci-dessous, parmi eux, 3 ne sont pas financés : Backmarket, Okamac, et l'OPCO ATLAS.

L'engagement de ces Partenaires est moindre, il ne sont pas soumis aux mêmes obligations que les autres membres. Concernant la gouvernance, il n'auront pas à assister à tous les temps cités (article 5) mais seront invités à un événement annuel. Il n'auront pas à fournir les états de dépenses ni à participer à la rédaction des documents à rendre en cours de projet, mis à part sur volontariat. Ces Partenaires seront sollicités en direct en fonction des apports prévus pour le Projet.

ENTRE :

L'entreprise VMPS CORPORATION, dit "Prof en Poche", SAS, numéro SIRET : 809 744 907 00019, domiciliée au 1 rue gambetta, 64000 Pau, représentée par M. Vincent ESCUDE, en qualité de Président, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée le « **Chef de file** », représentant l'ensemble des Partenaires impliqués dans le Projet « Green Digital Skills ».

Tous les membres ci-après présentés, nommés "**les Partenaires**" :

ET

L'UNIVERSITÉ PAU PAYS DE L'ADOUR (UPPA), EPSCPE, numéro SIRET : 196 402 515 00270, domiciliée à l'avenue de l'Université 64000 Pau, représentée par M. Laurent BORDES en qualité de Président, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

SIMPLON.CO, société par actions simplifiée au capital social de 448.390 euros, dont le siège social est situé 55, rue de Vincennes à Montreuil (93100), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n°792 791 329, représentée par Véronique SAUBOT, sa Directrice Générale, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

CY Cergy Paris Université, établissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel, dont le numéro de SIRET est le 130 025 976 00015 et le siège social est situé au 33 boulevard du Port 95011 Cergy Pontoise, représentée par Laurent Gatineau en sa qualité de président, pour sa grande école de sciences, d'ingénierie, d'économie et de gestion, CY Tech, sise avenue du parc, 95000 Cergy et représentée par son directeur général, Alexandre Radjesvarane, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

L'association NOUVELLE-AQUITAINE OPEN SOURCE (NAOS), association déclarée Loi 1901, numéro SIRET : 514 822 097 00051, domiciliée au 406 boulevard Jean-Jacques Bosc 33130 Begles, représentée par M. Jean-Christophe ELINEAU, en qualité de Directeur, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

L'association EMMAÛS CONNECT, association déclarée Loi 1901, numéro SIRET : 792 272 916 00034, domiciliée au 71 rue Archereau 75019 Paris, représentée par M. Guillaume-Alexandre COLLIN, en qualité de Président, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

L'Académie de Bordeaux, service déconcentré de l'Etat, numéro SIRET : 173 304 304 00012, domiciliée au 5 rue Joseph de Carayon Latour 33060 Bordeaux, représentée par Mme. Anne BISAGNI-FAURE, en qualité de Rectrice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

Le Groupement d'Intérêt Public - Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP FCIP) d'Aquitaine, numéro de SIRET : 18330041700015, domicilié au 5 rue Joseph de Carayon-Latour, 33000 Bordeaux, représenté par M. Thierry Kessenheimer, en qualité de Directeur, dûment habilité à l'effet des présentes.

ET

L'entreprise TRALALERE, SAS, numéro SIRET : 431 810 233 00046, domiciliée au 4 rue de Braque 75003 Paris (siège social), et son bureau secondaire au 4 avenue de la Légion Tchèque 64100 Bayonne, représentée par Mme. Deborah ELALOUF, en qualité de Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

L'association IA PAU, association déclarée Loi 1901, numéro SIRET : 850 363 284 00017, domiciliée au 2 avenue Président Pierre Angot 64000 Pau, représentée par M. Nicolas GIRARDIN, en qualité de Président, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

L'association LA FRENCH TECH BORDEAUX, association déclarée Loi 1901, numéro SIRET : 818 313 264 00033, domiciliée au 2 rue Marc Sangnier 33130 Bègles, représentée par Mme. Mathilde Le Roy, en qualité de Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

L'entreprise VITTASCIENCE, SAS, numéro SIRET : 837 973 296 00010, domiciliée au 6 boulevard Dubreuil 91400 Orsay, représentée par M. Léo BRIAND, en qualité de Président, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

L'association LA FRENCH PAU BEARN, association déclarée Loi 1901, numéro SIRET : 890 599 525 00015, domiciliée au 2 avenue du Président Pierre Angot 64000 Pau, représentée par M. Vincent ESCUDE, en qualité de Président, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

L'association OPCO ATLAS, association déclarée Loi 1901, numéro SIRET : 851 296 632 00017, domiciliée au 25 quai Panhard et Levassor 75013 Paris, représentée par M. Philippe DEGONZAGUE, en qualité de Président du Conseil d'Administration, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

L'entreprise LH BACKMARKET, SAS, numéro SIRET : 834 103 111 00011, domiciliée au 2 rue Tahan 75017 Paris, représentée par M. Gabriel KUNDE, en qualité de Président, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ET

L'entreprise SENS TECHNOLOGIES - OKAMAC, SAS, numéro SIRET : 834 453 656 00037, domiciliée au 3 impasse de la Chaîne 49000 Ecoflant, représentée par Mme. Juliette VOGLER, en qualité de Directrice Générale, dûment habilitée à l'effet des présentes,

La Caisse des dépôts et des consignations, financeur du Programme sera dénommé ci-après l'Opérateur ou la CDC.

Article 1 – Objet de l’Accord de Consortium

Le Projet a pour but d’anticiper et accélérer la filière des métiers du verdissement numérique. Outre son expertise dans l’éducation à la formation, le Consortium bénéficie d’une expérience sur le domaine innovant du verdissement des algorithmes d’Intelligence Artificielle (IA). Sa connexion avec les acteurs du numérique permet d’agir directement sur les filières d’emplois et bonnes pratiques sur la réparation et le reconditionnement des EEE (Équipements Électrique et Électroniques).

Le Projet Green Digital Skills (GDS) a pour objectif de former aux compétences et métiers du verdissement du numérique de façon globale : la sensibilisation dès le secondaire, l’initiation aux enjeux du verdissement numérique en influant sur les usages et vocations, la démocratisation de l’accès aux filières et formations de ces métiers émergents (modules de formation initiale et continue des jeunes et salariés aux compétences et nouveaux métiers du logiciel et du hardware, formation au reconditionnement et à la réparation d’appareils numériques, formation de formateurs pour les encadrants techniques de chantiers et entreprises d’insertion), la sensibilisation des entreprises et administrations au numérique écoresponsable

Ainsi, le présent Accord (ci-après la «Accord de Consortium») a pour objet :

- de définir la répartition et les conditions de versement de la Subvention qui sera versée par l’Opérateur au Chef de file puis par le Chef de file aux Partenaires pour le Projet Green Digital Skills
- d’organiser les modalités de suivi du Projet par le Chef de file;
- d’organiser la gouvernance du projet;
- de déterminer les modalités de propriété intellectuelle;
- et de définir les engagements et obligations des Parties, dans le cadre du soutien de l’action de l’Objet France 2030 au Projet.

Cet Accord autorise le Chef de file à agir au nom et pour le compte de chacun des Partenaires dans toutes les actions à mener dans le cadre du Projet.

Cet Accord engage d’une façon plus importante et prioritaire les Partenaires financés dans le cadre de l’AMI.

Article 2 - Définitions

Accord : Le terme Accord désigne ici le présent Accord de Consortium conclu entre les Partenaires.

Chef de file : Le Chef de file doit être entendu comme celui qui se trouve à la tête de la Gouvernance du Consortium. Ici, il s’agit de Prof en Poche.

Consortium : Désigne ici le regroupement des Partenaires, formalisé par le présent Accord, dans cadre du Projet Green Digital Skills, dont l’objet est défini à l’article 1 ci-avant.

Partenaires : Le terme Partenaires, au pluriel comme au singulier, désigne les Parties

signataires du présent Accord de Consortium. Elles sont au nombre de 15 (quinze). Le terme Parties désigne également les Partenaires, qui peuvent être nommés ici indifféremment Parties ou Partenaires.

Projet : Le terme Projet désigne l'objet de l'Accord signé entre les Partenaires et intitulé Green Digital Skills. Il comprend toutes les actions et résultats qui seront réalisées par les Partenaires ensemble ou séparément, pour atteindre les objectifs fixés par eux et pour lesquels ils sont bénéficiaires d'une Subvention.

Programme : Désigne le Programme Compétences et Métiers d'avenir (CMA), dans lequel s'inscrit le Projet Green Digital Skills, objet du présent Accord, choisi pour développer le volet Dispositif de formation.

Opérateur : Dans le présent Accord, l'Opérateur est la Caisse des dépôts et des consignations.

Subvention : Désigne ici la somme allouée au Projet Green Digital Skills, et par extension au Consortium, formé par le présent Accord, dans le cadre du programme Compétences et Métiers d'Avenir (CMA)

Connaissances nouvelles : Les termes Connaissances nouvelles doivent être entendus comme toutes informations et Connaissances techniques, notamment le Savoir-faire, les résultats livrables, les données, les bases de données, les logiciels, les plans, les schémas, les formules et/ou tout autre type d'information, sous quelque forme qu'elles soient, brevetées ou non, et/ou brevetables ou non, et tous les droits de Propriété intellectuelle en découlant résultant de l'exécution du Projet, obtenus (i) individuellement par un Partenaire, avec le concours mineur ou sans le concours d'un autre Partenaire, il s'agit des connaissances nouvelles individuelles c'est-à-dire sans la participation d'un autre Partenaire en termes d'activité inventive, intellectuelle ou en termes de Savoir-faire lors de l'exécution de sa Contribution ou (ii) conjointement par plusieurs Partenaires et/ou leurs sous-traitants et dont les caractéristiques sont telles qu'il n'est pas possible de séparer la contribution intellectuelle de chacun des Partenaires pour la demande ou l'obtention d'un droit de Propriété intellectuelle, il s'agit des connaissances nouvelles communes.

Connaissances propres : Les termes Connaissances propres doivent être entendus ici comme l'ensemble des compétences et résultats développés par chacun des Partenaires en dehors du Projet, leur appartenant de plein droit et amenés par eux pour la réalisation des objectifs dudit Projet.

Exploitation des Connaissances nouvelles : S'entend ici comme l'adaptation, la déclinaison, la commercialisation ou encore la diffusion, même gratuite, des Connaissances nouvelles obtenues dans le cadre du Projet.

Article 3 – modalités, calendrier de réalisation et coûts du Projet

3.1 Partenaires

Dans ce cadre, les Partenaires se sont engagés à réaliser les actions détaillées en annexe 1.

3.2 Modalités et calendrier de réalisation

Le calendrier prévisionnel de réalisation du Projet figure en annexe 1, point 7 et précise notamment le calendrier prévisionnel de chaque étape du Projet.

Les dates indiquées en annexe 1 définissent la durée de réalisation opérationnelle et financière du Projet.

3.3 Coût total du Projet

Le coût total du Projet est estimé à Huit millions huit cent quatre vingt six mille soixante cinq euros d'euros HT (8 886 065€).

Le budget prévisionnel détaillant la répartition du coût du Projet, par nature, par année et par Partenaire, figure dans l'Annexe 1, point 6 .

Article 4 – Modalités, versements de la Subvention

4.1 Dépenses éligibles à la Subvention

Le montant des dépenses éligibles est plafonné huit millions huit cent quatre vingt six mille soixante cinq euros HT (8 886 065€).

Les dépenses éligibles, par nature, années et par Partenaires, sont synthétisées dans l'Annexe 1, point 5.

Seules les Dépenses Éligibles engagées depuis la date de début de Projet, et jusqu'à sa date de fin, peuvent être acceptées par l'Opérateur.

4.2 Encadrement de la Subvention

Le Financement est soumis au respect des règles européennes relatives aux aides d'État (articles 106, 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et textes dérivés), dès lors qu'elle est qualifiable d'aide d'Etat.

Dans ce cas, le versement du Financement interviendra en application du :

- Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n° 651/2014.
- Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Pour les financements qualifiés d'Aides d'Etat, les Dépenses Éligibles correspondent aux Coûts Admissibles des régimes d'aides visés précédemment.

4.3 Montant de la Subvention

Le montant total de la Subvention est plafonné à cinq millions sept cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent trente euros HT (5 797 530 €) en application de la décision du Premier ministre.

La Subvention est strictement réservée à la réalisation du Projet et plus précisément au paiement des Dépenses Éligibles. Elle constitue un financement exceptionnel qui s'ajoute aux moyens mobilisés par le Chef de file et les Partenaires rassemblés pour mettre en œuvre

ce Projet, détaillé dans les cofinancements, disponibles en annexe 1, point 8.

Il est expressément entendu entre les Parties, que le surplus du budget total, tel que visé à l'article 4.1, est pris en charge par le Chef de file et ses Partenaires, selon la personne n'ayant pas atteint ses dépenses. L'Opérateur qui finance le Projet ne pourra être amené à octroyer une Subvention supérieure au maximum stipulé dans cet article et répartie par Partenaires en annexe 1, point 7.

4.4 Modalités de versement de la Subvention

Sous réserve du respect des engagements des Parties au titre de l'Accord de Consortium, la Subvention sera versée aux Partenaires financés dans les conditions énoncées ci-dessous.

Toutefois, des accords bilatéraux pourront être conclus dans certains cas précis, notamment dans le cas où un membre aurait consommé au moins 85% de son budget avant l'année 3 et où dont le budget global est inférieur à 150 000€, cela est le cas de Vittascience.

- 1er versement, 20% de la Subvention totale due au Partenaire sur la durée du Projet, dans les 30 jours après réception des fonds par le Chef de file.
- 2ème versement, 25% de la Subvention totale due au Partenaire sur la durée du Projet, après vérification et validation des attendus spécifiques (décrits au point 7 de l'annexe 1) par le Chef de file, dans les 12 mois qui suivent le 1er versement.
- 3ème versement, 20% de la Subvention totale due aux Partenaires sur la durée du Projet, après vérification et validation des attendus spécifiques (décrits au point 7 de l'annexe 1) par le Chef de file, et dans les 30 jours après réception des fonds. Ce versement dépend de la rédaction d'un mémoire de mi-Projet (30 mois) ainsi que de l'état récapitulatif des dépenses acquittées par tous les Partenaires. Les Partenaires fourniront les documents nécessaires. Le Chef de file mettra tout en œuvre pour assurer un reversement dans les meilleurs délais.
- 4ème versement, 25% de la Subvention totale due aux Partenaires sur la durée du Projet, après vérification et validation des attendus spécifiques (décrits au point 7 de l'annexe 1) par le Chef de file, dans les 12 mois qui suivent le 3ème versement.
- 5ème versement, le solde de 10%, à l'issue du Projet, après vérification et validation des attendus spécifiques par le Chef de file (décrits au point 7 de l'annexe 1), envoi du dossier constitutif de la demande du dernier versement et dans les 30 jours après réception des fonds par le Chef de file. Ce versement sera effectué sous réserve de la réalisation effective des dépenses, de la transmission d'un rapport final, rendant compte de l'ensemble du processus et de son évaluation.

Si le coût définitif du Projet est inférieur au coût précisé en annexe 1, point 6, les Partenaires qui n'auront pas atteint les dépenses devront reverser au Chef de file la différence du trop perçu. Le Chef de file devra ensuite procéder au remboursement de la différence à l'Opérateur. Le Chef de file ne pourra être tenu responsable de la non atteinte des dépenses d'un des membres et ne pourra rembourser la différence à sa place.

Le montant de la Subvention versée dont l'emploi n'aura pu être justifié ou qui ne serait pas

alloué au paiement de Dépenses Éligibles fera l'objet d'un reversement par les Parties concernées, à l'Opérateur sur simple demande de ce dernier.

Le Chef de file et ses Partenaires mettront tout en œuvre pour valider les attendus spécifiques et in fine réduire au maximum les délais de versement ci-dessus mentionnés.

Les Partenaires s'engagent à transmettre au Chef de file toutes les informations qui induisent un changement de leur compte bancaire et fournir leur nouveau RIB.

4.4.1 Les restitutions attendues

Les points du présent article ne concernent pas les Partenaires non financés par l'AMI.

Pour la première tranche de versement, l'Accord de Consortium devra être signé par tous les Partenaires et la demande de versement envoyée à l'Opérateur par le Chef de file.

Chaque année, tous les chefs de Projets des structures bénéficiant d'un financement dans le cadre du Projet devront se rassembler pour restituer l'état des dépenses acquittées ainsi qu'un rapport d'avancement afin de faciliter le reporting à l'Opérateur prévu à mi Projet et à la fin du Projet. Cela doit intervenir avant la prochaine tranche de versement. Cet état des dépenses annuel n'a pas à être attesté par l'expert comptable, seuls les états de dépenses de mi projet et de fin de projet le nécessitent.

Chaque année les Partenaires devront fournir tous les documents demandés par l'Opérateur, notamment les indicateurs concernant les formations et actions de sensibilisation, sur les modèles communiqués par l'Opérateur.

Les Partenaires s'engagent à récolter les données prévues, à transmettre au Chef de file tous les éléments nécessaires et à compléter les documents demandés par ce dernier.

Pour la deuxième tranche de versement, les Partenaires devront participer activement à la rédaction des éléments à transmettre, et fournir notamment :

- le rapport intermédiaire qui rend compte des actions déployées, de l'évaluation intermédiaire, adaptations et envisagées si nécessaire ;
- l'état des dépenses (service fait signé par le représentant légal de chaque structure et attesté par l'expert comptable ou le commissaire aux comptes) ;
- l'état des cofinancements de chaque Partenaires et des Tiers obtenus pendant la période et cumulé.
- le rapport sur les indicateurs concernant les apprenants/formateurs formés et/ou sensibilisés.
- tout autre document demandé par l'Opérateur en complément des éléments énumérés.

Pour la demande de versement du solde de la Subvention, les Partenaires devront participer aux éléments à transmettre :

- un rapport final du Projet, ce rapport rendra compte de l'ensemble du processus et de son évaluation ;
- une certification par un représentant habilité des Partenaires de l'achèvement du Projet et attestant du coût réel du Projet ;
- un état récapitulatif des dépenses effectuées depuis la date de commencement du Projet, certifié par l'agent comptable ou l'expert-comptable de chaque Partenaires, attestant du coût réel du Projet et des dépenses éligibles et permettant de vérifier le Taux d'Intervention. Il comporte les états récapitulatifs certifiés des dépenses effectuées sur la même période par

chaque Partenaire ;

- un état définitif des cofinancements des Partenaires et des Tiers pour le financement du Projet, certifié par le représentant habilité par le Chef de file.

La demande complète de versement du solde doit parvenir à l'Opérateur dans un délai maximum de 6 mois à partir de l'achèvement du Projet.

Cette liste n'est pas exhaustive, l'Opérateur pourrait demander tout autre document que les Partenaires et le Chef de file doivent lui fournir, sur simple demande.

4.4.2 Suspension des versements

Le Chef de file peut être amené à suspendre les versements en cas de manquement tels que définis à l'article 10 ci-après.

Le versement de la Subvention peut reprendre après autorisation du Président du Chef de file.

4.5 Non-assujettissement de la Subvention à la TVA

La Subvention qui ne représente pas la contrepartie d'une prestation de service ou la livraison d'un bien et qui ne constitue pas le complément du prix d'une telle opération ne sera pas imposable à la TVA (BOI-TVA-BASE-10-10-10 § 320 du 15 novembre 2012).

Article 5 - Gouvernance du Consortium

Les temps d'échange explicités ci-dessous ne concernent pas les Partenaires qui ne sont pas financés, à savoir : Backmarket, OKAMAC, la Région Nouvelle Aquitaine et l'OPCO ATLAS. Les Partenaires non financés par l'AMI seront sollicités en direct en fonction des apports prévus pour le Projet. Ils seront invités, comme tous les autres Partenaires à assister à :

L'Assemblée générale annuelle, tous les Partenaires se réuniront en présentiel ou en visioconférence chaque année, le but sera de donner des informations d'actualité sur le déroulement du Projet.

En revanche, tous les Partenaires bénéficiant d'un financement dans le cadre du Projet devront suivre les processus indiqués par le Chef de file et utiliser l'espace de travail collaboratif choisi par le Chef de file. Ils se réuniront au travers des comités et groupes décrits ci-dessous.

Le chef de file, Coordinateur : VMPS Corporation, dit Prof en Poche, est désigné comme le coordinateur du Consortium. Son rôle est notamment de veiller au bon déroulement du Projet, d'assurer la liaison entre les différents Partenaires et de coordonner les activités globales. Le Coordinateur n'est pas un décisionnaire unilatéral mais travaille en concertation avec le Comité de Pilotage pour les orientations stratégiques.

Responsabilités / Missions :

- Servir de point de contact principal pour la communication interne et externe.
- Convocation et organisation des réunions des différents comités.

- Surveillance de la progression générale du projet par rapport aux objectifs fixés.
- Responsabilité de la communication des restitutions et rapports.
- Gestion des risques et des problèmes au niveau du projet.

Ces missions ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'évoluer sans donner lieu à un avenant au présent Accord.

Le Comité de Pilotage (CdP) : Constitué des chefs de Projets de tous les Partenaires ayant une subvention, le CdP se réunira mensuellement. Il détient la responsabilité décisionnelle et stratégique, veillant à l'avancement du projet et à l'alignement des tâches avec le calendrier établi. Le Coordinateur présentera les avancées et les décisions seront prises de manière collégiale.

Responsabilités / Missions :

- Vérification de la bonne tenue de "l'espace de travail" collaboratif partagé.
- Évaluation de l'avancement du projet par rapport aux jalons et objectifs.
- Prise de décisions importantes concernant la répartition des ressources et la planification.
- Résolution des conflits et des divergences entre les Partenaires.
- Approbation des modifications majeures dans le plan de projet et la stratégie.
- Participation aux restitutions attendues et communication des données (article 4.4.1).

Ces missions ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'évoluer sans donner lieu à un avenant au présent Accord.

Le Comité Scientifique : Composé des responsables scientifiques ou pédagogiques de tous les Partenaires subventionnés, ce comité se réunira trimestriellement pour partager et développer les connaissances, ainsi que pour actualiser les savoirs du Consortium. Il fournira des orientations scientifiques et pédagogiques pour l'évolution du Projet.

Responsabilités / Missions :

- Surveillance de l'intégrité scientifique et pédagogique du projet.
- Évaluation des résultats de recherche et recommandation d'ajustements si nécessaire.
- Contribution à l'élaboration et à la révision des contenus éducatifs et des méthodologies.
- Organisation de revues par des pairs et de workshops scientifiques.

Les Groupes de Travail : Ils seront formés par les chefs de Projet de chaque sous-projet et se réuniront 2 fois par mois. Leur mission sera de co-construire les actions et de développer les livrables conformément aux objectifs du Projet.

Les sous-projets ont été désignés ainsi :

1. Formation éco conception (Intelligence Artificielle et Logiciels, Modules 1 et 2)
2. Formation réparation et reconditionnement (Module 3)
3. Sensibilisation des entreprises et des administrations
4. Sensibilisation de la 6ème à la terminale

Responsabilités / Missions :

- Développement et mise en œuvre des livrables et des tâches assignées selon le calendrier défini.
- Mise à jour de l'espace de travail, des tâches à faire, en cours et terminées.
- Collaboration interdisciplinaire pour innover et résoudre des problèmes techniques ou pédagogiques.
- Évaluation continue des progrès et adaptation des plans d'action en conséquence.

- Préparation de rapports détaillés sur les progrès et les défis pour les partager avec le Comité de Pilotage.

La fréquence des échanges peut varier selon les besoins du Projet et en fonction de la périodicité, il se peut que les réunions à partir de l'année 4 du Projet soient moins fréquentes.

Tous les Partenaires bénéficiant d'un financement dans le cadre du projet devront suivre les processus et utiliser les outils de travail collaboratif mis en place par le coordinateur.

Il est essentiel que les rôles et responsabilités soient clairement définis et que la gouvernance soit conçue pour favoriser une collaboration efficace. Le Chef de file assurera le bon déroulement opérationnel, tandis que le Comité de Pilotage prendra les décisions stratégiques. Cette clarification permet de s'assurer que la gouvernance du consortium soit alignée avec les bonnes pratiques où le comité de pilotage détient un pouvoir décisionnel et le chef de file coordinateur, s'occupe des aspects opérationnels.

En complément de ces temps d'échanges fixes, des réunions ponctuelles peuvent être sollicitées par le Chef de file aux Partenaires concernées, dans la limite de 5 par an.

Conditions de requêtes mises au vote :

Les requêtes souhaitées par un Partenaire sont portées à la connaissance du Chef de file à minima 15 jours avant le prochain COPIL. Le Chef de file validera la mise au vote de la requête dans l'ordre du jour du prochain COPIL.

Si cette requête est mise à l'ordre du jour, les décisions se votent en COPIL à la majorité d'au moins 2/3 des personnes présentes, à défaut de cette majorité d'au moins 2/3, la décision finale revient au Chef de file, du fait de sa connaissance approfondie du projet dans sa globalité.

De façon à ne pas perturber les temps de COPIL, l'ordre du jour prévu et le bon déroulé du projet, les requêtes ne doivent pas intervenir à chaque COPIL, mais lors d'un COPIL sur deux maximum, sauf validation exceptionnelle du Chef de file.

Pour les mêmes raisons, maximum deux requêtes peuvent être votées lors d'un COPIL.

Les requêtes ne peuvent pas être la demande d'un avenant au présent Accord, qui est soumise à la validation du Chef de file.

Article 6 – Engagements des Partenaires

6.1 Engagement des Partenaires, du Chef de file pour son compte et pour celui des Partenaires

Le Chef de file s'engage envers l'Opérateur, en son nom et pour son compte ainsi qu'au nom et pour le compte des Partenaires. Le Chef de file est le seul interlocuteur de l'Opérateur et il est responsable de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les Partenaires, de la répartition de la Subvention entre les Partenaires et de la coordination du Projet.

Le Chef de file est responsable de la mise en œuvre des diligences de lutte contre le blanchiment et du financement du terrorisme à l'encontre de ses Partenaires, eux même bénéficiaire d'une partie de la Subvention. C'est pourquoi tous les états de relevés de

dépenses des Partenaires (fournis annuellement, cf article 4.4.1), remis au Chef de file, doivent être attestés par leurs experts comptables ou leurs commissaires aux comptes.

Chaque Partenaire s'engage à investir dans le projet les ressources financières, humaines et/ou en nature telles que fixées dans l'annexe budgétaire du projet Green Digital Skills, dans les délais convenus.

6.1.1 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et lutte contre la corruption (LAC).

a) Le Chef de file, les Partenaires, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants et agents ou employés respectifs n'ont commis d'actes susceptibles d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte contre la corruption (LAC) en vigueur dans toute juridiction compétente. En outre, Le Chef de file a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et mis en œuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

Dans le présent paragraphe, la Réglementations relatives à la LCB-FT signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Dans le présent paragraphe, les normes en matière de lutte contre la corruption signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

b) Le Chef de file, et ses Partenaires s'engagent :

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou une partie du produit de la Subvention pour apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Chef de file, puis la CDC, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes mentionnées au point a).

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, la CDC a l'obligation de maintenir une Connaissance actualisée du Porteur de Projet, des Partenaires, et de leurs bénéficiaire effectif le cas échéant et de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction

passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

A ce titre, pendant toute la durée de la convention, Le Chef de file et ses Partenaires (i) sont informés que, pour répondre à ses obligations légales, la CDC met en œuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande à la CDC tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui leur est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

6.1.2 Sanctions internationales

Le Chef de file, les Partenaires, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

Le Chef de file, les Partenaires s'engagent à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit de la Subvention (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par le Bénéficiaire des Réglementations Sanctions.

Le Chef de file s'engage à informer sans délai la CDC de tout soupçon ou Connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

Dans le présent paragraphe, Réglementation Sanctions signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en œuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables. Pays Sanctionné signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales ou sectorielles relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

6.2 Collaboration de bonne foi

Le Chef de file et les Partenaires s'engagent à collaborer de bonne foi et à communiquer entre eux autant que nécessaire afin de s'assurer de la bonne réalisation du Projet, conformément aux termes de la Convention.

A ce titre, les Partenaires s'engagent à informer le Chef de file sans délai de tout changement important, précisé aux articles 6.4 et 11.1.

Les Partenaires s'engagent également à transmettre au Chef de file toute information relative à la modification du Projet.

Les Parties se rapprocheront alors pour déterminer la suite à donner à l'Accord de Consortium.

6.3 Réalisation du Projet

Dans les délais prévus à l'article 3.2, les Parties s'engagent à réaliser le Projet selon les modalités prévues dans l'annexe 1 et à se conformer aux obligations qui lui incombent au titre :

- Du présent Accord de Consortium ;
- De la réglementation en matière de commande publique ;
- De toute autre réglementation susceptible de s'appliquer au Projet en vertu tant de son objet que du statut des Partenaires.

6.4 Obligation d'information et de suivi

Les Partenaires prennent acte du présent Accord de Consortium et s'engagent en conséquence à collaborer avec le Chef de file afin de permettre à ce dernier de remplir sa mission d'information à l'égard de l'Opérateur, de l'Etat, sa mission d'évaluation et son obligation de suivi du Projet financé dans le cadre du Programme des investissements d'avenir.

A ce titre les Partenaires s'engagent :

- (a) à communiquer à première demande et dans un délai raisonnable (maximum 15 jours) toute information ou document que le Chef de file pourrait solliciter dans ce cadre ;
- (b) à informer le Chef de file par écrit dès qu'il en a connaissance et à proposer un plan d'action destiné à y remédier le cas échéant :
 - (i) De tout évènement pouvant affecter le bon déroulement du Projet ou la bonne exécution de l'Accord de Consortium ;
 - (ii) De toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements au titre de l'Accord de Consortium, ainsi que de toute modification de cette situation ;
 - (iii) De tout changement de sa forme juridique préalablement à la réalisation dudit changement ;
 - (iv) De toute difficulté liée à la situation/forme juridique ou financière susceptibles de perturber la bonne exécution de ses engagements au titre de l'Accord de Consortium, ainsi que de toute modification de cette situation ;
- (c) À participer aux évènements organisés avec le Chef de file décrit en article 5
- (d) A fournir tout document indiqué dans l'article 4.4.1 du présent Accord.
- (e) A fournir sur demande les nouveaux indicateurs qui seraient demandés pour la bonne évaluation de l'AMI CMA.
- (f) A fournir les informations, données et indicateurs relatifs au Projet qui lui seront demandés par le Chef de file dans le cadre de l'évaluation France 2030.

6.5 Obligations comptables liées à la Subvention

Les Partenaires assument sous leur responsabilité la gestion de la Subvention qui leur est

reversée et à ce titre collecte les pièces justificatives correspondantes et les conserve pendant toute la durée de l'Accord de Consortium et pendant une durée de dix ans à compter du terme de l'Accord.

Les Parties s'engagent à présenter tous les éléments nécessaires à l'évaluation précise des coûts liés à la réalisation du Projet, ainsi qu'une traçabilité des flux financiers des dépenses et de la réception de la Subvention, en cas d'audit de l'Opérateur.

6.6 Objectifs et évaluation

Les Partenaires ont connaissance du fait que l'Opérateur pourra faire évoluer les indicateurs en fonction des besoins d'évaluation de France 2030, sous réserve pour ce dernier de l'en informer préalablement à la modification envisagée.

Le Chef de file et les Partenaires acceptent en outre expressément que la réalisation du Projet puisse donner lieu à un contrôle et à une évaluation par le Chef de file, par l'Opérateur ou par tout organisme de contrôle désigné par lui ou autorisé aux termes de l'Accord de Consortium.

Le Chef de file et les Partenaires s'engagent par ailleurs à fournir tous les documents nécessaires aux évaluations du Projet et à collaborer entre eux, ou avec l'Opérateur, ou toute personne ou organisme désigné par elle, pour les besoins de ces évaluations.

6.7 Responsabilité

Dans le cadre de l'Accord de Consortium, chaque partie est responsable de ses actions et livrables et de l'ensemble des opérations afférentes au Projet, y compris toute déclaration/obtention d'autorisation légale ou réglementaire relative à la protection des données à caractère personnel. Le Chef de file s'engage, en tant que mandataire du Consortium, à ce que le Projet ait été conçu dans le respect de la réglementation lui étant applicable, compte tenu, notamment, du statut des Partenaires.

L'Opérateur ou le Chef de file ne peuvent être tenus pour responsables de tout acte, manquement contractuel ou infraction commis à raison de la réalisation du Projet par les Partenaires. Sauf absence injustifiée de versement de la Subvention, les Partenaires garantissent le Chef de file, contre tout recours et conséquences pécuniaires dudit recours provenant d'un tiers, y compris les autres Partenaires, entité en charge de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à raison de la réalisation du Projet et des conséquences pécuniaires afférentes à une telle demande ou un tel recours.

Article 7 – Confidentialité

Les Parties s'engagent à maintenir les stipulations de l'Accord de Consortium ainsi que les documents, données, informations qui seront échangés, notamment concernant les modalités organisationnelles et financières prévues par l'Accord de Consortium et concernant le Chef de file et les Partenaires strictement confidentielles et reconnaissent qu'elles ne doivent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers, sauf Accord exprès du Chef de file. Dans le cas où la réalisation de l'Accord de Consortium nécessiterait la divulgation d'informations confidentielles par les Parties à un tiers (Partenaire ou sous-traitant), il devra obtenir l'Accord écrit et préalable du Chef de file et de l'Opérateur et devra obtenir de ce tiers un engagement de confidentialité dans des termes équivalents à ceux du présent article.

Les Parties s'engagent :

- À faire respecter par son personnel et ses Partenaires les règles de confidentialité sus-énoncées ;
- À ce que les informations confidentielles qui sont communiquées dans le cadre du présent

Accord de Consortium, ne soient en aucun cas, divulguées ou retransmises à des personnes physiques ou morales non autorisées ;

- À n'utiliser les informations confidentielles qu'aux seules fins de l'exécution du présent Accord de Consortium ;
- À ne pas publier ni divulguer les informations confidentielles à des tiers, sauf avec l'Accord préalable et écrit de l'Opérateur et du Chef de file, ou sur injonction d'un tribunal ou de toute autorité de contrôle, ou si cette divulgation est nécessaire pour permettre la mise en œuvre ou prouver l'existence d'un droit en vertu de l'Accord de Consortium (toutefois, les Parties pourront communiquer, sous la plus stricte confidentialité, l'Accord de Consortium et les documents y afférents à son courtier d'assurance, à ses assureurs, conseils soumis au secret professionnel, commissaires aux comptes, aux organismes fiscaux et sociaux en cas de contrôle, et aux assemblées délibérantes concernées par l'objet de la présente Convention).

Ne sont pas considérées comme informations confidentielles, notamment les informations :

- Qui étaient connues par les Partenaires, avant qu'elles ne leur soient divulguées, sous réserve, d'une part qu'ils puissent justifier de façon valable en avoir eu connaissance préalablement et, d'autre part, qu'ils n'étaient soumis à aucune obligation de confidentialité relativement à cette information avant sa communication et n'avait pas obtenu cette information de manière illégale ;
- Qui seraient dans le domaine public au moment de leur communication ou tomberaient dans le domaine public postérieurement à leur communication, sous réserve, dans ce dernier cas, que ce ne soit pas le résultat d'une violation des présentes par les Parties;

Article 8 – Communication, Propriété intellectuelle et Exploitation

8.1 Communication

Dans tous les documents, (bilan technique et actions de communication écrites ou orales, dossier de presse, rubrique « Partenaires » du site internet, rapport d'activité des Actions du Projet, etc.), le Chef de file et les Partenaires s'engagent à faire figurer la mention « Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'AMI « Compétences et Métiers d'Avenir » du Programme France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts » (La Banque des Territoires), "Projet porté par Prof en Poche", et apposer les logotypes France 2030, de l'Opérateur et du Chef de file, conformément à la charte de communication en vigueur transmise par l'Opérateur qui sera retransmise aux Partenaires. Toute communication des Partenaires pour le Projet devra être validée par le Chef de file, dans un délai raisonnable. Le cas échéant, le Chef de file pourra demander un plan de communication. Le Chef de file et les Partenaires s'engagent à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de l'Opérateur et de l'Etat. Les communications considérées comme simples sont dispensées de toute exigence formelle de validation.

8.2 Propriété intellectuelle

Aux seules fins d'exécution et pour la durée de l'Accord de Consortium, le Chef de file autorise les Partenaires à utiliser, dans le cadre du Projet :

- la marque française semi-figurative « Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts » n° 19/4.524.153 ;
- la marque française semi-figurative **FRANCE 2030** ;

A ce titre, la charte d'identité visuelle destinée aux bénéficiaires du Programme d'investissements d'avenir sera transmise par la CDC - Banque des Territoires au Chef de file.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de l'Opérateur et de l'Etat par les Partenaires, non prévue par le présent article est interdite.

Au terme de la Convention, les Partenaires s'engagent à cesser tout usage des signes distinctifs de l'Opérateur et de l'Etat, sauf Accord exprès écrit contraire.

L'utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs appartenant à un Partenaire par un autre Partenaire ou par un tiers doit faire l'objet d'un accord préalable du Partenaire auquel appartient le signe distinctif.

Le Chef de file ou ses Partenaires seront propriétaires ou copropriétaires, au regard des conventions qui seront passées entre eux, des œuvres, bases de données, signes distinctifs, inventions réalisés et exploités dans le cadre du Projet. Le Chef de file a l'obligation auprès de l'opérateur de garantir d'acquiescer auprès des Partenaires et de tout tiers l'ensemble des droits notamment de propriété intellectuelle nécessaires à la mise en œuvre et la diffusion du Projet. De ce fait, tous les Partenaires garantissent d'octroyer au Chef de file l'ensemble des droits notamment de propriété intellectuelle nécessaires à la mise en œuvre et la diffusion du Projet.

Ainsi, à la demande de l'Opérateur, le Chef de file dispose, sans restriction ni réserve, des autorisations nécessaires à l'exploitation du Projet.

Et, d'une manière générale, le Chef de file dispose, sans restriction ni réserve, des autorisations de toute personne ayant participé à la conception des contenus qui seront utilisés dans le cadre du Projet, ou pouvant faire valoir un droit quelconque concernant l'exploitation du Projet ou d'une déclinaison du Projet.

8.3 Propriété des Connaissances propres antérieures

Tous les membres du consortium ont complété, en [Annexe 3](#), le cas échéant, la liste des connaissances propres, c'est-à-dire, de leurs connaissances antérieures, mises à disposition pour le projet.

Ces connaissances sont la propriété exclusive de l'entité la détenant avant le projet.

L'évolution d'une connaissance propre ne se transforme pas automatiquement en une connaissance nouvelle commune mais elle ne se convertit pas non plus systématiquement en une nouvelle connaissance individuelle.

8.4 Propriété des Connaissances nouvelles

Chaque Partenaire est propriétaire des Connaissances nouvelles qu'il crée seul, dans le cadre du Projet, avec le concours mineur ou sans le concours d'un autre Partenaire, et des Évolutions qu'il apporte à celles-ci.

Les Connaissances nouvelles développées au titre du Projet conjointement par des personnels d'au moins deux ou de plusieurs Partenaires appartiennent en copropriété à ces Partenaires.

Les pourcentages de copropriété des actions et livrables seront votés en COPIL avec les partenaires ayant travaillé conjointement sur ces actions et livrables, selon le concours de chacun d'eux. Ces décisions donneront lieu à un ou plusieurs accords annexes traitant des modalités de propriété et d'exploitation de ces-dites connaissances.

Utilisation des référentiels de compétence AMI CMA

A cet égard, les Parties précisent que la rédaction des référentiels de compétence éco-

conception logicielle, éco-conception IA et reconditionnement est effectuée par Simplon, sur la base du partage d'expérience métier réalisé avec l'ensemble des partenaires concernés. La rédaction des référentiels de compétences conforme aux attendus de France compétences, la complétion des dossiers administratifs, le dépôt auprès de France compétences et le suivi de l'instruction des dossiers sont effectués par Simplon, qui sera nommé organisme certificateur auprès de France Compétences et qui sera en conséquence seul propriétaire desdits référentiels.

8.5 Protection des Connaissances nouvelles

Les Partenaires doivent assurer la traçabilité des Connaissances nouvelles propres qu'ils créent seuls lorsque ces Connaissances propres sont en lien avec la réalisation du Projet et doivent en informer pour chacun des livrables, le Chef de file (par courriel) qui validera les informations données (par courriel).

Le Chef de file veille à la bonne exécution de ces obligations.

Pour les Connaissances nouvelles communes, les décisions relatives à leur traçabilité sont prises par le Chef de file.

Dans le cas où une Connaissance nouvelle est indiquée comme non financée et non issue du Projet, le Partenaire doit être en mesure d'en apporter la preuve, qui nécessitera validation par le Chef de file.

Toutes les connaissances seront tracées dans un document annexe.

8.6 Exploitation des Connaissances nouvelles

Simplon s'engage à habiliter à titre gracieux l'ensemble des partenaires du consortium souhaitant utiliser les référentiels de compétences dans le cadre de passages de certifications et ce jusqu'à l'expiration du référentiel. Le passage de la certification n'est pas obligatoire pour utiliser les référentiels. Si les partenaires souhaitent être certifiés, cela génère pour Simplon.co du suivi administratif en tant qu'organisme certificateur qui donnera lieu à une refacturation aux membres du consortium au coût réel supporté par Simplon.co.

Conformément aux obligations imposées par France Compétences, chaque membre du Consortium devra conclure une convention d'habilitation avec Simplon pour chaque certification déployée.

Dans le cas où un Partenaire chargé de former ou sensibiliser ses formateurs ou apprenants cibles, souhaite exploiter dans le cadre du Projet ou après son expiration, auprès de ses formateurs et apprenants cibles, tout ce qui sera produit par lui-même ou en participation avec d'autres Partenaires, cette exploitation ne sera conditionnée à aucune contrepartie financière, dans la limite des coûts générés pour les autres partenaires le cas échéant, et à l'exception des habilitations RNCP qui seront gratuites jusqu'à l'expiration du référentiel.

Le Partenaire propriétaire d'une Connaissance nouvelle propre ou développée conjointement avec un ou plusieurs autres Partenaires, ne peut l'exploiter dans le cadre de son activité hors Projet et pendant la durée du projet, que sous réserve de la validation en COPIL du Chef de file et du ou des propriétaire(s) du livrable exploité.

D'autre part, tout Partenaire qui souhaiterait utiliser une Connaissance nouvelle commune dans le cadre de son activité hors Projet, après l'expiration du projet, ne pourra le faire que sous réserve des droits accordés par le Chef de file et les copropriétaires le cas échéant, et respecter les clauses définies dans les Accords annexes qui auront été établis.

L'activité hors Projet inclut une activité à visée commerciale.

8.7 Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de l'Accord de Consortium, le Chef de file et les Partenaires sont responsables de l'exécution du Projet, incluant toute déclaration et obtention d'autorisation légale ou réglementaire relative à la protection des données à caractère personnel.

Le Chef de file ainsi que ses Partenaires pourront être amenés à collecter et traiter des données à caractère personnel pour leur compte dans le cadre du Projet. En sa qualité de responsable de traitement de ces données, le Chef de file s'engage à respecter la réglementation et législation applicable en matière de protection de données à caractère personnel et garantit à ce titre qu'il informera les personnes concernées (i) de leurs droits d'accéder à leurs données ou de s'opposer au traitement de leurs données dans les conditions prévues par la réglementation et (ii) des conditions d'exercice des droits des personnes. Les Partenaires s'assurent également du bon respect de ladite réglementation et législation, en ce qui les concerne.

Article 9 – Durée

L'Accord de Consortium prend effet à compter de la date de la signature par les Parties et reste en vigueur jusqu'au versement du solde de Subvention, soit le 8 octobre 2028 sous réserve des stipulations relatives à l'obligation de restitution de la Subvention figurant à l'article 10, qui restent en vigueur pour la durée des droits et obligations en cause, quelle que soit la cause de terminaison de l'Accord de Consortium.

Article 10 – Résiliation de l'Accord de Consortium

En cas de manquements par l'une des Parties à ses engagements contractuels réciproques, le présent Accord pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des Parties à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse figurant à l'article 11.1.

Ainsi, dans le cas où un Partenaire ne respecte pas ses engagements tels que décrits dans le cadre de cet accord et dans le cas où cela est bloquant ou contraignant pour le projet, le Comité de pilotage se réserve le droit d'écarter ce Partenaire du projet. Cette demande devra avoir été mise à l'ordre du jour. Le Partenaire concerné par le vote ne pourra pas participer au vote. A défaut **d'une majorité d'au moins 2/3**, la décision finale revient au Chef de file. Cela pour le bon déroulement du projet et afin de ne pas pénaliser tous les autres membres du consortium. Ainsi, il est possible, en cours de projet, que l'un des Partenaires soit remplacé par un autre Partenaire ou par un prestataire pour délivrer les actions prévues. Ainsi, le Chef de file est en droit de suspendre le versement d'une partie ou de la totalité de la Subvention ou/et résilier l'Accord de Consortium en cas de manquement (un « Manquement ») tel que qualifié ci-dessous :

- (i) Manquement par le Partenaire à l'une de ses obligations au titre de l'Accord de Consortium ;
- (ii) Cessation de la réalisation ou constatation notamment au vu des bilans transmis à l'Opérateur de la non-réalisation du Projet ;
- (iii) Manquement par le Partenaire à l'une de ses obligations ayant un effet significatif défavorable sur la réalisation du Projet ;
- (iv) Dissolution ou redressement ou liquidation judiciaire d'un des Partenaires ou modification de leur forme juridique.
- (v) Suspension du versement de la Subvention par l'Opérateur.

En cas de sortie d'un Partenaire, un comité de pilotage exceptionnel sera organisé avec les membres partageant des actions avec le Partenaire sortant, afin de convenir des modalités de transfert ou re-répartition des actions, budgets, ou de copropriété, le cas échéant.

Un Partenaire qui quitte le consortium pendant l'exécution d'une étape rembourse au coordonnateur tous les paiements qu'il a reçus pour cette étape, à l'exception des coûts déjà encourus.

L'Accord de Consortium pourra également être résilié en cas de force majeure telle que qualifiée par la loi et les juridictions.

L'Opérateur se réserve le droit de demander :

- La restitution de l'intégralité de la Subvention, si la résiliation repose sur une des hypothèses prévues aux paragraphes (i), (ii), (iii)
- La restitution d'une partie de cette Subvention au prorata de la durée d'affectation des biens, si la résiliation est fondée sur une autre hypothèse.

La part restituée de la Subvention est calculée à partir d'éléments figurant dans les bilans transmis par le Chef de file et ses Partenaires.

De ce fait, le Chef de file se réserve le droit de demander également ce qui précède au(x) Partenaire(s) concerné(s).

Les Partenaires et/ou le Chef de file disposent d'un délai de quarante jours ouvrés pour restituer la part de la Subvention ou l'intégralité de la Subvention demandée par l'Opérateur après mise en demeure.

Tous les frais engagés par l'Opérateur pour recouvrer les sommes dues sont à la charge des Partenaires concernés par le recouvrement, ces sommes seront données au Chef de file qui les reversera à l'Opérateur.

Aucune indemnité ne pourra être demandée par les Parties, à l'Opérateur et/ou à l'Etat du fait d'une résiliation de la Convention.

Article 11 – Stipulations générales

11.1 Notifications

Toute notification requise en vertu de l'Accord de Consortium et qui ne nécessite pas d'avenant à cette dernière pourra être effectuée par simple courriel.

En revanche, toute notification nécessitant la mise en place d'un avenant au présent Accord devra être en forme écrite et sera valablement effectuée si elle est envoyée par simple courriel confirmé le jour même par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'adresse suivante :

Pour le Chef de file :

VMPS CORPORATION
A l'attention de M. ESCUDE
Président
1 rue gambetta 64000 PAU

Pour les Partenaires, aux adresses spécifiées aux pages 4 à 6 du présent Accord.

Tout changement d'adresse postale, forme juridique, dénomination sociale, représentant légal, personnes impliquées dans le Projet ou RIB, par une Partie sera notifié à l'autre partie dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la date dudit changement d'adresse. Les notifications par lettre recommandée seront considérées avoir été reçues à la date de première présentation de la lettre recommandée telle qu'indiquée sur l'avis de réception.

Certains changements précités pourraient ne pas donner lieu à un avenant au présent Accord. Cela sera validé par le Chef de file, en concertation avec l'Opérateur.

11.2 Cession des droits et obligations

L'Accord de Consortium est conclu *intuitu personae*. En conséquence, les Parties ne pourront transférer sous quelque forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, les droits ou obligations découlant de l'Accord.

11.3 Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la Convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de l'Accord de Consortium, ni altérer la validité des autres stipulations.

11.4 Intégralité de l'Accord de Consortium

Les Parties reconnaissent que la Convention constitue l'intégralité de l'Accord conclu entre elles et se substitue à toute offre, disposition ou Accord antérieurs, écrits ou verbaux.

11.5 Modification de l'Accord de Consortium

La Partie qui souhaite compléter ou obtenir la modification d'un ou de plusieurs articles du présent Accord doit en faire la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Chef de file, qui en informera les autres Partenaires.

Toute modification de l'Accord fait l'objet d'un avenant daté, signé par les Partenaires, lequel fait partie intégrante de l'ensemble contractuel qu'il modifie.

Toute modification de l'Accord sollicitée par un Partenaire est soumise à une évaluation préalable du Projet et de ses conditions de réalisation, diligentée par le Chef de file.

Les modifications mineures qui ne touchent pas à l'économie générale du Projet sont validées par le Chef de file.

Les modifications substantielles (modification du budget...) seront validées par le Chef de file, puis proposées à l'opérateur dont le comité stratégique validera les modifications avant décision finale du Premier Ministre.

En cas de modification du cadre législatif ou réglementaire ayant une incidence sur

l'exécution de l'Accord, ces modifications s'appliqueront de plein droit aux Parties sans qu'il soit nécessaire de modifier l'Accord. Le cas échéant, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi pour apporter les adaptations nécessaires à l'Accord.

11.6 Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de l'Accord ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

11.7 Litiges et Juridiction

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable toute difficulté dans la mise en œuvre du présent Accord.

Sur cette base, les Parties s'engagent, en cas de différend survenant entre elles; relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution, l'interruption ou la fin de l'Accord pour quelque cause que ce soit, préalablement à la saisine du juge compétent, à mettre en œuvre une procédure destinée à faciliter un règlement amiable le plus rapidement possible.

A cet effet, dès qu'une Partie identifie un différend avec une autre ou l'ensemble des Parties, il lui appartient de demander au Chef de file la convocation d'une réunion ad hoc, réunissant des interlocuteurs des Parties concernées, de niveau Direction, afin de discuter du règlement de la question objet du différend. Cette convocation est effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette réunion se tient dans un délai maximum de trente jours ouvrés à compter de la réception de ladite lettre recommandée par la Partie destinataire.

Si dans ledit délai de trente jours ouvrés suivant la tenue de cette réunion ad hoc, aucune solution entérinée par un écrit signé des représentants des deux Parties n'est trouvée, ou si la réunion ad hoc n'a pas lieu dans le délai prévu au paragraphe précédent, le différend sera soumis aux tribunaux compétents du domicile du défendeur.

11.8 Documents contractuels

L'intégralité de l'Accord conclu entre les Parties comprend les documents cités ci-dessous par ordre de valeur juridique décroissante.

1. Le présent Accord de Consortium
2. Ses annexes.

En cas de contradiction entre les documents énumérés ci-dessus, les articles de l'Accord prévaudront sur les annexes.

Aucune modification de l'Accord, quelle que soit la forme, ne produira d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles, conformément aux dispositions de l'article 11.5.

Pour l'ACADÉMIE DE BORDEAUX
Mme. Anne BISAGNI-FAURE

Pour VMPS CORPORATION
M. Vincent ESCUDE

Rectrice

Pour CY Cegy Paris Université

M. Laurent Gatineau

Président

Pour LA FRENCH TECH BORDEAUX

Mme. Le Roy

Président

Pour la UPPA

M. Laurent BORDES

Président

Pour SIMPLON.CO

Mme. Véronique SAUBOT

Directrice Générale

Pour NOUVELLE-AQUITAINE

OPEN SOURCE

M. Jean-Christophe ELINEAU

Directeur

Pour VITTASCIENCE

M. Léo BRIAND

Président

Pour OPCO ATLAS

M. Yves PORTELLI

Directeur Général

Président

Pour EMMAÛS CONNECT

M. Guillaume-Alexandre COLLIN

Président

Pour LA FRENCH TECH PAU BEARN

M. Vincent ESCUDE

Président

Pour OKAMAC

Mme. Juliette VOGLER

Directrice Générale

Pour IA PAU

M. Nicolas GIRARDIN

Président

Pour TRALALERE

Mme. Déborah ELALOUF

Présidente

Pour LH BACKMARKET

M. Gabriel KUNDE

Président

Pour GIP FCIP

M. Thierry Kessenheimer

Directeur

ANNEXE 1 – PRÉSENTATION DU Projet

1. Chef de file :

La société VMPS CORPORATION est une structure juridique (SAS), numéro de SIRET : 809 7449 0700 019, domiciliée au 1 rue Gambetta (64000 Pau) représentée par M.Escudé Vincent, en qualité de Président.

2. Stratégie/Thématique retenue :

Parmi les priorités [France 2030](#) et le bilan des [Etats Généraux du Numérique](#) de 2020 (propositions [29](#) et [30](#), un numérique souverain et responsable), c'est la thématique « [Verdissement numérique](#) » que nous avons choisie de traiter

3. Contexte : (15 lignes maximum)

L'impact environnemental du numérique fait l'objet d'une prise de conscience politique et sociétale forte. Une utilisation vertueuse des outils numériques et une maîtrise de l'empreinte écologique du numérique s'imposent. Il s'agit d'anticiper et accélérer la filière des métiers du verdissement numérique. Cela implique une sensibilisation dès le collège et une montée en compétence des acteurs d'aujourd'hui et de demain. GDS réunit avec le soutien actif de la Région Nouvelle-Aquitaine, du rectorat de Bordeaux, de l'Opco Atlas, un Consortium riche et diversifié, comme :

- Académie de Bordeaux (collèges, lycées, BTS, Licence pro)
- entreprises Edtech (Prof en Poche, Tralalere, Vittascience)
- Université et Laboratoire de recherche de Pau et pays de l'Adour, écoles d'Ingénieurs (CY Tech Pau/Cergy)
- réseaux d'écoles de formation inclusive au numérique (Simplon, Emmaüs Connect)
- acteurs de la formation professionnelle (NAOS), de l'économie circulaire (réseau d'entreprises locales de la marketplace Backmarket, ou d'Okamac) et du numérique (Réseaux French Tech, cluster numérique néo-aquitain, rassemblant des milliers d'entreprises).

4. Description du Projet

Outre son expertise de l'éducation à la formation, le Consortium bénéficie d'une expérience sur le domaine innovant du verdissement des algorithmes d'IA (Green AI). Sa connexion avec les acteurs du numérique permet d'agir directement sur les filières d'emplois et bonnes pratiques sur la réparation et le reconditionnement des EEE (Équipements Électrique et Électroniques).

Le Projet à pour objectif de former aux compétences et métiers du verdissement du numérique de façon globale :

- Sensibilisation dès le secondaire :
- initiation aux enjeux du verdissement numérique : influencer sur les usages et vocations

- découverte de ces métiers émergents : démocratiser l'accès à ces filières et formations
- Sensibilisation des entreprises et administrations au numérique écoresponsable : comprendre l'économie numérique circulaire, les bienfaits du réemploi et de la réparation
- Formation répondant aux besoins de la filière avec développement de
 - modules de formation initiale et continue des jeunes (Bac à Bac+5) et salariés aux compétences et nouveaux métiers du logiciel (sobriété logicielle & algorithmique) et du hardware (recyclage)
 - formation reconditionnement et réparation d'appareils numériques
 - formation de formateurs pour les encadrants techniques de chantiers et entreprises d'insertion (bases théoriques et pratiques du métier de reconditionneur).

Les modules de sensibilisation seront validés par l'académie de Bordeaux pour le secondaire, ceux de formation continue feront l'objet d'une certification par France Compétence.

Le public visé est vaste: secondaire (filières générale/professionnelle), supérieur Bac+1à+5, milliers d'entreprises, collectivités, grand public, sans oublier les personnes éloignées de l'emploi et formateurs.

GDS dispose d'un ancrage régional sur le grand Sud-Ouest, avec une ambition de déploiement national puis européen (programmes d'éducation comme UNITA). Le Projet dure 60 mois avec une phase de co-construction de référentiels et kits pédagogiques, puis d'expérimentations, amélioration continue et certification, jusqu'à son autonomie financière en fin du Projet.

5. Objectifs opérationnels du Projet : Actions, Partenaires impliqués, budget global et calendrier des livrables par action.

Action 1 : Pilotage global du Projet

Organiser toutes les liaisons entre les membres du Consortium, monter et animer les comités pédagogiques, scientifiques et les groupes de travail. Etre l'interlocuteur principal du donneur d'ordre, mener à bien le présent Projet en respectant les jalons et les deadlines fixées, assurer la communication, la gestion, le suivi et l'analyse du Projet

1 membre du Consortium impliqué : Prof en Poche

Budget = 713 295,54 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Mise en place des outils : espace de travail, tableaux de bord et suivi des indicateurs (Année 1)	Janvier 2024	Mars 2024	3 mois
2	Étude des besoins et des spécificités de chaque Partenaire pour l'accès au contenu + spécifications techniques et fonctionnelles de l'architecture globale et définitions des modalités de travail.	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois
3	Gestion de Projet optimisée - Suivi, pilotage, COPIL et comités scientifiques	Janvier 2024	Janvier 2029	5 ans

Action 2 : Site compagnon

Site web éco conçu qui servira de support public au service du Projet. Les liens d'accès aux différentes ressources déployées seront disponibles (Modules pédagogiques, MOOC, plateforme de sensibilisation...). Possibilité pour les établissements et entreprises de trouver facilement un reconditionneur proche de sa localisation pour lui racheter du matériel à reconditionner. Ce site permet aussi la communication sur nos actions, l'orientation et la dissémination du Projet.

1 membre du Consortium impliqués : Prof en Poche

Budget = 233 529,37

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	V0 - présentation du Projet, SEO et orientation	Janvier 2024	Mars 2024	3 mois
	V1 - Création et accès au contenu (Année 1) (60%)	Janvier 2024	Janvier 2025	1 an
	V2 - Enrichissement du contenu et des fonctionnalités pédagogiques (90%)	Janvier 2025	Janvier 2026	1 an
	Version finale (100%)	Janvier 2026	Janvier 2027	1 an

Action 3 : Co-construction du référentiel de connaissances / compétences pour le dispositif de formation : Eco conception IA

Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquérir pour intégrer la dimension environnementale dans les formations de développeurs IA ;

4 membres du Consortium impliqués : PROF EN POCHE / UPPA / SIMPLON / CY TECH

Budget = 56 394,24 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Cartographie des gestes métiers	Janvier 2024	Avril 2024	4 mois
2	Référentiel de compétences pour le dispositif de formation Eco conception Intelligence Artificielle (Année 1)	Mars 2024	Mars 2025	1 an

Action 4 : Co-production du module de formation : Eco conception IA

Produire des scénarios pédagogiques pour faire monter en compétence les apprenants à travers des Projets pratiques. Produire des contenus pédagogiques qui seront intégrés dans les formations proposées : MOOC

4 membres du Consortium impliqués : PROF EN POCHE / UPPA / SIMPLON / CY TECH

Budget = 294 981,02 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	V1 du module de formation (40% du contenu)	Février 2024	Spetembre 2024	8 mois
	V2 du module de formation (70% du contenu)	Octobre 2024	Octobre 2025	1 an

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
	Version finale (100%)	Octobre 2025	Octobre 2026	1 an
2	Scénarios pédagogiques et briefs Projets Simplon	Septembre 2024	Décembre 2024	4 mois

Action 5 : Co-construction du référentiel de connaissances / compétences pour le dispositif de formation : Eco conception logiciel

Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquérir pour intégrer la dimension environnementale dans les formations de développeurs web et logiciel

6 membres du consortium impliqués : PROF EN POCHE / UPPA / SIMPLON / CY TECH / Académie de Bordeaux / GIP FCIP d'Aquitaine

Budget = 87 172,64 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Cartographie des gestes métiers	Janvier 2024	Avril 2024	4 mois
2	Référentiel de compétences pour le dispositif de formation Eco conception Logiciel (Année 1)	Mars 2024	Mars 2025	1 an
3	Mise à jour en fonction de l'évolution des programmes scolaires	septembre 2024	juin 2028	3 ans et 10 mois

Action 6 : Co-production du module de formation : Eco conception Logiciel

Produire des scénarios pédagogiques pour faire monter en compétence les apprenants à travers des Projets pratiques. Créer les contenus pédagogiques qui seront intégrés dans les formations proposées. Cours, exercices, vidéos, QCM...

7 membres du consortium impliqués : PROF EN POCHE / UPPA / SIMPLON / CY TECH / NAOS / Académie de Bordeaux / GIP FCIP d'Aquitaine

Budget = 325 733,42 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	V1 du module de formation (60% du contenu)	Février 2024	Spetembre	8 mois

			2024	
	V2 du module de formation (90% du contenu)	Octobre 2024	Octobre 2025	1 an
	Version finale (100% du contenu)	Octobre 2025	Octobre 2026	1 an
2	Scénarios pédagogiques et briefs Projets Simplon	Septembre 2024	Décembre 2024	4 mois

Action 7 : Construction du référentiel de connaissances / compétences pour le dispositif de formation : Réparation / Reconditionnement

Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquérir pour intégrer la dimension environnementale dans la formation Technicien informatique de (Simplon) et pour créer une formation au reconditionnement d'ordinateurs et/ou smartphones pour les salariés de structures d'insertion, recyclerie et ressourcerie et/ou entreprises adaptées et les ESAT et les encadrants techniques (EMMAÛS CONNECT)

3 membres du Consortium impliqués : PROF EN POCHE / SIMPLON / Emmaüs Connect

Budget = 29 653,88 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Cartographie des besoins	Janvier 2024	Janvier 2025	1 an
2	Référentiel de compétences pour le dispositif de formation réparation et reconditionnement (Année 1)	Septembre 2024	Septembre 2025	1 an

Action 8 : Production du module de formation : Réparation / Reconditionnement (Simplon) Co Développement et déploiement d'une formation au reconditionnement d'ordinateurs et/ou smartphones pour les salariés de structures d'insertion, recyclerie et ressourcerie et/ou entreprises adaptées et les ESAT et les encadrants techniques (Emmaüs Connect)

Produire des scénarios pédagogiques pour faire monter en compétence les apprenants à travers des Projets pratiques. Construction d'une formation autour du reconditionnement/ de la réparation des appareils numériques à destination des personnes éloignées de l'emploi. Construction d'une formation de formateur à destination des encadrants techniques des chantiers et entreprises d'insertion afin d'acquérir les bases théoriques et pratiques du métier de reconditionneur. Le Consortium s'appuiera sur l'expertise de l'INR, TRIRA, l'AFPA ou encore les Ateliers du bocage et avec qui l'association a des liens privilégiés.

3 membres du Consortium impliqués : PROF EN POCHE / SIMPLON / Emmaüs Connect

Budget = 440 534,22 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	V1 du module de formation (60%)	Février 2024	Septembre 2024	8 mois
	V2 du module de formation (90%)	Septembre 2024	Septembre 2025	1 an
	Version finale (100%)	Septembre 2025	Septembre 2026	1 an
2	Formation développée chez Emmaüs Connect : formation (contenu, dispositif, trame d'animation et évaluation) méthodologie et kit de déploiement expérimentation et retour d'expérience	septembre 2024	septembre 2026	2 ans
3	Scénarios pédagogiques et briefs Projets Simplon	Septembre 2024	Décembre 2024	4 mois

Action 9 : Intégration du MOOC sur FUN et sur Elearn

Intégrer du contenu de formation dans un MOOC sur la structure FUN. Cela permet aux modules d'être accessibles à 2 millions de personnes du monde francophone : Belgique, Suisse, Afrique. FUN est une structure ministérielle publique. Elearn est la plateforme de l'UPPA, qui touche 18 000 étudiants.

2 membres du Consortium impliqués : UPPA / CY TECH

Budget = 95 486, 38 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	MOOC sur ELEARN	septembre 2024	juin 2028	3 ans et 10 mois
2	MOOC sur FUN	septembre 2025	juin 2028	2 ans et 10 mois

Action 12 : Mise à disposition des méthodologies pour former les formateurs au Module Eco conception IA pour les formateurs

Apprendre aux formateurs à animer le module Eco conception IA pour faire acquérir les nouvelles compétences aux apprenants.

2 membres du Consortium impliqués : SIMPLON / CY TECH

Budget = 585 937,50 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Formateurs CY-Tech	Janvier 2024	Septembre 2028	4 ans et 9 mois
2	Formateurs Simplon	janvier 2025	juin 2027	4 ans et 10 mois

Action 13 : Mise à disposition des méthodologies pour former les formateurs au module Eco conception Logiciel pour les formateurs

Apprendre aux formateurs à animer le module Eco conception Logiciel pour faire acquérir les nouvelles compétences aux apprenants.

4 membres du Consortium impliqués : SIMPLON / CY TECH / UPPA / NAOS

Budget = 597 359,08 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Formateurs CY-Tech / Naos / UPPA	septembre 2024	juin 2028	4 ans et 10 mois
3	Formateurs Simplon et UPPA	janvier 2025	juin 2027	2 ans et 6 mois

Action 14 : Mise à disposition des méthodologies pour former les formateurs au Réparation / Reconditionnement pour les formateurs

Apprendre aux formateurs à animer le module Réparation / Reconditionnement pour faire acquérir les nouvelles compétences aux apprenants.

1 membre du Consortium impliqué : SIMPLON

Budget = 245 565 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Formateurs Simplon	janvier 2025	juin 2027	2 ans et 6 mois

Action 15 : Intégration des modules développés aux formations

Intégrer le contenu créé aux formations existantes pour les enrichir. Pour l'Education Nationale, il s'agit d'intégrer le module éco-conception logiciel aux BTS SIO et SN, notamment en prévision de la mise à jour des programmes.

3 membres du Consortium impliqués : SIMPLON / CY TECH / UPPA

Budget = 335 467,40 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Les formations seront enrichies des modules développés (Cy-Tech, Simplon, UPPA)	septembre 2024	juin 2025	10 mois
2	Intégration comme un élément obligatoire de la charte RSU des étudiants (UPPA)	septembre 2025	juin 2026	10 mois
3	Intégration des modules dans les parcours de formation	Septembre 2024	Septembre 2025	12 mois

Action 16 : Evaluation et suivi des compétences des apprenants

Permettre le suivi de l'acquisition des nouvelles compétences enseignées.

4 membres du consortium impliqués : SIMPLON / CY TECH / UPPA / ACADÉMIE DE BORDEAUX

Budget = 170 936,81 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Académie de bordeaux, Simplon, Cy-Tech, UPPA	septembre 2024	juin 2028	3 ans et 10 mois

Action 17 : Ouverture d'un réseau d'employeurs

Permettre l'information et l'orientation vers toutes les nouvelles formations proposées. Diffuser les offres d'alternance et de stages des établissements partenaires. Permettre l'information de la possibilité de revendre aux partenaires d'OKAMAC, BACKMARKET son matériel électronique obsolète. Pas de subvention sur cette action.

4 membre du Consortium impliqué : FRENCH TECH PAU BEARN / FRENCH TECH BORDEAUX / OKAMAC / BACKMARKET

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Annuaire et outil de communication auprès du réseau d'employeurs mobilisé sur le projet	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois
2	Mobilisation du réseau pour la création de contenus et les formations	Janvier 2024	Septembre 2028	4 ans et 9 mois

Action 18 : Communication et dissémination des formations développées

Faire connaître les formations développées et faire monter en compétence le plus d'apprenants possible sur les enjeux du verdissement du numérique.

6 membres du Consortium impliqués : SIMPLON / CY TECH / UPPA / PROF EN POCHE / EMMAÛS CONNECT / NAOS

Budget = 228 636,35 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Support de communication (vidéos, flyers, newsletter)	Janvier 2024	Mars 2025	1 an et 3 mois
2	Communiqué de presse commun à tous les Partenaires	septembre 2024	juin 2028	3 ans et 10 mois
3	Diffusions (Partenaires, sites internet, réseaux sociaux, salons)	septembre 2024	juin 2028	3 ans et 10 mois
4	Suivi et accompagnement du déploiement à l'échelle européenne (UPPA - UNITA)	janvier 2025	septembre 2028	3 ans 9 mois

Action 19 : Mesurer l'impact des formations développées

Mesurer l'impact des formations développées en suivant plusieurs indicateurs, les compétences enseignées se transforment-elles en emploi pratique ? Combien de personnes ont été formées ? Quel est le taux de retour à l'emploi ? Les apprenants sont-ils satisfaits ? Les employeurs sont-ils satisfaits ? Élaboration de formulaire d'enquête...

5 membres du Consortium impliqués : SIMPLON / CY TECH / UPPA / PROF EN POCHE / NAOS

Budget = 182 052,81 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Tableau de bord, suivi des indicateurs	septembre 2024	décembre 2025	1 an et 4 mois
2	Questionnaires d'enquêtes pour mesure de l'impact	septembre 2024	décembre 2025	1 an et 4 mois
3	Rapport annuel d'impact	janvier 2025	octobre 2028	3 ans et 10 mois

Action 20 : Sensibilisation : Définition des notions et enjeux pour les ateliers de sensibilisation au 2ndaire et pour les collaborateurs dans les entreprises

Définition du cadre. Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquérir pour que les enseignants puissent sensibiliser dès le secondaire les élèves aux

thématiques du numérique écoresponsable et aux bonnes pratiques, mais également les collaborateurs dans les entreprises

6 membres du consortium impliqués : TRALALERE / VITTASCIENCE / FRENCH TECH BORDEAUX / PROF EN POCHE / NAOS / ACADÉMIE DE BORDEAUX

Budget = 80 412 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Notion et enjeux des ateliers de sensibilisation au numérique éco-responsable, au développement durable, à la réparation et au reconditionnement	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois
2	Référentiel de connaissances et de compétences en lien avec les programmes scolaires pour le secondaire	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois
3	Adaptation pour un public adulte, notamment les collaborateurs en entreprises	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois

Action 21 : Sensibilisation au verdissement numérique (collégiens lycéens) : Définition des scénarios pédagogiques, production de ressources pour les élèves du secondaire (Collège, lycée GT et Pro)

Définition du périmètre et production de ressources numériques de sensibilisation au verdissement du numérique.

5 membres du consortium impliqués : TRALALERE / ACADÉMIE DE BORDEAUX / PROF EN POCHE / VITTASCIENCE/ GIP FCIP D'AQUITAINE

Budget = 594 503,83 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Parcours pédagogiques interactifs de type "ma vie numérique"	Janvier 2024	Septembre 2026	31 mois
2	Vidéos de type (Vinz & Lou)	Mars 2024	Septembre 2025	18 mois
3	V1 App "ma consommation numérique en CO2" (80%)	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois
	Version finale (100%)	septembre 2024	juin 2025	10 mois
4	Serious game 2050 Energy	septembre 2025	septembre	12 mois

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
			2026	
5	Adaptation des ressources existantes au LGT et LP	septembre 2024	juin 2025	10 mois

Action 22 : Sensibilisation à la découverte des métiers du futur (collégiens lycéens) : Développement de kits numériques à destination des élèves du secondaire

Permettre d'initier aux métiers d'avenir, avec des éléments sur l'orientation professionnelle via des supports transverses permettant d'outiller les élèves dans leurs réflexions et leurs choix de parcours.

3 membres du Consortium impliqués : TRALALERE / OKAMAC / PROF EN POCHE

Budget = 330 627,50 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Vidéos Citizen code - Découverte métiers (collégiens et lycéens) -	Mars 2024	Septembre 2025	18 mois

Action 23 : Visite d'entreprises de réparation et de reconditionnement

Permettre aux élèves des établissements du secondaire Partenaires de faire des visites d'entreprises de réparation et de reconditionnement.

2 membres du consortium impliqués : GIP FCIP D'AQUITAINE / PROF EN POCHE

Budget = 36 000 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Lister les entreprises et les cartographier. Procédure pour intégration dans le Projet.	septembre 2024	juin 2025	10 mois
2	Stage de découverte, PFMP, ...	septembre 2024	juin 2028	3 ans et 10 mois

Action 24 : Formation aux enjeux du verdissement et aux outils de sensibilisation : formation à la prise en main des ressources pour la communauté éducative

Proposer des ressources et formations pour accompagner la communauté éducative dans la découverte des enjeux du verdissement numérique et dans l'appropriation des ressources pédagogiques produites. Le but est d'ouvrir la formation initiale et continue des professeurs

du secondaire concernés à l'impact du numérique sur l'environnement et à l'utilisation éco responsable du numérique.

2 membres du Consortium impliqués : TRALALERE / ACADÉMIE DE BORDEAUX

Budget = 85 890 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Parcours d'autoformation enseignants	Janvier 2024	Septembre 2025	20 mois
2	Formation aux O utils de sensibilisation à la sobriété numérique	Janvier 2024	Septembre 2026	31 mois

Action 25 : Expérimentation des ressources dans les établissements du secondaire

Expérimentation de la plateforme de sensibilisation au secondaire, des activités et des formations scolaires + reporting sur les retours d'usages, et améliorations pressenties.

4 membres du consortium impliqués : TRALALERE / ACADÉMIE DE BORDEAUX / PROF EN POCHE / VITTASCIENCE

Budget = 66 320 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Mise en place des expérimentations terrain, monter des panels (Année 1)	Février 2024	Décembre 2024	11 mois
2	Classes pilotes pour le Projet "ma consommation numérique en CO2"	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois
3	Observer et collecter les retours / co-conception des ateliers avec les publics cibles	septembre 2024	juin 2025	10 mois

Action 26 : Sensibilisation : Plateforme LMS verte de sensibilisation et initiation

Création d'une plateforme LMS respectueuse de l'environnement pour intégrer l'ensemble des ressources pédagogiques de sensibilisation + maintenance + hébergement. Cette plateforme LMS utilisée par les enseignants du secondaire sera référencée sur le site compagnon développé par Prof en Poche.

1 membre du Consortium impliqué : TRALALERE

Budget = 295 000 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	V1 de la plateforme LMS (Année 1)	Janvier 2024	Novembre 2024	11 mois

Action 27 : Sensibilisation : Définition des notions et enjeux pour la sensibilisation des entreprises et des administrations

Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquérir pour que les collaborateurs en entreprise et les administrations soient acculturés aux thématiques du numérique éco responsable, aux bonnes pratiques et à la seconde main.

3 membres du Consortium impliqués : NAOS / EMMAÜS CONNECT / PROF EN POCHE

Budget = 87 448,81 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Notion et enjeux des ateliers de sensibilisation au numérique éco-responsable, au développement durable, à la réparation et au reconditionnement	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois
2	Référentiel de connaissances et de compétences pour l'acculturation des entreprises et administration	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois

Action 28 : Co Développement de modules de sensibilisation sur les thèmes du numérique éco responsable, et de passage à l'action sur le réemploi d'équipement informatique à destination des Entreprises

Développer des modules de sensibilisation au verdissement numérique (à l'échelle individuelle, collective, sociétale) pour avoir des usages sains du numérique ; sensibiliser autour de l'économie numérique circulaire pour comprendre les bienfaits du réemploi et de la réparation; prendre en compte les critères environnementaux et de l'ESS lors du renouvellement du parc informatique et mettre en place un processus de don/reconditionnement lors de la fin de vie de ces équipements ; comprendre le cycle de fabrication d'un appareil et son coût environnemental, être sensibilisé aux gestes simples permettant de prolonger la durée de vie des équipements.

5 membres du Consortium impliqués : TRALALERE / NAOS / EMMAÜS CONNECT / PROF EN POCHE / UPPA

Budget = 320 627,25 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Serious game 2050 Energy adapté à un public de collaborateurs, destiné aux entreprises	septembre 2025	juin 2026	10 mois
2	V1 parcours pédagogiques en entreprise (70%)	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois
	Version finale (100%)	septembre 2024	juin 2025	10 mois
3	Sensibilisation en présentiel d'une demi-journée pour les trois types de publics (Direction Générale, Direction Informatique, Direction juridique) : Emmaüs Connect	septembre 2024	juin 2025	10 mois
4	Fresque numérique responsable & solidaire : Emmaüs Connect	septembre 2024	juin 2025	10 mois

Action 29 : Organisation des expérimentations et intégration des retours d'usage, dans les entreprises, administrations

Permettre aux utilisateurs finaux de tester les ressources en amont, les accompagner et susciter l'adhésion.

3 membres du Consortium impliqués : NAOS / EMMAÜS CONNECT / PROF EN POCHE

Budget = 208 584,60 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Mise en place des expérimentations terrains à destination des entreprises et des administrations (Emmaüs connect / NAOS)	septembre 2024	juin 2026	1 an et 10 mois
2	Retour d'expérience sur les expérimentations menées et mise à jour de la formation (Emmaüs Connect)	septembre 2024	juin 2025	10 mois

Action 30 : Formation aux outils de sensibilisation : formation à la prise en main des ressources pour les entreprises

Proposer des ressources et formations pour accompagner les entreprises dans la découverte des enjeux du verdissement numérique et dans l'appropriation des ressources pédagogiques produites.

1 membre du Consortium impliqué : NAOS

Budget = 7 500 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Ressources d'accompagnement. Parcours entreprises. Formation des formateurs (relais clusters).	septembre 2025	juin 2028	2 ans et 10 mois

Action 31 : Communication, animation communauté et dissémination sur les actions de sensibilisation

Faire connaître les actions de sensibilisation développées et sensibiliser le plus d'apprenants et collaborateurs possible sur les enjeux du verdissement du numérique. Étendre à davantage d'académies et d'entreprises, à des lieux périscolaires. Innover dans les médias de diffusion.

6 membres du consortium impliqués : TRALALERE / PROF EN POCHE / VITTASCIENCE / NAOS / CY TECH / EMMAÜS CONNECT

Budget = 510 418 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Communiqué de presse commun	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois
2	Fresques du climat et du numérique	Janvier 2024	Septembre 2028	4 ans et 9 mois
3	Diffusions (médias, Partenaires, sites internet, réseaux sociaux, salons)	septembre 2024	juin 2028	3 ans et 10 mois

Action 32 : Etude impacts et usages sur les actions de sensibilisation

Comprendre l'utilisation et les besoins des utilisateurs des ressources et les différents types d'usage. Mesurer l'impact du Projet et disposer des informations pour optimiser l'impact positif des actions de sensibilisation. Apprécier les conséquences de toute nature (notamment environnementales) pour les ressources proposées et tenter d'en limiter ou compenser les effets négatifs.

4 membres du Consortium impliqués : TRALALERE / PROF EN POCHE / FRENCH TECH / UPPA

Budget = 212 050 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
---	-----------	-------------	------------	-------

1	Tableau de bord, suivi des indicateurs	septembre 2024	décembre 2025	1 an et 4 mois
2	Questionnaires d'enquêtes pour mesure de l'impact	septembre 2024	décembre 2025	1 an et 4 mois
3	Rapport annuel d'impact	janvier 2025	octobre 2028	2 an et 9 mois

Action 34 : Donner des conférences et des Data challenge à impact pour tous les étudiants sur l'IA verte. 200 étudiants viennent à cet événement chaque année. Forte valeur de communication et de sensibilisation pour le Projet

Donner des conférences et des Data challenges à impact pour tous les étudiants sur l'IA verte. Entre 2017 et 2022 les événements organisés ont réunis environ 500 personnes chaque année dont environ 200 étudiants. Les participants viennent de toute la France.

1 membre du Consortium impliqué : IA PAU

Budget = 215 000 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Evènement annuel IA PAU et solutions vertes au data challenge et plateforme intégrant des bonnes pratiques de codage IA responsable 1er évènement décembre 2024	Janvier 2024	Janvier 2029	5 ans

Action 35 : Chefferie / Pilotage de Projet

Suivi et pilotage du déploiement des actions (formation, sensibilisation, acculturation) sur toute la durée du marché.

6 membres du consortium impliqués : SIMPLON / TRALALERE / GIP FCIP D'AQUITAINE / CY TECH / EMMAÜS CONNECT / UPPA

Budget = 1 137 671,74 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Pilotage de Projet, coordination et restitutions.	Janvier 2024	Janvier 2029	5 ans
2	Travail sur les modèles et mécanismes de pérennisation du Projet.	Janvier 2024	Janvier 2027	3 ans

Action 36 : Co Développement de modules de sensibilisation sur les thèmes du numérique éco responsable, et de passage à l'action sur le réemploi d'équipement informatique à destination des administrations

Développer les ressources pédagogiques de sensibilisation pour les administrations, afin de les acculturer aux thématiques du numérique écoresponsable, de la seconde main, aux prises de décisions et aux bonnes pratiques.

2 membres du Consortium impliqués : PROF EN POCHE / EMMAÛS CONNECT

Budget = 51 522 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	V1 supports pédagogiques (50%)	Janvier 2024	Septembre 2024	9 mois
	Version finale (100%)	septembre 2024	juin 2025	10 mois
2	Animation de journées de sensibilisation : Emmaüs Connect	janvier 2024	septembre 2028	4 ans et 9 mois

Action 37 : Formation de professionnels des 3 métiers aux méthodes d'animation de formation afin qu'ils puissent former les formateurs sur les compétences des trois référentiels de compétence

Formation de professionnels des 3 métiers aux méthodes d'animation de formation afin qu'ils puissent former les formateurs sur les compétences des trois référentiels de compétence. Cette action est une étape importante dans la transmission de ces compétences aux apprenant.es car elle permet aux professionnels de transmettre leurs compétences à un échantillon plus large de formateurs, qui pourront à leur tour transmettre ces compétences à de nombreux apprenant.es.

1 membre du Consortium impliqué : SIMPLON

Budget = 23 754 €

Calendrier des livrables :

#	Livrables	Début prévu	Fin prévue	Durée
1	Formation de formateurs à destination de professionnels métier. 9 professionnels formés, qui pourront à leur tour former une quinzaine de formateurs sur chaque session.	septembre 2024	Décembre 2024	3 mois

6. Répartition du budget HT, par Partenaire, par action, par nature de dépenses et par année :

Synthèse

Répartition et proportion du budget, par année et par partenaire - Dont valorisations						
Structures	Budget année 1	Budget année 2	Budget année 3	Budget année 4	Budget année 5	Total projet
Prof en Poche	883 403	624 437	275 212	187 039	160 950	2 131 041
<i>Dont Valorisation</i>	145 239	119 731	25 942	25 942	25 942	342 796
Tralalere	750 580	511 440	241 030	190 030	175 030	1 868 110
<i>Dont Valorisation</i>	55 600	55 600	55 600	55 600	55 600	278 000
Emmaüs Connect	330 261	357 260	253 438	24 948	24 948	990 855
<i>Dont Valorisation</i>	-	-	-	-	-	-
CYU - CY TECH	221 064	217 543	186 032	169 832	169 832	964 303
<i>Dont Valorisation</i>	57 858	57 858	57 858	57 858	57 858	289 291
GIP FCIP	46 332	47 292	46 892	46 892	46 892	234 300
<i>Dont Valorisation</i>						-
Académie de Bordeaux	59 407	35 900	2 700	2 700	2 700	103 407
<i>Dont Valorisation</i>	59 407	35 900	2 700	2 700	2 700	103 407
Simplon	96 242	581 933	406 028	283 245	37 680	1 405 127
<i>Dont Valorisation</i>	-	-	-	-	-	-
UPPA	93 420	253 699	206 213	105 026	87 565	745 924
<i>Dont Valorisation</i>	33 220	33 220	33 220	33 220	33 220	166 102
Vittascience	52 500	15 000	3 000	3 000	1 500	75 000
<i>Dont Valorisation</i>	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
IA Pau	35 300	53 960	38 860	39 600	47 280	215 000
<i>Dont Valorisation</i>	7 400	7 400	7 400	7 400	7 400	37 000
Naos Académy	15 500	22 000	36 000	28 500	28 500	130 500
<i>Dont Valorisation</i>	5 220	5 220	5 220	5 220	5 220	26 100
French Tech Bordeaux	3 750	7 500	3 750	3 750	3 750	22 500
<i>Dont Valorisation</i>	1 563	1 563	1 563	1 563	1 563	7 816
Total projet	2 587 759	2 727 964	1 699 154	1 084 561	786 627	8 886 065

GIP FCIP

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
num action	Dépenses de personnel					
35	24900,00	24900,00	24900,00	24900,00	24900,00	
Total général	24900,00	24900,00	24900,00	24900,00	24900,00	
num action	Dépense de fonctionnement					
35	3000,00					
5	5000,00	5000,00	5000,00	5000,00	5000,00	
6	5000,00	5000,00	5000,00	5000,00	5000,00	
21	5000,00	5000,00	5000,00	5000,00	5000,00	
23		5000,00	5000,00	5000,00	5000,00	
Total général	18000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	
num action	Frais généraux gestion - frais de structure					
35	2232,00	1992,00	1992,00	1992,00	1992,00	
5	400,00					
6	400,00					
21	400,00	400,00				
23						
Total général	3432	2392	1992	1992	1992	
TOTAL GLOBAL	46332,00	47292,00	46892,00	46892,00	46892,00	234 300,00

Académie de Bordeaux

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
num action	Dépenses de personnel					
5	4980					
6	4980					
16		2500	2500	2500	2500	
20	15000					
21	15000	15000				
24	16250					
25		17000				
Total général	56210,00	34500,00	2500,00	2500,00	2500,00	
num action	Frais généraux gestion - frais de structure					
5	398					
6	398					
16		200	200	200	200	
20	1200					
21	1200	1200				
24						
25						
Total général	3197	1400	200	200	200	
TOTAL GLOBAL	59407	35900	2700	2700	2700	103407

CY-TECH

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
num action	Dépenses équipement				
4	2000,00				
6	2000,00				
12	10000,00	12000,00	6000,00	6000,00	6000,00
13	10000,00				
Total général	24000,00	12000,00	6000,00	6000,00	6000,00
num action	Dépenses de personnel				
3	9600,00				
4	14200,00	14200,00	7100,00		
5	9600,00				
6	14200,00	14200,00	7100,00		
9			4368,00	4368,00	4368,00
12	35518,00	35518,00	35518,00	35518,00	35518,00
13	35518,00	35518,00	35518,00	35518,00	35518,00
15		23679,00			
16		21840,00	21840,00	21840,00	21840,00
18		3600,00	3600,00	3600,00	3600,00
19		14560,00	14560,00	14560,00	14560,00
31	4368,00	4368,00	4368,00	4368,00	4368,00
35	17560,00	17560,00	17560,00	17560,00	17560,00
Total général	140564,00	185043,00	151532,00	137332,00	137332,00
num action	Dépense de fonctionnement				
3	4000,00				
4	2000,00	2000,00	1000,00		
5	4000,00				
6	2000,00	2000,00	1000,00		
18		2500,00	2500,00	2500,00	2500,00
Total général	12000,00	6500,00	4500,00	2500,00	2500,00
num action	Prestation de service				
9			10000,00	10000,00	10000,00
31	40000,00	14000,00	14000,00	14000,00	14000,00
35	4500,00				
Total général	44500,00	14000,00	24000,00	24000,00	24000,00

TOTAL GLOBAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	PROJET
	221064,00	217543,00	186032,00	169832,00	169832,00	964303,00

EMMAÛS CONNECT

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
num action	Dépenses équipement				
28	1800,00				
Total général	1800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
num action	Dépenses de personnel				
7	4158,00	0,00	0,00	0,00	
8	77246,40	74104,80	65244,80		
18	5000,00	5000,00	5000,00		
27	20697,60	0,00	0,00		
28	12474,00	12474,00	5000,00		
29	0,00	41395,20	41395,20		
31	10000,00	10000,00	10000,00		
35	55440,00	55440,00	16632,00	16632,00	16632,00
36	12474,00	12474,00	5000,00		
Total général	197490,00	210888,00	148272,00	16632,00	16632,00
num action	Dépense de fonctionnement				
29		18250,00	29000,00		
Total général	0,00	18250,00	29000,00	0,00	0,00
num action	Frais généraux gestion - frais de structure				
7	2079,00		0,00		
8	40723,20	38452,40	32622,40		
18	2500,00	2500,00	2500,00		
27	10348,80		0,00		
28	6363,00	6237,00	2500,00		
29	0,00	21975,10	22727,60		
31	5000,00	5000,00	5000,00		
35	27720,00	27720,00	8316,00	8316,00	8316,00
36	6237,00	6237,00	2500,00		
Total général	100971,00	108121,50	76166,00	8316,00	8316,00
num action	Prestation de service				
8	30000,00	20000,00			
Total général	30000,00	20000,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL GLOBAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	PROJET
	330261,00	357259,50	253438,00	24948,00	24948,00	990854,50

FRENCH TECH BORDEAUX

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
num action	Dépenses de personnel				
20	2500,00				
32		5000,00	2500,00	2500,00	2500,00
Total général	2500,00	5000,00	2500,00	2500,00	2500,00
num action	Frais généraux gestion - frais de structure				
20	1250,00				
32		2500,00	1250,00	1250,00	1250,00
Total général	1250,00	2500,00	1250,00	1250,00	1250,00

TOTAL GLOBAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	PROJET
	3750,00	7500,00	3750,00	3750,00	3750,00	22500,00

IA PAU

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
num action	Dépenses équipement				
34		15000,00			
Total général	0,00	15000,00	0,00	0,00	0,00
num action	Dépenses de personnel				
34	15000,00	15300,00	15600,00	15900,00	16200,00
Total général	15000,00	15300,00	15600,00	15900,00	16200,00
num action	Dépense de fonctionnement				
34	8000,00	10160,00	10360,00	10500,00	10710,00
Total général	8000,00	10160,00	10360,00	10500,00	10710,00
num action	Frais généraux gestion - frais de structure				
34	8300,00	9500,00	8700,00	8900,00	9420,00
Total général	8300,00	9500,00	8700,00	8900,00	9420,00
num action	Prestation de service				
34	4000,00	4000,00	4200,00	4300,00	10950,00
Total général	4000,00	4000,00	4200,00	4300,00	10950,00

TOTAL GLOBAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	PROJET
	35300,00	53960,00	38860,00	39600,00	47280,00	215000,00

NAOS

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
num action	Dépenses de personnel				
6	11500,00	2000,00			
13		4000,00			
18			7500,00	7500,00	7500,00
19			2500,00	2500,00	2500,00
20	2000,00				
27	2000,00				
28		2000,00			
29		5000,00	5000,00		
30			2500,00	2500,00	2500,00
31			7500,00	7500,00	7500,00
Total général	15500,00	13000,00	25000,00	20000,00	20000,00
num action	Dépense de fonctionnement				
13		1500,00			
18			2500,00	2500,00	2500,00
28		4000,00			
29		2500,00	2500,00		
30					
31			6000,00	6000,00	6000,00
Total général	0,00	8000,00	11000,00	8500,00	8500,00
num action	Prestation de service				
13		1000,00			
Total général	0,00	1000,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL GLOBAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	PROJET
	15500,00	22000,00	36000,00	28500,00	28500,00	130500,00

PROF EN POCHE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
num action	Dépenses équipement				
4	11500,00				
6	1500,00				
Total général	13000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
num action	Dépenses de personnel				
1	130262,00	130262,00	72945,00	61991,68	54341,68
2	72536,55	54033,90	11398,46	5040,00	5040,00
3	2310,00				
4	41684,00	25674,00	9966,00		
5	2310,00				
6	41684,00	24750,00	9966,00		
7	2310,00				
8	4400,00	4400,00	4400,00	4400,00	4400,00
18		11088,00	11088,00	11088,00	5544,00
19		5544,00	5544,00	5544,00	5544,00
20	5478,00				
21	72536,55	29040,00	9966,00		
22	52105,00	29040,00			
23		2310,00	2310,00	2310,00	2310,00
25	10000,00	6600,00			
27	36268,28				
28	72536,55	27016,95	9966,00		
29		10421,00			
31		8316,00	8316,00	8316,00	5544,00
32		13200,00	13200,00	6600,00	6600,00
36	4400,00				
Total général	550820,93	381695,85	169065,46	105289,68	89323,68

num action	Dépense de fonctionnement				
1	7200,00	7200,00	7200,00	7200,00	7200,00
2	700,00	2500,00	2500,00	2500,00	2500,00
3					
4	15000,00	2000,00			
5					
6	15000,00				
7					
8					
18		2000,00	2000,00	1000,00	1000,00
19					
20					
21					
22	3000,00	2000,00			
23		500,00	500,00	500,00	500,00
25		3000,00			
27					
28					
29		3000,00			
31				3000,00	3000,00
32		3000,00	3000,00	3000,00	1000,00
36					
Total général	40900,00	25200,00	15200,00	17200,00	15200,00

num action	Frais généraux gestion - frais de structure				
1	65707,00	65635,00	36976,50	31499,84	27674,84
2	36324,28	27191,95	5874,23	2695,00	2695,00
3	1155,00				
4	22042,00	12977,00	4983,00		
5	1155,00				
6	22042,00	12375,00	4983,00		
7	1155,00				
8	2200,00	3830,91	2200,00	2200,00	2200,00
18		5684,00	5684,00	5614,00	2842,00
19		2772,00	2772,00	2772,00	2772,00
20	2739,00				
21	36268,28	14520,00	4983,00		
22	26292,50	14660,00			
23		1190,00	1190,00	1190,00	1190,00
25	5000,00	3510,00			
27	18134,14				
28	36268,28	13508,48	4983,00		
29		5420,50			
31		4158,00	4508,00	4718,00	3332,00
32		6810,00	6810,00	3860,00	3720,00
36	2200,00				
Total général	278682,4625	194242,8313	85946,73	54548,84	46425,84
num action	Prestation de service				
8		23298,66			
31			5000,00	5000,00	5000,00
32				5000,00	5000,00
Total général	0,00	23298,66	5000,00	10000,00	10000,00

TOTAL GLOBAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	PROJET
	883403,39	624437,34	275212,19	187038,52	160949,52	2131040,96

SIMPLON

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
num action	Dépenses équipement				
15		24000,00			
Total général	0,00	24000,00	0,00	0,00	0,00
num action	Dépenses de personnel				
3	6346,25				
4	1523,10				
5	6346,25				
6	1523,10				
7	6346,25				
8	1523,10				
15		46500,00			
16		2760,00	2760,00	2760,00	2760,00
18		150,00			
19		4472,00	4472,00	4472,00	4472,00
35		17888,00	17888,00	17888,00	17888,00
Total général	23608,05	71770,00	25120,00	25120,00	25120,00
num action	Dépense de fonctionnement				
15		37500,00			
Total général	0,00	37500,00	0,00	0,00	0,00
num action	Frais généraux gestion - frais de structure				
3	3855,63				
4	887,55				
5	3855,63				
6	887,55				
7	3855,63				
8	887,55				
12		8032,50	8032,50	8032,50	
13		8032,50	8032,50	8032,50	
14		8032,50	8032,50		
15		30180,00			
16		1380,00	1380,00	1380,00	1380,00
18		75,00			
19		2236,00	2236,00	2236,00	2236,00
35		8944,00	8944,00	8944,00	8944,00
37	1554,00				
Total général	15783,53	66912,50	36657,50	28625,00	12560,00

num action	Prestation de service				
3	9750,00				
4	1800,00				
5	9750,00				
6	1800,00				
7	9750,00				
8	1800,00				
12		114750,00	114750,00	114750,00	
13		114750,00	114750,00	114750,00	
14		114750,00	114750,00		
15		37500,00			
37	22200,00				
Total général	56850,00	381750,00	344250,00	229500,00	0,00

TOTAL GLOBAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	PROJET
	96241,58	581932,50	406027,50	283245,00	37680,00	1405126,58

TRALALERE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
num action	Dépenses de personnel				
20	28000,00	0,00			
21	120000,00	65000,00	10000,00	5000,00	
22	95000,00	20000,00			
24	5000,00	25000,00	5000,00	5000,00	5000,00
25		10000,00			
26	80000,00	45000,00	12000,00	12000,00	12000,00
28	40000,00	20000,00	3000,00	3000,00	3000,00
31	8000,00	40000,00	42000,00	18000,00	18000,00
32	3000,00	18000,00	18000,00	18000,00	18000,00
35	90000,00	68000,00	50000,00	45000,00	40000,00
Total général	469000,00	311000,00	140000,00	106000,00	96000,00
num action	Dépense de fonctionnement				
20	2000,00				
21	2000,00	3000,00			
25		3000,00			
26	2000,00	12000,00	12000,00	12000,00	12000,00
28					
31		11000,00	10000,00	10000,00	10000,00
32					
35	2000,00	2000,00	2000,00	2000,00	2000,00
Total général	8000,00	31000,00	24000,00	24000,00	24000,00
num action	Frais généraux gestion - frais de structure				
20	14245,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	60280,00	32710,00	5000,00	2500,00	0,00
22	49180,00	10350,00	0,00	0,00	0,00
24	2570,00	12570,00	2500,00	2500,00	2500,00
25	0,00	5210,00	0,00	0,00	0,00
26	40140,00	23340,00	6840,00	6840,00	6840,00
28	20000,00	10000,00	1500,00	1500,00	1500,00
31	4000,00	20770,00	21700,00	9700,00	9700,00
32	1500,00	9000,00	9000,00	9000,00	9000,00
35	45665,00	34490,00	25490,00	22990,00	20490,00
Total général	237580,00	158440,00	72030,00	55030,00	50030,00

num action	Prestation de service				
20	1500,00				
21	2000,00				
22	24000,00	5000,00			
24	1000,00	1000,00			
35	7500,00	5000,00	5000,00	5000,00	5000,00
Total général	36000,00	11000,00	5000,00	5000,00	5000,00

TOTAL GLOBAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	PROJET
	750580,00	511440,00	241030,00	190030,00	175030,00	1868110,00

UPPA

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
num action	Dépenses équipement				
4		25000,00	25000,00		
5					
6		25000,00	25000,00		
15		50000,00	50000,00		
Total général	0,00	100000,00	100000,00	0,00	0,00
num action	Dépenses de personnel				
3	17942,00				
4	17942,00	17942,60	8971,30		
5	17942,00				
6	17942,00	17942,60	8971,30		
9		16167,40	16167,40	16167,40	
13		8083,70	8083,70	8083,70	8083,70
15		26026,30			
16		13013,15	13013,15	13013,15	13013,15
18		7985,41	7985,41	32236,51	32236,51
19		13013,15	13013,15	13013,15	13013,15
35	14732,36	14732,36	14732,36	14732,36	14732,36
Total général	86500,36	134906,67	90937,77	97246,27	81078,87
num action	Frais généraux gestion - frais de structure				
3	1435,36	0,00	0,00		
4	1435,36	3435,41	2717,70		
5	1435,36	0,00	0,00		
6	1435,36	3435,41	2717,70		
9	0,00	1293,39	1293,39	1293,39	
13	0,00	646,70	646,70	646,70	646,70
15	0,00	6082,10	4000,00	0,00	0,00
16	0,00	1041,05	1041,05	1041,05	1041,05
18	0,00	638,83	638,83	2578,92	2578,92
19	0,00	1041,05	1041,05	1041,05	1041,05
35	1178,59	1178,59	1178,59	1178,59	1178,59
Total général	6920,03	18792,53	15275,02	7779,70	6486,31

TOTAL GLOBAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	PROJET
	93420,39	253699,20	206212,79	105025,97	87565,18	745923,54

VITTASCIENCE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
num action	Dépenses de personnel				
20	3000,00				
21	30000,00	8000,00	1000,00	1000,00	1000,00
25	1000,00	1000,00			
31	1000,00	1000,00	1000,00	1000,00	
Total général	35000,00	10000,00	2000,00	2000,00	1000,00
num action	Frais généraux gestion - frais de structure				
20	1500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	15000,00	4000,00	500,00	500,00	500,00
25	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
31	500,00	500,00	500,00	500,00	0,00
Total général	17500,00	5000,00	1000,00	1000,00	500,00

TOTAL GLOBAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	PROJET
	52500,00	15000,00	3000,00	3000,00	1500,00	75000,00

7. Répartition de la Subvention par Partenaire (TTC) :

La subvention maximale accordée à chaque Partenaire sur toute la durée du projet, sous réserve du respect du présent accord de consortium et de ses annexes est synthétisée ci-dessous.

Partenaires	Montant subvention
GIP FCIP	234 300
Association IA PAU	150 500
CY Tech	675 012
Emmaüs Connect	693 598
French Tech Bordeaux	13 500
NAOS	78 300
Prof en Poche	1 278 625
Simplon	983 589
TRALALERE	1 120 866
UPPA	522 146
Vittascience	45 000
Total général	5 795 436

8. Apports des Partenaires (TTC) :

Apports des partenaires	Montants
Académie Bordeaux	103 406
Valorisation	103 406
CY Tech	289 291
Valorisation	289 291
EMMAUS CONNECT	297 256
Cofinancements privés	99 085
Fonds propres	198 171
FRENCH TECH BORDEAU:	9 000
Fonds propres	1 184
Valorisation	7 816
IA PAU	64 500
Cofinancements privés	25 000
Fonds propres	2 500
Valorisation	37 000
NAOS	52 200
Fonds propres	26 100
Valorisation	26 100
PROF EN POCHE	852 416
Cofinancements privés	150 000
Fonds propres	359 620
Valorisation	342 796
SIMPLON	421 538
Cofinancements privés	210 769
Fonds propres	210 769
TRALALERE	747 244
Cofinancements privés	175 000
Fonds propres	294 244
Valorisation	278 000
UPPA	223 777
Fonds propres	57 675
Valorisation	166 102
Vittascience	30 000
Fonds propres	15 000
Valorisation	15 000
Total général	3 090 629

9. Durée du Projet et Calendrier synthétique :

60 mois

Annexes financières AMI CMA - Opérateur CDC

Rappel :

L'AMI CMA est opéré par deux opérateurs, ANR et CDC.

Pour rappel (article 5.3 du cahier des charges), la répartition des dossiers entre les deux opérateurs se fait au regard de l'expertise de l'ANR/CDC et en tenant compte des critères suivants :

- la nature des formations proposées ;
- le porteur du dossier ;
- l'objectif global du projet.

Il vous est demandé de compléter les annexes financières spécifiques aux projets gérés par la CDC si votre projet remplit un ou plusieurs des critères suivants :

- **Le chef de file est un établissement public local d'enseignement (EPLÉ ou EPLEFPA), un Centre de Formation pour Apprentis (CFA), un organisme de formation continue, une association représentant un secteur professionnel (organisations professionnelles, filières économiques, entreprises etc ...)**
- **Le projet porte significativement sur des actions de formation initiale de l'enseignement scolaire et /**

Tous les onglets du fichier "annexes financières" listés ci-après doivent être complétés en intégralité :

- Annexe 1 - Livrables ;
- Annexe 2 - Détail Budget ;
- Annexe 3 - Détail plan de financement ;
- Annexe 4 - Détail cofinancement ;
- Annexe 5 - Synthèse budget.

Une notice d'instruction des aides d'Etat et d'accompagnement à la rédaction de l'annexe 3 est mise à la disposition des chefs de file.

Elle a pour objet d'identifier les éventuelles actions impactées par la question des aides d'Etat et d'identifier les régimes d'exception applicables (RDI, aides à la formation).


VMPS CORPORATION
Prof en Poche
4 Rue Serviez - 64 000
Siret : 809 744 907 00035

ANNEXES FINANCIERES

Appel à Manifestation d'Intérêt « CMA - Compétences et Métiers d'Avenir »

Annexe 1

DETAIL DU CONTENU DU PROJET, DE LA REPARTITION DES ACTEURS ET DES LIVRABLES PRODUITS

Cette annexe a pour but de détailler, action par action, le contenu du projet proposé en identifiant, pour chaque action, le contenu des objectifs, la nature des dépenses qui seront occasionnées par sa mise en œuvre, les structures qui concourront directement à sa mise en œuvre opérationnelle (qui fait quoi ?), la mobilisation - en parallèle - de dispositifs de droit commun et les livrables qui pourront être produits à l'issue de sa mise en œuvre.

N°	Action	Rapide descriptif des objectifs et du contenu de l'action	Structures impliquées dans la réalisation de l'action : - Membre du groupement ou du consortium - Autre structure externe (partenaire)	Livrables produits par l'action
1	Pilotage du projet	Organiser toutes les liaisons entre les membres du consortium, maintenir et animer les comités scientifiques (partenaires experts : numérique, environnement...) ; être l'interlocuteur principal du donneur d'ordre, mener à bien le présent projet en respectant les jalons et les délais fixés, assurer la communication, la gestion, le suivi et l'analyse du projet.	PROF EN POCHÉ	Gestion de projet optimisée.
2	Site compagnon	Site web éco conçu qui servira de support public au service du Projet. Les liens d'accès aux différentes ressources déployées seront disponibles (Modules pédagogiques, MOOC, plateforme de sensibilisation...). Possibilité pour les établissements et entreprises de trouver facilement un reconditionneur proche de sa localisation pour lui racheter du matériel à reconditionner. Ce site permet aussi la communication sur nos actions, l'orientation et la dissémination du projet.	PROF EN POCHÉ (+ communication des partenaires)	Site compagnon permettant la création et l'accès au contenu
3	Co-construction du référentiel de connaissance / compétences pour le dispositif de formation : Eco conception IA	Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquérir pour intégrer la dimension environnementale dans les formations de développeurs IA	PROF EN POCHÉ / UPPA / SIMPLON / CY TECH	Référentiel de compétences pour le dispositif de formation Eco conception Intelligence Artificielle
4	Co-production du module de formation : Eco conception IA	Produire des scénarios pédagogiques pour faire monter en compétences les apprenants à travers des projets pratiques. Produire des contenus pédagogiques qui seront intégrés dans les formations proposées - MOOC	PROF EN POCHÉ / UPPA / SIMPLON / CY TECH	Contenu de formation Eco conception Intelligence Artificielle - Vidéos des cours pour MOOC, Projets en situation, projets tutorés scénarios pédagogiques, Quiz, Exercices...
5	Co-construction du référentiel de connaissance / compétences pour le dispositif de formation : Eco conception logiciel	Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquérir pour intégrer la dimension environnementale dans les formations de développeurs web et logiciel	PROF EN POCHÉ / SIMPLON / CY TECH / Académie de Bordeaux / UPPA	Référentiel de compétences pour le dispositif de formation Eco conception Logiciel
6	Co-production du module de formation : Eco conception Logiciel	Produire des scénarios pédagogiques pour faire monter en compétences les apprenants à travers des projets pratiques. Créer les contenus pédagogiques qui seront intégrés dans les formations proposées. Cours, exercices, vidéos, QCM...	PROF EN POCHÉ / SIMPLON / UPPA / NAOS / CY TECH / ACADEMIE DE BORDEAUX	Contenu de formation Eco conception Logiciel (Vidéos, MOOC, Projets en situation, scénarios pédagogiques, Quiz, Exercices...
7	Construction du référentiel de connaissance / compétences pour le dispositif de formation : Réparation / Reconditionnement	Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquérir pour intégrer la dimension environnementale dans la formation Technicien Informatique de (Simplon) et pour créer une formation au reconditionnement d'ordinateurs et/ou smartphones pour les salariés de structures d'insertion, recyclerie et ressourceurie et/ou entreprises adaptées et les ESAT et les encadrants techniques (EMMAUS CONNECT)	SIMPLON / EMMAUS CONNECT / PROF EN POCHÉ / OKAMAC (partenaire)	Cartographie des besoins Référentiel de compétences pour le dispositif de formation réparation et reconditionnement
8	Production du module de formation : Réparation / Reconditionnement (Simplon) Co Développement et déploiement d'une formation au reconditionnement d'ordinateurs et/ou smartphones pour les salariés de structures d'insertion, recyclerie et ressourceurie et/ou entreprises adaptées et les ESAT et les encadrants techniques (Emmaus Connect)	Produire des scénarios pédagogiques pour faire monter en compétences les apprenants à travers des projets pratiques. Construction d'une formation autour du reconditionnement/ de la réparation des appareils numériques à destination des personnes éloignées de l'emploi, construction d'une formation de formateur à destination des encadrants techniques des chantiers et entreprises d'insertion afin d'acquies les bases théoriques et pratiques du métier de reconditionneur. Le consortium s'appuiera sur l'expertise de FINR, TRIRA, TAPPA ou encore les Ateliers du bocage et avec qui l'association a des liens privilégiés.	SIMPLON / EMMAUS CONNECT / PROF EN POCHÉ / OKAMAC (partenaire) / AGEFIPH et/ou entreprise adaptée (prestataires)	Module 3 réparation reconditionnement intégré chez Simplon ; formation développée chez Emmaus Connect ; formation (contenu, dispositif, frame d'animation et évaluation) méthodologie et kit de déploiement expérimentation et retour d'expérience
9	Intégration du MOOC sur FUN et sur Elearn	Intégrer du contenu de formation dans un MOOC sur la structure FUN. Cela permet que les modules développés soient accessibles à 2 millions de personnes du monde Francophone : Belgique, Suisse, Afrique. FUN est une structure ministérielle publique. Elearn est la plateforme de l'UPPA, qui touche 18 000 étudiants.	CY TECH / UPPA	MOOC disponible sur FUN et sur ELEARN
12	Mise à disposition des méthodologies pour former les formateurs au Module Eco conception IA pour les formateurs	Apprendre aux formateurs à animer le module Eco conception IA pour faire acquies les nouvelles compétences aux apprenants.	SIMPLON / CY TECH	Module de formation Eco conception IA à destination des formateurs impliqués dans le projet
13	Mise à disposition des méthodologies pour former les formateurs au module Eco conception Logiciel pour les formateurs	Apprendre aux formateurs à animer le module Eco conception Logiciel pour faire acquies les nouvelles compétences aux apprenants.	SIMPLON / CY TECH / NAOS / UPPA	Module de formation Eco conception logiciel à destination des formateurs impliqués dans le projet
14	Mise à disposition des méthodologies pour former les formateurs au Réparation / Reconditionnement pour les formateurs	Apprendre aux formateurs à animer le module Réparation / Reconditionnement pour faire acquies les nouvelles compétences aux apprenants.	SIMPLON	Module de formation Réparation / Reconditionnement à destination des formateurs impliqués dans le projet
15	Intégration des modules développés aux formations	Intégrer le contenu créé aux formations existantes pour les enrichir et permettre de former aux enjeux du numérique éco responsable. Pour FEN, il s'agit d'intégrer le module éco-conception logiciel aux BTS SIO et SN, notamment en prévision de la mise à jour des programmes.	SIMPLON / CY TECH / UPPA / Académie de Bordeaux (BTS)	Les formations seront enrichies des modules développés ; intégration comme un élément obligatoire de la charte RSU des étudiants (URSA)
16	Evaluation et suivi des compétences des apprenants	Permettre le suivi de l'acquisition des nouvelles compétences enseignées	SIMPLON / CY TECH / UPPA / Académie de	QCM, évaluations, accompagnement
17	Ouverture d'un réseau d'employeurs - Action valorisée, non budgétée	Permettre l'information et l'orientation vers toutes les nouvelles formations proposées. Diffuser les offres d'alternance et de stages des établissements partenaires. Permettre l'information de la possibilité de revendre aux partenaires d'OKAMAC, BACKMARKET son matériel électronique obsolète	FRENCH TECH / BACKMARKET / OKAMAC	Réseau d'employeur mobilisé sur le projet
18	Communication et dissémination des formations développées	Faire connaître les formations développées et faire monter en compétences un maximum d'apprenants sur ces enjeux de verdissement du numérique. Attirer des étudiants étrangers à travers des compétences à acquies sur le verdissement numérique	PROF EN POCHÉ / SIMPLON / CY TECH / UPPA - UNITA / NAOS / EMMAUS CONNECT	Communiqué de presse commun à tous les partenaires Diffusion partenaires Diffusion sur les sites internet Diffusion réseaux sociaux Diffusion salons Suivi et accompagnement du déploiement à l'échelle européenne, reporting
19	Mesurer l'impact des formations développées	Mesurer l'impact des formations développées en suivant plusieurs indicateurs, les compétences enseignées se transforment-elles en emploi pratique ? Combien de personnes ont été formées ? Quel est le taux de retour à l'emploi ? Les apprenants sont-ils satisfaits ? Les employeurs sont-ils satisfaits ? Elaboration de formulaire d'enquête...	PROF EN POCHÉ / SIMPLON / CY TECH / UPPA / NAOS	Tableau de bord, suivi des indicateurs, questionnaires d'enquêtes pour mesure de l'impact
20	Sensibilisation : Définition des notions et enjeux pour les ateliers de sensibilisation au 2ndaire et pour les collaborateurs dans les entreprises	Définition du cadre. Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquies pour que les enseignants puissent sensibiliser des secondaire, les élèves aux thématiques du numérique écoresponsable et aux bonnes pratiques, mais également les collaborateurs dans les entreprises	TRALALERE / PROF EN POCHÉ / Académie de Bordeaux / VITASCENCE / NAOS / French Tech	Notion et enjeux des ateliers de sensibilisation au numérique éco-responsable, au développement durable, à la réparation et au reconditionnement Référentiel de connaissances et de compétences pour le dispositif de sensibilisation pour les contenus secondaire
21	Sensibilisation au verdissement numérique (collégiens lycéens) : Définition des scénarios pédagogiques, production de ressources pour les élèves du secondaire (Collège, lycée GT et Pro)	Définition du périmètre et production de ressources numériques de sensibilisation au verdissement numérique.	TRALALERE / Académie de Bordeaux / VITASCENCE / PROF EN POCHÉ	Collégiens, lycéens : - Parcours pédagogiques interactifs "ma vie numérique" : sur le verdissement numérique "software" et sur le verdissement numérique "hardware" - Vidéo Vintu & Lou - App consommation co2 (VITASCENCE) - 2050 energy version élève - Adaptation des ressources existantes au LGT et LP.
22	Sensibilisation à la découverte des métiers du futur (collégiens lycéens) : Développement de kits numériques à destination des élèves du secondaire	Permettre d'initier aux métiers d'avenir, avec des éléments sur l'orientation professionnelle avec des supports transverses permettant d'outiller les élèves dans leurs réflexions et leurs choix de parcours.	TRALALERE / PROF EN POCHÉ / OKAMAC	Découverte des métiers du futur (collégiens lycéens) : Développement de kits numériques pour les élèves du secondaire avec les parcours CitizenCode (TRALALERE) ; Création de capsules métiers (Prof en Poché)
23	Visite d'entreprises de réparation et de reconditionnement	Permettre aux élèves des établissements du secondaire partenaires de faire une visite d'une entreprise de réparation et de reconditionnement	Académie de Bordeaux / OKAMAC / PROF EN POCHÉ	Lister les entreprises et les cartographier. Stage de découverte, PFMP, ...
24	Formation aux enjeux du verdissement et aux outils de sensibilisation : formation de kits numériques à destination des enseignants pour la communauté éducative	Proposer des ressources et formations pour accompagner la communauté éducative dans la découverte des enjeux du verdissement numérique et dans l'appropriation des ressources pédagogiques produites. Le but est d'ouvrir la formation initiale et continue des professeurs du secondaire concernés à l'impact du numérique écoresponsable et à l'utilisation d'un numérique écoresponsable	TRALALERE / Académie de Bordeaux /	Parcours d'autoformation enseignants
25	Expérimentation des ressources dans les établissements du secondaire	Expérimentation de la plateforme de sensibilisation au secondaire, des activités et des formations scolaires + reporting sur les retours d'usages, et améliorations pressenties	TRALALERE / Académie de Bordeaux / PROF EN POCHÉ / VITASCENCE	Mise en place des expérimentations terrain, montage des parten., observer et collecter les retours / co-conception des ateliers avec les publics
26	Plateforme LMS verte de sensibilisation et initiation	Création d'une plateforme LMS respectueuse de l'environnement pour intégrer l'ensemble des ressources pédagogiques de sensibilisation + maintenance + hébergement. Cette plateforme LMS utilisée par les enseignants du secondaire sera référencée sur le site compagnon développé par Prof en Poché	TRALALERE	Instance plateforme + verdissement
27	Sensibilisation : Définition des notions et enjeux pour la sensibilisation des entreprises et des administrations	Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquies pour que les collaborateurs en entreprises et les administrations soient acculturés aux thématiques du numérique écoresponsable, aux bonnes pratiques et à la seconde main	PROF EN POCHÉ / NAOS / EMMAUS CONNECT	Notion et enjeux des ateliers de sensibilisation au numérique éco-responsable, au développement durable, à la réparation et au reconditionnement Référentiel de connaissances et de compétences pour l'acculturation des entreprises et administration
36	Co Développement de modules de sensibilisation sur les thèmes du numérique éco responsable, et de passage à l'action sur le réemploi d'équipement informatique à destination des administrations	Développer les ressources pédagogiques de sensibilisation pour les administrations, afin de les acculturer aux thématiques du numérique écoresponsable, de la seconde main, aux prises de décisions et aux bonnes pratiques.	EMMAUS CONNECT / Prof en poche	Capsules vidéos métiers - création de support pédagogique pour animer jusqu'à 2,5 journées de sensibilisation : Emmaus Connect - retour d'expérience pour passer à l'échelle auprès de l'ensemble des collectivités et les aider dans la construction de leur feuille de route numérique responsable : Emmaus Connect
28	Co Développement de modules de sensibilisation sur les thèmes du numérique éco responsable, et de passage à l'action sur le réemploi d'équipement informatique à destination des Entreprises	Développer des modules de sensibilisation au verdissement numérique (à l'échelle individuelle, collective, sociétale) pour avoir des usages sains du numérique ; sensibiliser autour de l'économie numérique circulaire pour comprendre les bienfaits du réemploi et de la réparation ; prendre en compte les critères environnementaux et de l'ESS lors du renouvellement du parc informatique et mettre en place un processus de don/reconditionnement lors de la fin de vie de ces équipements ; comprendre le cycle de fabrication d'un appareil et son coût environnemental, être sensibilisé aux gestes simples permettant de prolonger la durée de vie des équipements.	TRALALERE / NAOS / PROF EN POCHÉ / EMMAUS CONNECT / UPPA	Serious game 2050energy (avec mission verdissement numérique) : TRALALERE - sensibilisation en présentiel d'une demi-journée pour les trois types de publics (Direction Générale, Direction Informatique, Direction juridique) : Emmaus Connect / NAOS / - création de supports pédagogiques et/ou d'une fresque numérique responsable & solidaire : Emmaus Connect
29	Organisation des expérimentations et intégration des retours d'usage, dans les entreprises, administrations	Permettre aux utilisateurs finaux de tester les ressources en amont, les accompagner et susciter l'adhésion.	EMMAUS CONNECT / PROF EN POCHÉ / NAOS /	des administrations (Emmaus connect) - Retour d'expérience sur les expérimentations menées (Emmaus Connect) - intégration des retours d'usage (Emmaus Connect)
30	Formation aux outils de sensibilisation : formation à la prise en main des ressources pour les entreprises	Proposer des ressources et formations pour accompagner les entreprises dans la découverte des enjeux du verdissement numérique et dans l'appropriation des ressources pédagogiques produites.	NAOS	Ressources d'accompagnement. Parcours entreprises. Formation des formateurs (relais clusters).
31	Communication, animation communautée et dissémination sur les actions de sensibilisation	Faire connaître les actions de sensibilisation développées et sensibiliser le plus d'apprenants / de collaborateurs possible sur les enjeux du verdissement numérique. Etendre à davantage d'académies, à des lieux périscolaires, à plus d'entreprises. Innover dans les médias de diffusion	TRALALERE / PROF EN POCHÉ / VITASCENCE / NAOS / CY TECH / EMMAUS CONNECT	Communiqué de presse commun Diffusion contacts partenaires / sites internet / réseaux sociaux / Salons & événements
32	Etude impacts et usages sur les actions de sensibilisation	Comprendre l'utilisation et les besoins des utilisateurs des ressources et les différents types d'usage. Mesurer l'impact du projet et disposer des informations pour optimiser l'impact positif des actions de sensibilisation. Apprécier les conséquences de toute nature (notamment environnementales) pour les ressources proposées et tenter d'en limiter ou compenser les effets négatifs.	TRALALERE / PROF EN POCHÉ / FRENCH TECH / TANU (prestataire)	Création d'outils de mesures d'usages et mesures d'impacts, questionnaires et rédaction de rapport/bilan.
34	Donner des conférences et des Data challenge à impact pour tous les étudiants sur l'IA verte. 200 étudiants viennent à cet événement chaque année. Forte valeur de communication et de sensibilisation pour le projet	Donner des conférences et des Data challenge à impact pour tous les étudiants sur l'IA verte. Entre 2017 et 2022 les événements organisés ont réunis environ 500 personnes chaque année dont environ 200 étudiants. Les participants viennent de toute la France.	IA PAU	Evénement IA PAU et solutions vertes au data challenge et plateforme intégrant des données et usages de code IA responsable
35	Chefferie / Pilotage de projet	Suivi et pilotage du déploiement des actions (formations, sensibilisation, acculturation) sur toute la durée du marché	Simplon/TRALALERE / Académie de Bordeaux / CY TECH / EMMAUS CONNECT / UPPA	Suivi et accompagnement du déploiement, développement de partenariats, reportings, travail sur les modèles et mécanismes de pérennisation du projet.

37	Formation de professionnels des 3 métiers aux méthodes d'animation de formation afin qu'ils puissent former les formateurs sur les compétences des trois référentiels de compétence.	Formation de professionnels des 3 métiers aux méthodes d'animation de formation afin qu'ils puissent former les formateurs sur les compétences des trois référentiels de compétence. Cette action est une étape importante dans la transmission de ces compétences aux apprenant.es car elle permet aux professionnels de transmettre leurs compétences à un échantillon plus large de formateurs, qui pourront à leur tour transmettre ces compétences à de nombreux apprenant.es.	Simplon	Formation de formateurs à destination de professionnels métier. 9 professionnels formés, qui pourront à leur tour former une quinzaine de formateur sur chaque session.
----	--	---	---------	---



Appel à Manifestation d'Intérêt « CMA - Compétences et Métiers d'Avenir »

Annexe 2

TABLEAU PREVISIONNEL DES DEPENSES DU PROJET PAR NATURE, PAR AN ET PAR MEMBRE DU CONSORTIUM (SUR TOUTE LA DUREE DU PROJET qui peut s'élever à 60 mois)

Structures	Actions	Total année 1	Total année 2	Total année 3	Total année 4	Total année 5	Total projet	
Structure 11 : UPPA	3	Coconstruction du référentiel de connaissance / compétences pour le dispositif de formation : Eco conception IA	19 377,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 377,36
Structure 11 : UPPA	4	Co-production du module de formation : Eco conception IA	19 377,36 €	46 378,01 €	36 689,00 €	0,00 €	0,00 €	102 444,37
Structure 11 : UPPA	5	Co-construction du référentiel de connaissance / compétences pour le dispositif de formation : Eco conception Logiciel	19 377,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 377,36
Structure 11 : UPPA	6	Co-production du module de formation : Eco conception Logiciel	19 377,36 €	46 378,01 €	36 689,00 €	0,00 €	0,00 €	102 444,37
Structure 11 : UPPA	9	Intégration du MOOC sur Elearn	0,00 €	17 460,79 €	17 460,79 €	17 460,79 €	0,00 €	52 382,38
Structure 11 : UPPA	13	Mise à disposition des méthodologies pour former les formateurs au module Eco conception Logiciel pour les formateurs	0,00 €	8 730,40 €	8 730,40 €	8 730,40 €	8 730,40 €	34 921,58
Structure 11 : UPPA	15	Intégration des modules développés aux formations	0,00 €	82 108,40 €	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €	136 108,40
Structure 11 : UPPA	16	Evaluation et suivi des compétences des apprenants	0,00 €	14 054,20 €	14 054,20 €	14 054,20 €	14 054,20 €	56 216,81
Structure 11 : UPPA	18	Communication , dissémination et internationalisation des formations développées	0,00 €	8 624,24 €	8 624,24 €	34 815,43 €	34 815,43 €	86 879,35
Structure 11 : UPPA	19	Mesurer l'impact des formations développées	0,00 €	14 054,20 €	14 054,20 €	14 054,20 €	14 054,20 €	56 216,81
Structure 11 : UPPA	35	Etude impacts et usages sur les actions de sensibilisation	15 910,95 €	15 910,95 €	15 910,95 €	15 910,95 €	15 910,95 €	79 554,74
Structure 11 :		Sous-total Structure 11 - UPPA	93 420,39	253 699,20	206 212,79	105 025,97	87 565,18	745 923,54
TOTAL PROJET			2 587 759,15 €	2 727 963,55 €	1 699 154,48 €	1 084 561,49 €	786 626,70 €	8 886 065,37 €

(1) Préciser la nature des dépenses prévisionnelles occasionnées par action (Nb ETP mobilisés, achat matériel, déplacements, gestion administrative consortium, etc.)


VMPS CORPORATION
 Prof en Poche
 4 Rue Serviez - 64 000
 Siret : 809 744 907 00035

GREEN DIGITAL SKILLS - BUDGET DES PARTENAIRES PAR ACTION

Membre qui a le "lead": le plus gros budget, donc le plus de livrable sur les actions multi partenaires

N° action	Chef de file de l'action / bénéficiaires des fonds AMI CMA	Description de l'action	Coût de l'action proposé	Proportion budget
Action 1	Prof en Poche	Pilotage global du projet en tant que Chef de file + Chiffre de projet interne de conception et développement des ressources et projet global comprenant tous les partenaires. Mise en place, animation, participation aux comités scientifiques	713 296 €	100 %
Sous-total Action 1	Action transversale	Pilotage global du projet	713 296 €	
Action 2	Prof en Poche	Site web Eco conçu qui servira de support public au service du Projet. Les liens d'accès aux différentes ressources disponibles seront disponibles (Modules pédagogiques, MOOC, plateforme de sensibilisation...). Possibilité pour les établissements et entreprises de trouver facilement un reconcepteur proche de sa localisation pour lui racheter du matériel à reconstruire. Ce site permet aussi la communication sur nos actions, l'orientation et la distribution du projet.	233 529 €	100 %
Sous-total Action 2	Action transversale	Site compagnon	233 529 €	
Action 3	Prof en Poche Simphon CY Tech UPPA	Co-construction du référentiel de connaissance / compétences pour le dispositif de formation - Eco conception IA	3 465 € 19 952 € 13 600 € 19 377 €	6 % 35 % 24 % 34 %
Sous-total Action 3	Action 2 de l'AMI	Conception, déploiement, certification pour le référentiel de compétences du Module 1	56 394 €	
Action 4	Prof en Poche Simphon CY Tech UPPA	Co-production du module de formation : Eco conception IA	145 826 € 4 211 € 42 500 € 102 444 €	49 % 1 % 14 % 35 %
Sous-total Action 4	Action 2 de l'AMI	Scénarios pédagogiques, conception et développement des contenus du Module 1	294 981 €	
Action 5	Prof en Poche Simphon CY Tech UPPA Académie de Bordeaux	Co-construction du référentiel de connaissance / compétences pour le dispositif de formation - Eco conception logiciel	3 465 € 19 952 € 13 600 € 19 377 € 30 778 €	4 % 23 % 16 % 23 % 35 %
Sous-total Action 5	Action 2 de l'AMI	Conception, déploiement, certification pour le référentiel de compétences du Module 2	87 271 €	
Action 6	Prof en Poche Simphon CY Tech UPPA Académie de Bordeaux NAOS	Co-production du module de formation : Eco conception Logiciel	112 300 € 4 211 € 42 500 € 102 444 € 30 778 € 13 500 €	41 % 1 % 13 % 31 % 7 % 4 %
Sous-total Action 6	Action 2 de l'AMI	Scénarios pédagogiques, conception et développement des contenus du Module 2	335 731 €	
Action 7	Prof en Poche Simphon Ermatis Connect	Construction du référentiel de connaissance / compétences pour le dispositif de formation - Réparation / Reconditionnement	3 465 € 19 952 € 4 211 €	12 % 87 % 21 %
Sous-total Action 7	Action 3 de l'AMI	Conception, déploiement, certification pour le référentiel de compétences du Module 3	29 654 €	
Action 8	Prof en Poche Simphon Ermatis Connect	Production du module de formation - Réparation / Reconditionnement (Simphon) Co Développement et déploiement d'une formation au reconditionnement d'ordinateurs et/ou smartphones pour les salariés de structures d'insertion, recyclerie et ressourceur et/ou entreprises adaptées et les ESAT et les encadreurs techniques (Ermatis Connect)	57 930 € 4 211 € 378 394 €	13 % 1 % 86 %
Sous-total Action 8	Action 3 de l'AMI	Scénarios pédagogiques, conception et développement des contenus du Module 3	440 534 €	
Action 9	CY Tech	Intégration du MOOC sur FUN et sur Elearn	43 514 €	45 %
Action 9	UPPA	Intégration du MOOC sur FUN et sur Elearn	53 370 €	55 %
Action 9	Action 2 de l'AMI	Intégration du MOOC sur FUN et sur Elearn	96 884 €	
Action 12	Simphon CY Tech	Mise à disposition des méthodologies pour former les formateurs au Module Eco conception IA pour les formateurs	566 947 504 € 117 504 €	83 % 17 %
Sous-total Action 12	Action 3 de l'AMI	Formation des formateurs de formateurs et des formateurs des apprenants	684 451 €	
Action 13	Simphon NAOS CY Tech	Mise à disposition des méthodologies pour former les formateurs au module Eco conception Logiciel pour les formateurs	508 948 € 6 500 € 187 500 €	63 % 12 % 33 %
Sous-total Action 13	Action 3 de l'AMI	Formation des formateurs de formateurs et des formateurs des apprenants	34 952 €	
Sous-total Action 13	Action 3 de l'AMI	Formation des formateurs de formateurs et des formateurs des apprenants	997 304 €	
Action 14	Simphon	Mise à disposition des méthodologies pour former les formateurs au module Eco conception IA pour les formateurs	245 565 €	100 %
Sous-total Action 14	Action 3 de l'AMI	Formation des formateurs de formateurs et des formateurs des apprenants	245 565 €	
Action 15	Simphon CY Tech UPPA	Intégration des modules développés aux formations	173 680 € 34 674 € 116 158 €	62 % 7 % 41 %
Sous-total Action 15	Action 2 de l'AMI	Intégration des modules développés aux formations	334 467 €	
Action 16	Simphon CY Tech UPPA Académie de Bordeaux	Evaluation et suivi des compétences des apprenants	18 500 € 87 160 € 10 800 € 56 217 €	10 % 51 % 6 % 31 %
Sous-total Action 16	Action 2 de l'AMI	Evaluation et suivi des compétences des apprenants	170 887 €	
Action 18	Prof en Poche Simphon CY Tech NAOS Ermatis Connect UPPA	Faire connaître les formations développées et faire monter en compétences un maximum d'apprenants sur ces enjeux de verdissement du numérique. Attirer des étudiants étrangers au travers des compétences à acquérir sur le verdissement numérique	64 632 € 225 € 24 400 € 30 000 € 23 500 € 16 874 €	28 % 0 % 11 % 13 % 10 % 18 %
Sous-total Action 18	Action 2 de l'AMI	Communication et désamalgamation des formations développées	228 636 €	
Action 19	Prof en Poche Simphon CY Tech NAOS UPPA	Mesurer l'impact des formations développées en suivant plusieurs indicateurs: les compétences enseignées au travers de l'emploi pratique ? Combien de personnes ont été formées ? Quel est le taux de retour à l'emploi ? Les apprenants ont-ils satisfait ? Les salariés ? Les entreprises ? Elaboration de formulaire d'enquête...	33 264 € 26 832 € 58 200 € 7 500 € 56 217 €	18 % 15 % 32 % 4 % 31 %
Sous-total Action 19	Action 2 de l'AMI	Mesurer l'impact des formations développées	182 033 €	
Action 20	Prof en Poche TRALALERE-IT Mitsuzensha Académie de Bordeaux NAOS French Tech Bordeaux	Définition du cadre. Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquérir pour que les apprenants puissent sensibiliser des secondaires. les élèves aux thématiques du numérique écoresponsable et aux bonnes pratiques, mais également les collaborateurs dans les entreprises	8 217 € 45 745 € 4 500 € 10 200 € 2 000 € 3 750 €	10 % 57 % 6 % 26 % 2 % 5 %
Sous-total Action 20	Action 2 de l'AMI	Sensibilisation - définir les scénarios pédagogiques et production de ressources sur les actions	80 424 €	
Action 21	Prof en Poche TRALALERE-IT Académie de Bordeaux	Sensibilisation au verdissement numérique (collégiens lycéens) : Définition des scénarios pédagogiques, production de ressources pour les élèves du secondaire (Collège, lycée GT et Pro)	167 314 € 307 490 € 61 500 €	28 % 52 % 10 %
Sous-total Action 21	Action 3 de l'AMI	Sensibilisation - définir les scénarios pédagogiques et production de ressources sur les actions	58 200 €	
Action 22	Prof en Poche TRALALERE-IT Action 3 de l'AMI	Sensibilisation à la découverte des métiers du futur (collégiens lycéens) : Développement de kits numériques à destination des élèves du secondaire	127 098 € 203 300 € 330 628 €	38 % 62 % 100 %
Sous-total Action 22	Action 3 de l'AMI	Production de ressources et mise à disposition des ressources	16 000 €	
Action 23	Prof en Poche Académie de Bordeaux	Visite d'entreprises de réparation et de reconditionnement	30 000 €	44 %
Sous-total Action 23	Action 3 de l'AMI	Visite d'entreprises de réparation et de reconditionnement	30 000 €	
Action 24	TRALALERE-IT Académie de Bordeaux	Proposer des ressources et formations pour accompagner la communauté éducative dans la découverte des enjeux du verdissement numérique et dans l'appropriation des ressources pédagogiques produites. Le but est d'ouvrir la formation initiale et continue des professeurs du secondaire concernés à l'impact du numérique sur l'environnement et à l'utilisation d'un numérique écoresponsable	69 640 € 16 250 €	81 % 19 %

	Action 3 de FAMM	Formation de la communauté éducative aux outils développés pour le Zodiaq	85 990 €	
	Prof en Poche		28 110 €	42 %
	TRALALERE_HT	Expérimentation des ressources dans les établissements du secondaire	18 210 €	27 %
	Métascience		1 000 €	1 %
	Académie de Bordeaux		17 000 €	26 %
	Action 3 de FAMM	Expérimentation des ressources dans les établissements du secondaire	66 320 €	
	TRALALERE_HT	Création d'une plateforme LMS respectueuse de l'environnement pour intégrer l'ensemble des ressources pédagogiques de sensibilisation + maintenance + hébergement. Cette plateforme LMS utilisée par les enseignants du secondaire sera référencée sur le site compagnon développé par Prof en Poche	295 000 €	100 %
	Action 4 de FAMM	Plateforme LMS	295 000 €	
	Prof en Poche		54 402 €	62 %
	Enmaïs Connect	Permettre la définition claire et exhaustive de toutes les compétences à acquérir pour que les collaborateurs en entreprises et les administrations soient acculturés aux thématiques du numérique écoresponsable, aux bonnes pratiques et à la seconde main	11 046 €	36 %
	NACS		2 000 €	2 %
	Action 4 de FAMM	Acculturation des entreprises et des administrations	67 448 €	
	Prof en Poche	Developper des modules de sensibilisation au verdissement numérique (à l'échelle individuelle, collective, sociétale) pour avoir des usages sains du numérique : sensibiliser autour de l'économie numérique circulaire pour comprendre les bénéfices du réemploi et de la réparation; prendre en compte les critères environnementaux et de l'ESS lors du renouvellement du parc informatique et mettre en place un processus de don/reconditionnement lors de la fin de vie de ces équipements ; comprendre le cycle de fabrication d'un appareil et son coût environnemental, être sensibilisé aux gestes simples permettant de prolonger la durée de vie des équipements.	164 279 €	51 %
	NACS		6 000 €	2 %
	TRALALERE_HT		103 500 €	32 %
	Enmaïs Connect		46 848 €	15 %
	Action 4 de FAMM	Acculturation des entreprises	100 627 €	
	Prof en Poche	Organisation des expérimentations et intégration des retours d'usage, dans les entreprises, administrations	18 842 €	9 %
	NACS		15 000 €	7 %
	Enmaïs Connect	Organiser une expérimentation et intégrer des retours d'usage, dans les entreprises,	174 244 €	84 %
	Action 4 de FAMM	Proposer des ressources et formations pour accompagner les entreprises dans la découverte des enjeux du verdissement numérique et dans l'appropriation des ressources pédagogiques produites.	7 500 €	
	NACS		7 500 €	100 %
	Action 4 de FAMM	promouvoir dans leurs établissements, notamment à leur profit, leurs ressources pour les	7 500 €	
	Prof en Poche		68 208 €	13 %
	NACS	Faire connaître les actions de sensibilisation développées et sensibiliser le plus d'apprenants / de collaborateurs possible sur les enjeux du verdissement numérique. Etendre à davantage d'établissements, à des lieux périscolaires, à plus d'entreprises. Innover dans les médias de diffusion	40 500 €	8 %
	Enmaïs Connect		45 000 €	9 %
	City Tech		117 800 €	23 %
	TRALALERE_HT		112 500 €	46 %
	Métascience		6 000 €	1 %
	Actions 3 & 4 de FAMM	Communication, animation communautaire et dissémination sur les actions de sensibilisation	110 418 €	
	Prof en Poche	Comprendre l'utilisation et les besoins des utilisateurs des ressources et les différents types d'usage. Mesurer l'impact du projet et disposer des informations pour optimiser l'impact positif des actions de sensibilisation.	80 800 €	38 %
	TRALALERE_HT	Appréhender les conséquences de toute nature (notamment environnementales) pour les ressources proposées et tenter d'en limiter ou compenser les effets négatifs.	112 500 €	53 %
	French Tech Bordeaux		18 750 €	9 %
	Actions 3 & 4 de FAMM	Etude d'impact et usages	212 050 €	
	Association IA PAU	Donner des conférences et des Data challenge à impact pour tous les étudiants sur l'IA verte 200 étudiants minimum à cet événement chaque année. Forte valeur de communication et de sensibilisation pour le projet	215 000 €	100 %
	Action transversale	Evénement annuel	215 000 €	
	TRALALERE_HT		479 625 €	42 %
	Simplon	Suivi et pilotage du déploiement des actions (formations, sensibilisation, acculturation) sur toute la durée du marché	107 328 €	9 %
	City Tech		50 200 €	8 %
	Enmaïs Connect		241 164 €	21 %
	Académie de Bordeaux		137 700 €	12 %
	IPINA		79 514 €	7 %
	Action transversale	Charte de projet / Pilotage	1 137 672 €	
	Prof en Poche	Developper les ressources pédagogiques de sensibilisation pour les administrations, afin de les acculturer aux thématiques du numérique écoresponsable, de la seconde main, aux prises de décisions et aux bonnes pratiques.	6 600 €	13 %
	Enmaïs Connect		44 922 €	87 %
	Action 4 de FAMM	Acculturation des administrations	51 522 €	
	Simplon	Formation de professionnels des 3 métiers aux méthodes d'animation de formation afin qu'ils puissent former les formateurs sur les compétences des trois référentiels de compétence. Cette action est une étape importante dans la transmission de ces compétences aux apprenants car elle permet aux professionnels de transmettre leurs compétences à un échantillon plus large de formateurs, qui pourront à leur tour transmettre ces compétences à de nombreux apprenants et.	23 754 €	100 %
	Action 4 de FAMM	Acculturation des administrations	23 754 €	
	Totaux		8 884 065,37 €	
	Totaux (H)			100 %

*Indiquer le montant en HT. Le montant pourra être indiqué en TTC pour le cas où l'organisme ne récupère pas la TVA (dans ce cas indiquer expressément ci-dessous par organisme bénéficiaire les montants hors taxe et TTC des sous actions concernées).

**La capacité des porteurs à mobiliser des cofinancements privés (d'un montant significatif représentant à titre indicatif, 15% du coût complet du projet) attestent de l'engagement des entreprises et seront pris en compte dans l'évaluation du dossier par le jury.

***Budget : Ne peut dépasser 70% du coût complet des dépenses éligibles

ANNEXE 3 INSTRUCTION AIDES D'ETAT – Compétences et Métiers d'Avenir

Notice d'utilisation pour renseigner l'annexe 3

L'objectif premier de la pré-instruction relative aux aides d'Etat est de déterminer si le financement accordé au titre du PIA constitue une aide d'Etat ou pas. En cas de présence d'une aide d'Etat, il permet de vérifier que celle-ci remplit les conditions d'exemption prévues par les textes européens applicables.

I. CADRE GENERAL :

Si l'activité subventionnée est de nature économique, il est considéré que la subvention est constitutive d'une aide d'Etat. Une activité économique se définit comme l'offre de biens ou de services sur un marché donné. Pour savoir si nous sommes bien dans le cadre d'une activité économique, il convient de se demander si cette action pourrait être réalisée par un acteur privé. La nature économique ou non économique d'une activité dépend entièrement de la nature de ces activités. De ce fait, toute entité, indépendamment de sa forme juridique, qui exerce une activité économique est considérée comme une entreprise. Par exemple, un organisme de recherche exerçant des activités accessoires de nature économique sera considéré, pour ces activités, comme une entreprise : le financement PIA de ces activités entraine dans le champ d'application des règles d'Etat.

Dans le cas des financements PIA, les autres conditions de qualification d'une aide d'Etat sont considérées remplies. 2 possibilités apparaissent alors : - Si la subvention ne finance pas une activité économique et il est donc pas constitutive d'une aide d'Etat : pour connaître les taux de financement auxquels vous pouvez prétendre, il conviendra de vous référer au cahier des charges afin de connaître les dépenses éligibles. Le financement au titre du PIA ne pourra excéder 70% de ces dépenses éligibles. - Si la subvention finance une activité économique et est donc constitutive d'une aide d'Etat : il conviendra d'identifier le régime d'exemption applicable (si après le Régime « a »).

II. FOCUS SUR LES REGIMES LES PLUS UTILISES DANS LE CADRE DE L'AMI CMA

A. AIDES A L'ENSEIGNEMENT ET A LA FORMATION

1) Les activités d'enseignement non économiques (la réglementation aides d'Etat ne s'applique pas) Les cours dispensés dans le cadre du système d'éducation nationale financé en règle générale par le budget public et non par les élèves ou leurs parents » ne sont pas considérés comme des activités économiques. La Cour de justice précise que « l'Etat n'entend [ici] pas s'engager dans des activités rémunérées, mais accomplir sa mission dans les domaines social, culturel et éducatif envers sa population ».

Ces activités restent non économiques si les élèves ou leurs parents paient certaines redevances ou frais de scolarité pour contribuer aux frais de fonctionnement du système, dans la mesure où ces redevances ne couvrent alors qu'une partie du coût réel du service et ne peuvent donc pas être considérées comme une rémunération pour le service fourni. Ce principe d'analyse vaut donc, en principe pour (liste non limitative) : - Les écoles maternelles, les écoles primaires publiques et privées ; - Les établissements et instituts d'enseignement supérieurs dont le financement est assuré entièrement ou pour l'essentiel par des fonds publics

b) Les activités de formation non économiques Seules les activités de formation non-économiques réalisées dans le cadre de l'entreprise financées principalement ou intégralement par l'Etat et soutenu(e) par ses derniers peuvent bénéficier de la qualification d'activité économique.

2) Le cas des activités d'enseignement ou de formation qui constituent des services d'intérêt économique général (SIEG) Les subventions à des activités d'enseignement ou de formation qui remplissent les critères de la jurisprudence Almark ne sont pas considérées comme des aides d'Etat ; la jurisprudence Almark pose quatre critères cumulatifs qui permettent de qualifier une activité de SIEG ; si ces derniers sont respectés, le financement de cette activité économique ne sera pas qualifiable d'aide d'Etat du fait de l'absence de surcompensation dans la rémunération de l'exécution du service, et donc de l'absence d'avantage. Il appartient alors au bénéficiaire du financement d'apporter la preuve de l'existence d'un SIEG et de l'absence de surcompensation telles que détaillées dans la jurisprudence Almark.

3) Les subventions à des activités d'enseignement ou de formation qui ne remplissent pas les critères de la jurisprudence Almark sont des aides d'Etat ; dans ce cas ou seuls les trois premiers critères de la jurisprudence Almark sont remplis, la compensation de l'exécution du service rendu par l'entreprise sera qualifiée d'aide d'Etat. Pour autant, l'aide sera exemptée de notification à condition que (i) les compensations annuelles n'excèdent pas 15 millions d'euros et que (ii) le mandat lié à cette activité n'excède pas dix ans. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'aide devra être notifiée à la Commission européenne.

ATTENTION : la Décision SIEG vise expressément les services répondant à des besoins sociaux concernant : i) l'accès et la réinsertion sur le marché du travail ;

- b) Le cas des activités d'enseignement ou de formation de nature économiques et qui ne sont pas des SIEG. Pour ces activités, l'on peut appliquer : - Les règles de l'article 107 du TFUE tel qu'interprété dans la présente note (Régime RDI et aides à la formation) - L'encadrement des aides d'Etat à la formation du 17 juin 2014 (voir ci-après) - L'encadrement des aides d'Etat à la RDI du 27 juin 2014 (voir ci-après) - Les règles relatives aux aides de minimis.

Par conséquent, et afin de faciliter l'analyse réalisée, si le bénéficiaire réalise une activité d'enseignement ou de formation, nous demandons de vérifier entre ce qui relève : - De la formation initiale, majoritairement définie comme activité non économique comme cela a été expliqué précédemment. - De la formation continue, qui est une activité économique et dont le financement sera constitutif d'une aide d'Etat si cette formation n'est pas financée principalement ou intégralement par l'Etat.

Le tableau ci-dessous présente les taux plafonds d'intensité d'aide applicables au calcul du montant de l'aide :

Table with 3 columns: Formation d'un travailleur non défavorisé et non handicapé, Formation d'un travailleur défavorisé et handicapé, Formation dans le secteur du transport maritime. Rows: Petite entreprise (70%, 70%, 100%), Moyenne entreprise (60%, 70%, 100%), Grande entreprise (50%, 60%, 100%).

A noter qu'une notification individuelle sera obligatoire pour les aides à la formation dont l'ESB excède 2 000 000€ par projet de formation

C. FOCUS SUR LES AIDES A LA RECHERCHE, AU DEVELOPPEMENT ET A L'INNOVATION

Le Régime N°SA.58995 relatif à la RDI est fréquemment utilisé, et notamment en son article 5.2.1 qui permet les aides aux projets de recherche et de développement. Dans le cadre de création de nouvelles offres de formation, il permet notamment de financer les projets qui correspondent aux définitions de :

- Recherche fondamentale
- Recherche industrielle
- Développement expérimental
- Etudes de faisabilité

L'ensemble des définitions se trouve en annexe 1 du Régime. Sous réserve du respect des conditions énoncées par le Régime, il permet un financement aux taux d'intensité suivants :

Table titled 'Intensité de l'aide' showing intensity percentages for different types of research (Research fondamentale, Recherche industrielle, Développement expérimental) across different company sizes (Petite entreprise, Moyenne entreprise, Grande entreprise).

III. CONSEILS POUR REMPLIR LES ANNEXES FINANCIERES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'onglet 3 « Tableau Détail plan fin » des annexes financières permettra de vérifier le taux d'intensité qui peut être attribué à l'opération pour déterminer la somme à laquelle vous pouvez prétendre au titre de l'opération. Le tableau d'instruction devra être rempli pour toutes les actions du projet. Si l'activité subventionnée est une activité économique, la colonne D devra impérativement être remplie.

- Taille du bénéficiaire « - Colonne C - Il conviendra si de préciser la taille du bénéficiaire (petite - moyenne - grande entreprise) » - Les petites entreprises sont définies comme des entreprises qui emploient moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros ; - Les entreprises de taille moyenne sont définies comme des entreprises qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas et soit : - Ont un chiffre d'affaires annuel qui ne dépasse pas 50 millions d'euros - Soit un bilan annuel qui n'excède pas 43 millions d'euros. - Les grandes entreprises sont celles qui dépassent ces seuils.

Si l'aide bénéficie à une PME, il conviendra de remplir la déclaration PME et de la fournir aux services de la CDC en charge de l'instruction de votre dossier. Vous trouverez cette attestation en page 44 du document suivant : (http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/15582/attachments/1/translations/fr/renditions/native).

* « Descriptif de l'action » - Colonne D Cette colonne devra être bien détaillée afin de vérifier l'objectif de l'action pour comprendre :

- A quel sert le financement, sa finalité
- A qui il bénéficie
- « Régime aide d'Etat par action » - Colonne E Si l'activité subventionnée est de nature économique, il est considéré que la subvention est constitutive d'une aide d'Etat. Il conviendra de remplir cette colonne avec les mentions suivantes : - Activité non économique - SIEG - Régime de minimis - RGEC Formation - RGEC RDI - Autre RGEC à préciser

1 Communication de la Commission relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat aux compensations octroyées pour la prestation de services d'intérêt économique général du 11 janvier 2012. (n° Communication SIEG 1), 59 2 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 3 https://www.ec.europa.eu/press_corner/787177/2017/07/14/14-32018-14078/8/annex-fr. 4 S'agissant de subventions apportées à des bénéficiaires sélectionnés, les subventions PIA confèrent un avantage sélectif ; les ressources du PIA sont en outre des ressources publiques. Enfin, vu le montant des financements par action, les conditions d'affectation de la concurrence et des échanges intracommerciaux sont régulées. 5 https://www.ec.europa.eu/press_corner/787177/2017/07/14/14-32018-14078/8/annex-fr. 6 https://www.ec.europa.eu/press_corner/787177/2017/07/14/14-32018-14078/8/annex-fr. 7 https://www.ec.europa.eu/press_corner/787177/2017/07/14/14-32018-14078/8/annex-fr. 8 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 9 Communication SIEG, 57 10 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 11 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 12 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 13 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 14 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 15 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 16 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 17 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 18 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 19 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 20 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 21 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 22 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 23 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 24 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 25 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 26 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 27 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 28 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 29 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 30 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 31 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 32 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 33 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 34 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 35 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 36 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 37 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 38 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 39 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 40 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 41 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 42 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 43 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 44 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 45 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 46 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 47 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 48 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 49 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 50 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 51 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 52 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 53 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 54 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 55 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 56 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 57 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 58 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 59 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 60 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 61 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 62 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 63 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 64 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 65 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 66 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 67 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 68 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 69 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 70 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 71 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 72 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 73 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 74 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 75 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 76 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 77 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 78 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 79 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 80 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 81 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 82 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 83 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 84 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 85 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 86 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 87 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 88 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 89 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 90 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 91 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 92 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 93 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 94 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 95 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 96 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 97 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 98 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 99 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016. 100 CICE, 18 décembre 2017, juris, aff. C.281/2016.

ANNEXES FINANCIERES

Appel à Manifestation d'Intérêt « CMA - Compétences et Métiers d'Avenir »

Annexe 5

TABLEAU DE SYNTHESE DU BUDGET DU PROJET SUR TOUTE SA DUREE (Maximum 60 mois)

GREEN DIGITAL SKILLS					
Emplois			Ressources		
Postes	Montant	Taux	Postes	Montant	Taux
Charges directes & indirectes			Apports en numéraire		
Dépenses d'équipement	301 705,00 €	3,40 %	Subvention AMI CMA	5 797 530,66 €	65,24 %
Dépenses de personnel	4 278 131,65 €	48,14 %	Autres subventions publiques		0,00 %
Dépenses de fonctionnement	235 469,75 €	2,65 %	- <i>Détailler une ligne par subvention</i>		0,00 %
Frais généraux gestion - frais de structure (2)	1 475 743,88 €	16,61 %	Financements privés	1 825 118,28 €	20,54 %
Prestations de service	1 331 598,66 €	14,99 %	- Financements partenaires TRALALERE + Fonds propres (cf annexe 4)	469 244,00 €	5,28 %
			- Financements partenaires PROF EN POCHE + Fonds propres (cf annexe 4)	509 620,48 €	5,74 %
			- Financements partenaires SIMPLON + Fonds propres (cf annexe 4)	421 537,97 €	4,74 %
			- Financements partenaires EMMAUS + Fonds propres (cf annexe 4)	297 256,35 €	3,35 %
			- Financements partenaires IA PAU + Fonds propres (cf annexe 4)	27 500,00 €	0,31 %
			- Fonds propres French Tech Bordeaux (cf annexe 4)	1 184,25 €	0,01 %
			- Fonds propres Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA (cf annexe 4)	57 675,22 €	0,65 %
			- Fonds propres NAOS Académie (cf annexe 4)	26 100,00 €	0,29 %
			- Fonds propres Vittascience (cf annexe 4)	15 000,00 €	0,17 %
Sous-total	7 622 648,94 €	85,78 %	Sous-total	7 622 648,94 €	85,78 %
Valorisations en nature (1)			Valorisations en nature (1)		
Apports matériels	9 095,00 €	0,10 %	Apports matériels	9 095,00 €	0,10 %
Apports immatériels	282 710,25 €	3,18 %	Apports immatériels	282 710,25 €	3,18 %
Apports en personnel	971 611,18 €	10,93 %	Apports en personnel	971 611,18 €	10,93 %
Sous-total	1 263 416,43 €	14,22 %	Sous-total	1 263 416,43 €	14,22 %
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES PROJET	8 886 065,37 €		TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES PROJET	8 886 065,37 €	

(1) Les apports en nature correspondent à tout bien matériel ou immatériel pour lequel il n'y a pas d'échange numéraire (par exemple, une mise à disposition à titre gracieux de personnel, de matériel... de la part d'un partenaire) et qui fait l'objet d'une évaluation financière par le biais d'une convention ou d'une certification comptable.

(2) Frais généraux gestion - frais de structure : Pour les bénéficiaires financés au coût marginal, ces frais ont un caractère forfaitaire et sont plafonnés à 8 % des dépenses éligibles réalisées dans la limite de l'aide accordée, hors frais généraux.

Pour les bénéficiaires financés au coût complet, les frais de structure sont calculés :

- d'une part, sur les dépenses de personnels et plafonnés pour cette part à 68 % des dépenses de Personnel ;

- d'autre part, sur les dépenses autres que personnel et facturation interne et plafonnés pour cette part à 7 % de ces dépenses.

VMPS CORPORATION
 Prof en Poche
 4 Rue Serviez - 64 000
 Siret : 809 744 907 00035